

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 6 JANVIER 2020 A 20H30**

L'an deux mille vingt, le six janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trente et un décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Bernard MENANT, Didier FUSELIEZ, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Isabel CROSVILLE, M Arsène DELANOE, Mme Nelly GAUTTIER, MM Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Michel RAYNAL, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Véronique BOUCHET, qui a donné pouvoir à M Étienne GLÉMOT.
M Arnaud DAVID, qui a donné pouvoir à Mme Emeline STEINIRGER.
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.

Étaient absentes :

Mme Ingrid LAMBERT.
Mme Sandrine SOYÉ.

Secrétaire de séance : M Jean-Paul LEQUEUX.

Nombre de conseillers en exercice.....	33
Nombre de conseillers présents.....	27
Nombre de suffrages exprimés.....	31
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter un point concernant la Commission Finances (Camping) et d'apporter les précisions pour les intitulés des chapitres :

- **Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2020**

gestionnaire	fonction	nature	service	URBANISME INVESTISSEMENT	HT	TTC
				PLU		
Urbanisme	824	202	URB	Impression WELCOME SERVICES COPY	967,00 €	1 160,40 €
Urbanisme	824	202	URB	Parution presse MEDIALEX	340,16 €	408,19 €
				Andigné - Déclassement du domaine public		
Technique	824	2128	VOI	Bornage géomètre Cabinet GUIHAIRE	759,00 €	910,80 €
				Camping Les Fresnes Val-Mayenne		
Technique	821	2315	VOI	Relevé topographique du site LIGEIS	2 682,00 €	3 218,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

Deux conseillères municipales (parents d'élèves) ne prennent pas part au vote suivant :

2020-01-01/ Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Primaire – subvention pour la classe de neige

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté la participation communale de 107 € par élève, pour les 53 élèves résidants du Lion d'Angers (classes de CM1/CM2).

La classe de neige se déroulera à Saint-Paul-en-Chablais en Haute-Savoie du 15 au 21 mars 2020. La somme de 5 671 € sera inscrite au BP 2020.

2020-01-02/ La Cantine d'Edmond – subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de l'association « La Cantine d'Edmond » sollicitant une subvention communale dans le cadre du programme LEADER GAL de l'Anjou pour un montant de 1 800 €.

Ce projet a pour objectif général de favoriser le « consommer local » et se déclinerait tout au long de l'année sous forme de plusieurs actions concrètes. Ce projet sera financé majoritairement par des fonds européens puis par la Cantine d'Edmond. Il nécessite cependant pour exister la participation de la collectivité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 800 € à l'association La Cantine d'Edmond dans le cadre du projet susmentionné.

2020-01-03/ ZAC de DURVAL – nomination et numérotation de voie – Tranche 5

La tranche 5 de la ZAC de DURVAL sera prochainement ouverte à la commercialisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a validé la nomination de la rue de la ZAC de DURVAL tranche 5 : « rue Marie TALET » et a acté la numérotation.

Un Adjoint (étant de la famille des Consorts FOUGÈRE) ne prend pas part au vote suivant :

2020-01-04/ Convention d'occupation du domaine public communal

Le Conseil Municipal du Lion d'Angers a délibéré le 04 janvier 2016 pour renouveler une convention d'occupation du domaine public, mise en place par délibération du Conseil Municipal en date du 03 février 2014.

Cette convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public concerne la parcelle cadastrée AM 05 (anciennement cadastrée B n° 1483), d'une superficie de 1ha 30a 16ca, située lieu-dit Grande Plèce.

Pour l'année 2019, le montant total s'élève à 193.50 €.

Monsieur le Maire précise au Conseil que la convention initialement signée avec les Consorts COCHARD a été résiliée au 30 décembre 2019 et que les consorts FOUGÈRE ont manifesté leur volonté de reprendre cette parcelle aux mêmes conditions.

Il convient donc de signer une nouvelle convention d'occupation du domaine public sur la parcelle visée avec les consorts FOUGÈRE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention précaire et temporaire d'occupation du domaine public pour l'année 2020.
- A autorisé de renouveler expressément chaque année aux conditions énoncées la convention en appliquant une actualisation du tarif selon une progression basée sur l'évolution de l'indice des prix de la consommation.

2020-01-05/ Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannage réalisées entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 août 2019 sur le réseau de l'éclairage public

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

- Dépannages réalisés entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 août 2019 sur le réseau de l'éclairage public
- Montant total de la dépense : 13 171.03 € TTC
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 9 878.30 € TTC.

2020-01-06/ Route de Grez Neuville : versement d'un fonds de concours à verser au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public (n°DEV176-19-182)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opérations suivante :

- Suite dépannage – remplacement lanterne n°186 : route de Grez Neuville.
- Montant de la dépense : 1 133.92 € nets de taxes
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 850.44 € nets de taxes.

2020-01-07/ Convention avec la Société Protectrice des Animaux, Autonome de Maine-et-Loire (SPAA) – année 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la convention avec la S.P.A.A. qui concerne les animaux errants trouvés sur le territoire communal et dont le propriétaire n'est pas connu. Pour l'année 2020, la cotisation s'élève à 1 549.08 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à régler cette prestation.

2020-01-08/ OGEC Sainte Claire et OGEC du Sacré Cœur – Autorisation de versement du 1^{er} trimestre 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un premier acompte de la subvention 2020, avant le vote du budget 2020 et sur la base de la subvention de 2019 :

- À l'OGEC Sainte Claire, la somme de 27 437.73 € par trimestre,
- À l'OGEC du Sacré Cœur, la somme de 9 315.73 € par trimestre.

Ce qui permettra aux écoles et cantines de fonctionner dans les meilleures conditions en attendant le vote du budget.

2020-01-09/ RÉCRÉA'LION – Autorisation de versement du 1^{er} trimestre 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un premier acompte de la participation 2020 à l'association RÉCRÉA'LION chargée de l'accueil périscolaire, avant le vote du budget 2020, conformément à l'avenant au contrat de Délégation de Service Public en date du 7 janvier 2019, soit la somme de 11 987.25 €, ce qui permettra à l'association de fonctionner dans les meilleures conditions en attendant le vote du budget.

2020-01-10/ Personnel – Actualisation des taux horaires pour le personnel mis à disposition

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de revaloriser les taux horaires qui sont refacturés en cas de mise à disposition du personnel, comme suit :

- Personnel du service technique : 24.30 € TTC l'heure au lieu de 23.80 € en 2019, + 7 € pour véhicule, outillage et matériel d'entretien utilisés si besoin (*fourniture en plus à la charge du délégataire*).
- Personnel du service entretien : 20.00 € TTC au lieu de 19.60 € en 2019 (*les produits sont fournis par le délégataire*).
- Personnel des écoles : mis à disposition RECREA'LION : 19 €/heure au lieu de 18€/heure en 2019.
- SISTO : 41.06 € de l'heure le dimanche + 7 € de l'heure pour le matériel (taux horaire identique à l'année 2019).

2020-01-11/ Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Toutefois, la délibération prise par l'Assemblée délibérante à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitres et articles budgétaires d'exécution.

En conséquence, chaque mois avant le vote du budget, les dépenses d'investissement prévues dans les différentes commissions feront l'objet d'une délibération pour ouvrir les crédits nécessaires dans l'attente du vote du budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du Budget Primitif 2020, pour janvier 2020 les crédits nécessaires au paiement des dépenses suivantes :

gestionnaire	fonction	nature	service	PATRIMOINE INVESTISSEMENT	HT	TTC
sport	411	21318	BATI	Salle de sports Raccordement EP - réfection de tranchée PIGEON TP	1 380,00 €	1 656,00 €
gestionnaire	fonction	nature	service	VOIRIE INVESTISSEMENT	HT	TTC
Technique	821	2315	VOI	Square des Villes Jumelées Dégazage fuel AMA	1 748,12 €	2 097,74 €
Technique	821	2315	VOI	Cuve à fuel, découverte amiante DURAND	6 467,80 €	7 761,36 €
Technique	821	2315	VOI	Intervention sur canalisation entrée chaufferie 10/12 ANJOU Energie	172,00 €	206,40 €
Technique	821	2315	VOI	Arrachage pour repérage réseau 11/12 ANJOU Energie	757,47 €	908,96 €
Technique	821	2315	VOI	Mise en place canalisation 12/12 ANJOU Energie	952,36 €	1 142,83 €
gestionnaire	fonction	nature	service	URBANISME INVESTISSEMENT	HT	TTC
Urbanisme	824	202	URB	PLU Impression WELCOME SERVICES COPY	967,00 €	1 160,40 €
Urbanisme	824	202	URB	Parution presse MEDIALEX	340,16 €	408,19 €
Technique	824	2128	VOI	Andigné - Déclassement du domaine public Bornage géomètre Cabinet GUIHAIRE	759,00 €	910,80 €
Technique	821	2315	VOI	Camping Les Fresnes Val-Mayenne relevé topographique du site LIGEIS	2 682,00 €	3 218,40 €

2020-01-12/ Eglise : indemnités de gardiennage – année 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales, fixé chaque année par circulaire par le Ministre de l'Intérieur.

Il précise que le montant proposé pour l'année 2019 est le maintien du montant fixé en 2019, soit 479,86 € (pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice).

2020-01-13/ Convention entre la Commune et la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) pour l'intervention de la Brigade de proximité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 26 septembre 2019, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou a approuvé la convention relative à l'intervention de la Brigade de proximité de la CCVHA. La Brigade de proximité mise en place par la CCVHA intervient au sein des communes membres du schéma de mutualisation dont la commune fait partie.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de formaliser l'organisation, les modalités d'intervention et de règlements des prestations de la Brigade de proximité dans une convention avec la CCVHA.

Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

Vu la convention pour la création de services communs portant mutualisation des agents ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou du 26 septembre 2019 ;

Considérant que la Brigade de proximité, mise en place par la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou pour les services administratifs, techniques et enfance-jeunesse, intervient dans les communes membres du schéma de mutualisation ;

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser l'organisation, les conditions d'intervention et de règlement des prestations de la Brigade de proximité ;

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'approuver l'organisation de la Brigade de proximité ;
- D'approuver les termes de la convention pour l'intervention de la Brigade de proximité ;
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document utile à l'application de la présente décision.

2020-01-14/ Rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) du 7 novembre 2019 concernant la voirie et les sentiers de randonnées

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le rapport de la CLETC en date du 7 novembre 2019 relatif à la voirie et aux sentiers de randonnées.

Clôture de la séance à 22h15.

Fait au Lion d'Angers, le 7 janvier 2020.

Compte rendu complet disponible
à compter du 24 janvier 2020.

Le Maire,




Étienne GLÉMOT



Le Lion d'Angers

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 6 JANVIER 2020
PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt, le six janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trente et un décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Bernard MENANT, Didier FUSELIEZ, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Isabel CROSVILLE, M Arsène DELANOE, Mme Nelly GAUTTIER, MM Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Michel RAYNAL, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Véronique BOUCHET, qui a donné pouvoir à M Étienne GLÉMOT.
M Arnaud DAVID, qui a donné pouvoir à Mme Emeline STEINIRGER.
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.

Étaient absentes :

Mme Ingrid LAMBERT.
Mme Sandrine SOYÉ.

Secrétaire de séance : M Jean-Paul LEQUEUX.

Nombre de conseillers en exercice.....	33
Nombre de conseillers présents.....	27
Nombre de suffrages exprimés.....	31
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

Monsieur le Maire présente ses vœux aux conseillers municipaux et à leurs familles :

*« Mes chers collègues Elus,
Madame la Directrice Générale des Services,
Messieurs les représentants de la presse,*

Avant de démarrer nos échanges de vœux et le conseil, je souhaiterai tout d'abord laisser la parole à Bernard pour qu'il nous remémore le souvenir de notre collègue Marc PAULOIN disparu le 12 décembre dernier avant de respecter une minute de silence en sa mémoire.

Intervention de M. MENANT Bernard, Maire délégué d'Andigné.

M le Maire : « Merci pour lui et sa famille ».

Monsieur le Maire : « les minutes que nous venons de vivre nous rappelle le sens des mots et l'importance de souhaiter le meilleur à ceux que l'on aime, à ceux dont nous sommes proches, mais aussi à toute notre communauté, que l'on ait avec chacun des relations ou pas. Je vous souhaite mes meilleurs vœux de santé, mes meilleurs vœux de bonheur et de plaisirs partagés chaque jour. Vœux d'audace et de réussite de vos projets. Des vœux pour être heureux chaque jour et bien évidemment, de flerté de votre contribution à la réussite du mandat qui se termine, de satisfaction dans votre rôle d'élu.

Ce soir nous entamons une nouvelle année qui apporte les derniers mois du mandat. Je suis personnellement heureux et fier du travail réalisé avec des profonds changements que nous avons menés ou pu induire à l'image de nos prédécesseurs nombreux qui ont su donner le meilleur d'eux même au service de notre cité.

Il y a 6 ans, le toit de l'église n'était pas terminé, nous étions à la veille de démarrer les travaux des rues du centre-ville. Nous parlons de renforcer les liens intercommunaux. Qui aurait alors cru que la salle où nous nous situons deviendrait une salle des Conseils et que la communauté deviendrait trois fois plus grande, plus solidaire au travers de la mutualisation et plus forte par ses compétences. Nous étions soucieux de l'avenir de l'Isle Briand, site emblématique de la commune. Depuis nous sommes acteurs d'un GIP (groupement d'intérêt public) qui a pris ses marques et confirme son potentiel d'action et d'attractivité. Beaucoup a été fait dans beaucoup de domaines. C'est à vous que les Lionnais le doivent. Nous avons essayé de le faire dans le respect de nos moyens, dans l'objectif de préserver la qualité de vie reconnue au Lion d'Angers, de le faire aussi en mobilisant les citoyens au maximum dans le fonctionnement de beaucoup d'activités de la ville.

Un grand merci à chacun d'entre vous qui donnez du temps pour notre si belle commune, un grand merci aussi que vous transmettez à vos conjoints et enfants, vos proches. Merci à vous chers adjoints, membres de l'exécutif qui reste très prenant. Merci de la qualité du travail important que vous faites chaque jour, merci à vous tous, membres des commissions pour vos actions réfléchies qui permettent des actions réussies.

Cet après-midi, en mon nom, en votre nom et en celui des Lionnais qui me disent très souvent leur fierté de leur ville, j'ai remercié notre équipe d'agents. Leur rôle n'est pas toujours facile. Ils font de leur mieux et assument les transitions. Qu'elles soient du fait de la protection de l'environnement, je pense à l'arrêt des produits phytosanitaires, à la transition énergétique, mais aussi à la transformation de notre administration pour bien accompagner l'évolution de l'accompagnement des élus.

*Je ne vais pas détailler ce soir les réalisations de l'année, les cérémonies des vœux de samedi et dimanche sont faites pour cela.
Bonne année 2020 à tous. »*

Réponse de Monsieur Nooruddine MUHAMMAD, 1^{er} Adjoint :

*« Monsieur le Maire, mon Cher Etienne,
Il est de tradition que le 1^{er} Adjoint présente les vœux du Conseil Municipal.*

C'est donc avec grand plaisir que je vous adresse au nom de tous les adjoints et les conseillers municipaux du Lion d'Angers nos meilleurs vœux de bonne année 2020 et de parfaite santé, ainsi qu'à votre épouse, vos enfants et tous ceux qui vont sont chers.

Que 2020 soit riche en joie et gaieté, qu'elle déborde de bonheur et que tous les vœux formulés deviennent réalité. Que l'année nouvelle vous permette de gagner les défis qui vous appellent dans votre lourde mais ô combien noble tâche.

« Il y a des jours, des mois, des années interminables où il ne se passe presque rien. Il y a des minutes et des secondes qui contiennent tout un monde. » disait Jean d'Ormesson dans son livre Voyez comme on danse.

En transposant cette phrase à la vie de la municipalité, beaucoup peuvent penser qu'il ne se passe presque rien. Par contre, je peux affirmer que, pour assurer le bon fonctionnement de la commune, l'activité journalière est intense pour les élus, et je voudrais citer en premier lieu les collègues adjoints, et mais aussi pour tout le personnel communal, sous l'égide de Madame la directrice générale des services, que nous remercions pour le travail, fourni tout au long de l'année.

Monsieur le Maire, nous savons votre implication et votre haut degré d'exigence pour mener au mieux notre mission de service public. Avec l'ensemble des conseillers municipaux que nous remercions de leur implication dans les commissions de travail, nous aurons cœur à œuvrer pour que notre commune continue son développement.

Nous avons la chance de vivre dans un milieu préservé, où chacun a la possibilité de connaître son voisinage, son environnement, où la vie locale a encore un sens grâce à l'investissement de nos nombreux bénévoles, de nos entreprises tout ce petit monde qui contribue à rendre la vie au Lion d'Angers agréable.

A l'heure où la question du changement climatique est érigée en urgence mondiale, il n'y a qu'à voir ce qui se passe en Australie pour se le rappeler, sachons continuer à mettre la question du développement durable au cœur de notre action, qu'elle puisse continuer à être le vecteur commun de notre politique locale – c'est par notre échelle communale que l'action démarre le plus souvent.

Mais c'est tout un programme !

Dans tous les cas, Cher Etienne, sachez que c'est avec détermination et dévouement que nous continuerons à vous assister pour le bien vivre des Lionnais.

Encore une fois, bonne et heureuse année !

*Et à vous tous mes chers collègues et au personnel communal,
Soyez positifs, Soyez heureux,
Et que l'amitié et la solidarité continuent à éclairer nos vies.
Je vous remercie. »*

> Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019.

Adoption à l'unanimité.

→ Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter un point concernant la Commission Finances (Camping) et d'apporter les précisions pour les intitulés des chapitres :

• Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2020

gestionnaire	fonction	nature	service	URBANISME INVESTISSEMENT		HT	TTC
				PLU			
Urbanisme	824	202	URB	Impression	WELCOME SERVICES COPY	967,00 €	1 160,40 €
Urbanisme	824	202	URB	Parution presse	MEDIALEX	340,16 €	408,19 €
				Andigné - Déclassement du domaine public			
Technique	824	2128	VOI	Bornage géomètre	Cabinet GUIHAIRE	759,00 €	910,80 €
				Camping Les Fresnes Val-Mayenne			
Technique	821	2315	VOI	Relevé topographique du site	LIGEIS	2 682,00 €	3 218,40 €

Adoption à l'unanimité

➤ **Agenda de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

➤ **Compte rendu Conseil Communautaire du 19 décembre 2019**

M. MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

⇒ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 12 décembre 2019 :

Nous n'avons pas eu de commission proprement dite, seulement un point récapitulatif de la **rencontre associative** du 16 décembre : 25 associations étaient présentes avec un programme varié. Nous avons tout d'abord accueilli Madame DE DANNE, spécialisée dans l'accompagnement sur la prospection et la recherche de sponsors. Elle a donné de bons conseils, des exemples concrets et a proposé ses services pour répondre aux associations lors de la constitution de leurs dossiers.

Point Téléthon 2019 : 8 associations se sont mobilisées pour l'événement des 6 et 7 décembre dernier. Près de 2 590 € ont été récoltés (1 180 € en 2018) : grande organisation avec les associations de danse.

Prochaine commission Vie Associative : date non fixée à ce jour.

⇒ **COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 16 décembre 2019 :

Point budgétaire 2019 : la commission a fait un point sur les dépenses budgétaires réalisées en 2019 / **Préparation budget 2020** : les membres de la commission ont commencé à lister les projets pour 2020, tant en ce qui concerne les reports de 2019, que des nouveaux points budgétaires à inscrire

/ **Point travaux en cours** :

- **Les chantiers DOJO / TENNIS** suivent leur cours. Une trêve de 2 semaines a été observée pendant les fêtes. Le chantier a repris ce matin. Une rencontre s'est déroulée le 30 décembre dernier avec les 2 associations DOJO et TENNIS, et Isabelle CHARRAUD (Adjointe à la vie Associative), pour des choix à réaliser dans les phases de travaux intérieurs.
- **Presbytère** : des travaux importants de réparation ont été nécessaires sur la chaudière. Des devls concernant les travaux sur la maçonnerie du bâtiment ont été communiqués (mise en sécurité, mise en place de tirants pour consolidation du bâti, reprises des tuffeaux et zinguerie sur façade sud).
- **La Cantine d'Edmond** : la cloison permettant l'agrandissement de l'espace de la cantine a été démolie pendant les dernières vacances scolaires. Les finitions se feront aux vacances d'hiver.
- **Salle de la Mare aux Coqs** : suite à une inondation due à un problème d'écoulement des canalisations d'eaux pluviales devant l'entrée de la Mare aux Coqs, des travaux de reprises des évacuations ont été réalisés. Sur cette salle des dalles de plexi fuient. Des travaux de couverture sont donc nécessaires.

/ **Informations diverses** : les difficultés pour l'entretien des salles ont été évoquées. Un point va être fait avec l'entreprise Anjou Hygiène Service pour le respect du calendrier d'intervention. Le cabinet CISA de St Barthélémy d'Anjou a été retenu pour l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Œuvre) pour le local de l'association du VCL (Vélo Club Lionnais).

Prochaine commission Patrimoine : le mardi 21 janvier à 18h30.

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

M FUSELIEZ : « les membres de la commission se réuniront le jeudi 16 janvier à 18h30. »

Deux conseillères municipales (parents d'élèves) ne prennent pas part au vote suivant :

2020-01-01/ Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Primaire – subvention pour la classe de neige

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de l'école primaire Edmond GIRARD sollicitant une subvention communale pour la classe de neige qui se déroulera à Saint-Paul-en-Chablais en Haute-Savoie du 15 au 21 mars 2020, pour les 51 élèves résidants de la commune du Lion d'Angers (classes de CM1/CM2).

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2019, la participation communale s'élevait à 105 € par élève et propose pour cette année un montant de 107 € par élève.

Monsieur le Maire précise que la somme de 5 457 € sera inscrite au BP 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Fixe la participation communale à 107 € par élève pour la classe de neige (élèves de CM1/CM2) de l'école primaire du Groupe Scolaire Edmond GIRARD, au titre de l'année scolaire 2019-2020, soit 51 élèves x 107 € = 5 457 €.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- Les crédits sont inscrits au BP 2020.

2020-01-02/ La Cantine d'Edmond – subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de l'association La Cantine d'Edmond sollicitant une subvention communale dans le cadre du programme LEADER GAL de l'Anjou pour un montant de 1 800 €.

Ce projet a pour objectif général de favoriser le « consommer local » et se déclinerait tout au long de l'année sous forme de plusieurs actions concrètes. Ce projet sera financé majoritairement par des fonds européens puis par la Cantine d'Edmond. Il nécessite cependant pour exister la participation de la collectivité.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 800 € à l'association La Cantine d'Edmond dans le cadre du projet susmentionné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association La Cantine d'Edmond, d'un montant de 1 800 € dans le cadre du programme LEADER GAL de l'Anjou.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

M MUHAMMAD : « les membres de la commission se réuniront le mardi 14 janvier à 20h. »

⇒ COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ÉCONOMIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 17 décembre 2019 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 9 permis de construire
- 6 déclarations préalables
- 9 certificats d'urbanisme
- 6 DIA (déclarations d'intention d'alléner)

PLU – déclassement – enquêtes publiques : procédure d'enquête publique du 20 décembre 2019 au 21 janvier 2020. Rapport et avis de la commissaire enquêtrice sous 30 jours. Approbation PLU début mars. Enquête déclassement devis cabinet GUIHAIRE.

2020-01-03/ ZAC de DURVAL – nomination et numérotation de voie – Tranche 5

Monsieur le Maire rappelle que la tranche 5 de la ZAC de DURVAL sera prochainement ouverte à la commercialisation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la nomination et la numérotation de la rue constituant cette nouvelle tranche.

La tranche 5 implique la création d'une nouvelle voie qu'il est proposé de nommer « rue Marie TALET ».

Mme PRAT précise : « Marie TALET était directrice du collège de jeunes filles Joachim-du-Bellay à Angers en 1940. Elle était enseignante et résistante angevine, morte en déportation dans le camp de concentration de Ravensbrück.

M CHALET ajoute : Dans la ZAC de DURVAL, nous avons souhaité continuer à nommer les rues uniquement de noms de femmes. C'est le choix des membres de la commission. »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la nomination et la numérotation de la ZAC de DURVAL tranche 5.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la nomination « rue Marie TALET » de la ZAC de DURVAL tranche 5 et la numérotation.

Un Adjoint (étant de la famille des Consorts FOUGÈRE) ne prend pas part au vote suivant :

2020-01-04/ Convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public communal

Le Conseil Municipal du Lion d'Angers a délibéré le 04 janvier 2016 (délibération n°2016-01-26) pour renouveler une convention d'occupation du domaine public, mise en place par délibération n°12 du Conseil Municipal en date du 03 février 2014.

Cette convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public concerne la parcelle cadastrée AM 05 (anciennement cadastrée B n° 1483), d'une superficie de 1ha 30a 16ca, située lieu-dit Grande Pièce.

Pour l'année 2019, le montant total s'élève à 193.50 €.

Monsieur le Maire précise au Conseil que la convention initialement signée avec les Consorts COCHARD a été résiliée au 30 décembre 2019 et que les consorts FOUGÈRE ont manifesté leur volonté de reprendre cette parcelle aux mêmes conditions.

Il convient donc de signer une nouvelle convention d'occupation du domaine public sur la parcelle visée avec les consorts FOUGÈRE.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer cette convention précaire et temporaire d'occupation du domaine public pour l'année 2020.
- De l'autoriser à renouveler expressément chaque année aux conditions énoncées la convention en appliquant une actualisation du tarif selon une progression basée sur l'évolution de l'indice des prix de la consommation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'occupation précaire et temporaire concernant la parcelle cadastrée AM 05 pour l'année 2020.
- Autorise Monsieur le Maire, à renouveler expressément chaque année avec actualisation du tarif selon une progression basée sur l'évolution de l'indice des prix de la consommation.

⇒ COMMISSION VOIRIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Bernard MENANT

Compte rendu du 17 décembre 2019 :

Boulevard HALLIGON: les travaux ont débuté le 12 novembre. Bilan financier équilibré / **Square des Villes Jumelées** : début des travaux le 18 novembre. Plusieurs problèmes

sont survenus : environ 10 000 € de frais en plus pour dégazage de la cuve à fioul + déchets (entreprise AMA), cuve à fioul, découverte amiante (entreprise DURAND), canalisation arrachée (ANJOU Energie), mise en place canalisation (ANJOU Energie) / **ZAC Jules Verne** : réception voirie le 17 décembre. Réserve sur le reste des plantations, la voirie et le mobilier urbain.

2020-01-05/ Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannage réalisées entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 août 2019 sur le réseau de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe le Conseil des réparations réalisées sur le réseau de l'éclairage public pour un montant total de 13 171.03 € TTC. Le taux du fonds de concours au SIEML étant de 75 %, le montant à verser au SIEML est de 9 878.30 € TTC.

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ARTICLE 1

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :
 - Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 août 2019
 - Montant de la dépense : 13 171.03 € TTC
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 9 878.30 € TTC.

PÉRIODE DU 01/09/2018 AU 31/08/2019

N° opération	Collectivités GEOLUX	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Dépannage mois
EP005-18-39	LE LION D'ANGERS (Andigné)	801.43 €	75%	601.07 €	21/09/2018
EP176-18-151	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	1 053.18 €	75%	789.89 €	19/09/2018
EP176-18-160	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	234.44 €	75%	175.83 €	02/11/2018
EP176-18-162	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	544.82 €	75%	408.62 €	09/11/2018
EP176-18-156	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	292.76 €	75%	219.57 €	17/10/2018
EP176-18-159	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	1 701.97 €	75%	1 276.48 €	22/10/2018
EP176-18-163	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	1 302.00 €	75%	976.50 €	05/12/2018
EP176-18-165	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	435.14 €	75%	326.36 €	14/02/2019
EP176-18-166	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	2 017.06 €	75%	1 512.80 €	13/02/2019
EP176-18-167	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	452.88 €	75%	339.66 €	20/02/2019
EP176-18-171	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	2 999.89 €	75%	2 249.92 €	23/03/2019
EP176-18-175	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	1 335.46 €	75%	1 001.60 €	18/06/2019

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La

juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,
Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,
Le Président du SIEML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2020-01-06/ Route de Grez Neuville : versement d'un fonds de concours à verser au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public (n°DEV176-19-182)

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :
 - « Suite dépannage – remplacement lanterne n°186 : « route de Grez Neuville » (n°DEV176-19-182) :
 - Montant de la dépense : 1 133.92 € nets de taxes
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 850.44 € nets de taxes.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 26 avril 2016 et complété les 25 avril et 19 décembre 2017.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,
Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,
Le Président du SIEML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

M MENANT énonce l'ajout que M le Maire a présenté en début de séance concernant le devis du Cabinet LIGEIS pour le Camping Les Fresnes, d'un montant de 2 682 € HT (tableau dans la commission Finances).

M CHALET ajoute : l'entreprise LIGEIS a besoin des relevés topographiques sur le site du Camping pour réaliser un travail précis.

M le Maire : la société AERIUS a été liquidée le 18 décembre. Un liquidateur est nommé, ce n'est pas une poursuite d'activités sous réserve, cela veut dire que le liquidateur a 2 mois pour liquider l'entreprise AERIUS qui n'existera plus. Cela veut dire que dans 2 mois nous sommes certain de ne plus avoir de délégataire, donc tout est arrêté : l'eau, l'électricité... Nous avons orienté les gens qui habitaient sur le camping vers le camping de Château-Gontier, la résidence habitat Jeunes ou le foyer logement. Nous avons essayé de trouver des solutions et dans cette période-là ne pouvons pas reprendre tout de suite, il faut que le liquidateur ait tout liquidé. D'autant plus, vous vous souvenez c'est une DSP (délégation de service public) qui date de 2016, une AOT (autorisation d'occupation temporaire) du camping d'un an que nous avons faite pour caler un peu les choses, en contrepartie de la DSP il y avait beaucoup d'investissement, donc il faut que le liquidateur fasse ses calculs, qu'est-ce qui est à nous, qui n'est pas à nous... Quand nous en saurons plus nous reviendrons vers vous. Le camping a une vraie utilité, avec le GIP Isle Briand nous voyons le nombre de jours d'activités qu'il y a sur le site. Il y a beaucoup de gens qui sont présents toute l'année, pas seulement des touristes. Giovanni PETIT est passé de

2 000/2500 nuitées que nous faisons par an à plus de 8 000 nuitées par an, il avait vraiment franchi une étape, le fait d'avoir des inondations à répétition tous les ans a eu des gros impacts. C'est un élément majeur qui l'a freiné dans son élan. Cela confirme le besoin d'avoir un camping qui ne soit pas inondable au moins sur une partie. Nous avons pris une décision en septembre d'investir une parcelle de 2ha pour avoir une douzaine de places de mobile-homes, des places de tentes fixes à l'abri. Il y a une certaine surface qui est classée dans le PPRI (plan de prévention des risques inondation)

Mme MELLIER : on ne peut pas dire qu'il n'est pas inondable.

M le Maire : si on ne peut pas dire qu'il ne soit pas inondable, nous pouvons dire qu'il n'est pas fréquemment inondable, parce que autant le bas l'est plusieurs fois tous les ans, autant la partie haute ne l'a été qu'une fois en 1995, ce sera moins fréquent. Cela veut dire que si nous faisons cette partie-là, cela devrait consolider quand même l'activité du camping dont nous avons besoin sur Le Lion d'Angers, pour les commerces c'est important, pour répondre à l'hébergement des gens c'est important aussi, nous avons investi sur la Vélo Francette, nous allons investir sur l'Oudon...

M CHALET : je voudrais ajouter quelque chose concernant les tarifs du SISTO. Nous avons reconduit les mêmes tarifs que l'année passée pour les particuliers et il y a une modification au niveau des professionnels. »

Prochaines commissions Urbanisme et Voirie : le mercredi 22 janvier à 18h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Christina MENANT

Compte rendu du 5 décembre 2019 :

Dossiers sociaux : 2 demandes d'aide financière ; 1 notification d'aide sociale hébergement en EHPAD. Aide aux vacances : 4 enfants. Aide à l'adhésion sportive : 6 enfants (Rayon Sportif Lionnais, Hand et JUDO) / **Collecte de la banque alimentaire** les 29 et 30 novembre dernier 1 690 kg ont été collectés (augmentation de 13.95 % par rapport à 2018, car il y avait des manifestations des « gilets jaunes »). Galette avec les élus et les bénévoles le 23 janvier à 20h.

Mme HAMARD ajoute : « L'agence du Crédit Mutuel du Lion d'Angers a octroyé une aide de 440 € pour l'action sociale déployée dans la commune, principalement dans le cadre de l'aide alimentaire. Nous les remercions vivement.

Information pour les membres de la commission, nous voterons le budget le 12 mars, le vote du budget de la commune étant le 9 mars, et nous ferons le DOB (débat d'orientation budgétaire) le 13 février.

M PARE : le 5 décembre, il y avait 278 chômeurs.

Mme MELLIER : on entend à la radio le pourcentage de chômeurs (taux), ça serait intéressant que, soit au niveau communal ou au niveau intercommunal, on est ces chiffres-là pour savoir où on est situé.

M le Maire : on les a par bassin de vie mais ils ne détaillent pas.

Mme HAMARD : nous les avons demandés auprès du Pays mais effectivement ils ne l'ont pas pour Le Lion d'Angers. »

Prochaine commission CCAS : le jeudi 16 janvier à 19h30.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ Commission « FINANCES » du 20 décembre 2019

2020-01-07/ Convention avec la Société Protectrice des Animaux, Autonome de Maine-et-Loire (SPAA) – année 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la convention avec la S.P.A.A. qui concerne les animaux errants trouvés sur le territoire communal et dont le propriétaire n'est pas connu. Monsieur le Maire indique que pour l'année 2020, la cotisation s'élève à 1 549.08 € TTC. La base de calcul est le nombre d'habitants (référence : *service de l'Etat Civil Préfecture de Maine-et-Loire janvier 2019*) soit 4 965 habitants x 0,26 € HT + TVA 20 %.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer et régler la facture pour l'année 2020 avec la S.P.A.A. de Maine-et-Loire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer et régler la facture à la S.P.A.A. de Maine-et-Loire, d'un montant de 1 549.08 € TTC, correspondant aux prestations de service relatives à la convention fourrière pour l'année 2020.

M GUILLOIS : « *sait-on combien la commune récupère d'animaux en divagation par an ?*

M le Maire : *une quarantaine et environ entre 5 et 10 sont repris par la SPA.*

M CHALET : *il faut rappeler la procédure, le chien est emmené au chenil et s'il est identifié on appelle le propriétaire qui doit régler l'indemnité de gardiennage et récupère son animal. Si l'animal n'est pas identifié, on appelle la SPA, mais il y a un délai ce qui fait que quelque fois on a un chien pendant quelques jours, voire quelques semaines.*

M le Maire : *certaines agents des services techniques qui font la maintenance et l'entretien des espaces verts me disaient qu'ils sont quand même courroucés et nous demandaient d'intervenir. Il y a des secteurs qui sont vraiment très « crottés » puisqu'on sait à peu près où sont les propriétaires, on va faire une action spécifique là-dessus, prévention une fois sanction la deuxième fois, il y a des communes qui font des empreintes génétiques on n'ira pas jusque-là on, ne laissera pas faire on est une petite commune on sait où sont les chiens, on va agir pour que cela ne dure pas. Des informations à ce sujet sont diffusées régulièrement dans le journal du Lion. »*

2020-01-08/ OGEC Sainte Claire et OGEC du Sacré Cœur – Autorisation de versement du 1^{er} trimestre 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil, comme pour les années précédentes, de l'autoriser à verser le premier acompte de la subvention 2020, avant le vote du budget 2020 et sur la base de la subvention de 2019 :

- À l'OGEC Sainte Claire, la somme de 28 867,12 € par trimestre,
- À l'OGEC du Sacré Cœur, la somme de 8 139,23 € par trimestre.

Ce qui permettra aux écoles de fonctionner dans les meilleures conditions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à verser à l'OGEC Sainte Claire et l'OGEC du Sacré Cœur le premier acompte sur le montant de la subvention qui sera voté lors du budget 2020 et sur la base de la subvention 2019 :
 - à l'OGEC Sainte Claire, la somme de 28 867,12 € par trimestre,
 - à l'OGEC du Sacré Cœur, la somme de 8 139,23 € par trimestre.

2020-01-09/ RÉCRÉA'LION – Autorisation de versement du 1^{er} trimestre 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil, de l'autoriser à verser un premier acompte de la participation 2020 à l'association RÉCRÉA'LION chargée de l'accueil périscolaire, avant le vote du budget 2020, conformément à l'avenant au contrat de Délégation de Service Public en date du 7 janvier 2019, soit la somme de 11 987.25 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à verser à l'association RÉCRÉA'LION un premier acompte sur le montant de la participation 2020, qui sera voté au budget 2020, conformément à l'avenant au contrat de DSP (Délégation de Service Public) en date du 7 janvier 2019, soit la somme de 11 987.25 €.

2020-01-10/ Personnel – Actualisation des taux horaires pour le personnel mis à disposition – année 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune met à disposition certains agents (*agents des services techniques, personnel du service entretien, personnel des écoles*) pour certaines structures (*par exemple RÉCRÉA'LION*) et le temps passé est facturé selon un taux moyen calculé selon les coûts constatés sur l'année N-1.

Monsieur le Maire propose au Conseil de revaloriser les taux horaires qui sont refacturés en cas de mise à disposition du personnel, comme suit :

- Personnel du service technique : 24.30 € TTC l'heure au lieu de 23.80 € en 2019 + 7 € pour véhicule, outillage et matériel d'entretien utilisés si besoin (*fourniture en plus à la charge du délégataire*).
- Personnel du service entretien : 20.00 € TTC au lieu de 19.60 € en 2019 (*les produits sont fournis par le délégataire*).
- Personnel des écoles : mis à disposition RECREA'LION : 19 €/heure au lieu de 18€/heure en 2019.
- SISTO : 41.06 € de l'heure le dimanche + 7 € de l'heure pour le matériel (taux horaire identique à l'année 2019).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide d'actualiser pour l'année 2020, les taux horaires du personnel communal qui seront refacturés en cas de mise à disposition du personnel pour certaines structures, à savoir :
 - Personnel des services techniques : 24.30 € TTC l'heure au lieu de 23.80 € en 2019 +7 € pour véhicule, outillage et matériel d'entretien utilisés si besoin (*fourniture en plus à la charge du délégataire*).
 - Personnel du service entretien : 20.00 € TTC au lieu de 19.60 € en 2019 (*les produits sont fournis par le délégataire*).
 - Personnel des écoles : mis à disposition RECREA'LION : 19 €/heure au lieu de 18 €/heure en 2019.
 - SISTO : 41.06 € de l'heure le dimanche + 7 € de l'heure pour le matériel (taux horaire identique à l'année 2019).
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2020-01-11/ Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Toutefois, la délibération prise par l'Assemblée délibérante à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitres et articles budgétaires d'exécution.

En conséquence, chaque mois avant le vote du budget, les dépenses d'investissement prévues dans les différentes commissions feront l'objet d'une délibération pour ouvrir les crédits nécessaires dans l'attente du vote du budget.

Monsieur le Maire propose donc d'ouvrir pour **janvier 2020** les crédits listés dans le tableau ci-après, nécessaires au paiement des dépenses suivantes :

gestionnaire	fonction	nature	service	PATRIMOINE INVESTISSEMENT	HT	TTC
sport	411	21318	BATI	Salle de sports Raccordement EP - réfection de tranchée PIGEON TP	1 380,00 €	1 656,00 €
gestionnaire	fonction	nature	service	VOIRIE INVESTISSEMENT	HT	TTC
Technique	821	2315	VOI	Square des Villes Jumelées Dégazage fuel AMA	1 748,12 €	2 097,74 €
Technique	821	2315	VOI	Cuve à fuel, découverte amiante DURAND	6 467,80 €	7 761,36 €
Technique	821	2315	VOI	Intervention sur canalisation entrée chaufferie 10/12 ANJOU Energie	172,00 €	206,40 €
Technique	821	2315	VOI	Arrachage pour repérage réseau 11/12 ANJOU Energie	757,47 €	908,96 €
Technique	821	2315	VOI	Mise en place canalisation 12/12 ANJOU Energie	952,36 €	1 142,83 €

Technique	824	2128	VOI	Andigné - Déclassement du domaine public Bornage géomètre	Cabinet GUIHAIRE	759,00 €	910,80 €
Technique	821	2315	VOI	Camping Les Fresnes Val-Mayenne Relevé topographique du site	LIGEIS	2 682,00 €	3 218,40 €
gestionnaire	fonction	nature	service	URBANISME INVESTISSEMENT		HT	TTC
Urbanisme	824	202	URB	PLU Impression	WELCOME SERVICES COPY	967,00 €	1 160,40 €
Urbanisme	824	202	URB	Parution presse	MEDIALEX	340,16 €	408,19 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement susmentionnées ci-dessus, avant le vote du budget.

2020-01-12/ Eglise : indemnités de gardiennage – année 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, le Ministre de l'Intérieur fixe par circulaire le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales.

Il précise que le montant proposé pour l'année 2019 est le maintien du montant fixé en 2018, soit 479,86 € (pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice).

M DAILLEZ : « est-ce qu'on pourrait envisager une petite Indemnité pour l'église d'Andigné ? »

M CHALET : je pense qu'il faut rappeler le rôle du gardiennage, c'est pour ouvrir et fermer l'église mais en aucun cas pour la nettoyer.

M le Maire : quand il y a des sépultures c'est le conseil paroissial qui l'ouvre et qui la ferme.

M ROUSSEAU : les gens paient pour une sépulture, et donc il y a tout qui rentre dedans l'office et les prestations qui vont avec. Le prêtre est obligé d'ouvrir l'église. Je ne suis pas convaincu car là c'est pour le gardiennage. Elle n'est pas ouverte tous les jours.

M DAILLEZ : on pourrait s'il y avait quelqu'un pour le faire.

M ROUSSEAU : vous verrez cela en commission. La gardienne du Lion d'Angers habite à côté. Ce sera éventuellement réétudié si vous le voulez. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à verser au préposé chargé du gardiennage de l'église le plafond indemnitaire, soit 479,86 € pour l'année 2019.

→ Commission « du PERSONNEL » du 20 décembre 2019 :

M ROUSSEAU apporte quelques informations :

- « La responsable des services techniques a repris le travail mi-décembre à temps partiel thérapeutique.
- Ce matin, l'agent d'accueil a repris le travail après son congé maternité.
- L'agent de la vie associative a repris le 2 janvier suite à un arrêt maladie.
- L'agent comptable qui a été recruté, est arrivé ce matin pour succéder à l'agent comptable qui va partir en retraite.
- Et un agent est arrivé pour les services techniques en espaces verts. »

→ Commission « ADMINISTRATION » du 20 décembre 2019 :

2020-01-13/ Convention entre la Commune et la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) pour l'intervention de la Brigade de proximité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 26 septembre 2019, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou a approuvé la convention relative à l'intervention de la Brigade de proximité de la CCVHA. La Brigade de proximité mise en place par la CCVHA intervient au sein des communes membres du schéma de mutualisation dont la commune fait partie.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de formaliser l'organisation, les modalités d'intervention et de règlements des prestations de la Brigade de proximité dans une convention avec la CCVHA.

Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

Vu la convention pour la création de services communs portant mutualisation des agents ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou du 26 septembre 2019 ;

Considérant que la Brigade de proximité, mise en place par la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou pour les services administratifs, techniques et enfance-jeunesse, intervient dans les communes membres du schéma de mutualisation ;

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser l'organisation, les conditions d'intervention et de règlement des prestations de la Brigade de proximité ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'organisation de la Brigade de proximité ;
- D'approuver les termes de la convention pour l'intervention de la Brigade de proximité ;
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document utile à l'application de la présente décision.

Mme MENANT : ça ne sera que des personnes dédiées à ça ?

Mme THIBAUT (Directrice Générale des Services) : au sein de la Communauté de communes, ce service existe déjà depuis plus d'un an, on a quatre personnes qui ne font pas forcément quatre ETP (équivalent temps plein) qui sont mobilisées sur l'ensemble des communes du schéma de mutualisation et notamment pour Le Lion d'Angers pour assurer une continuité de service au niveau de l'accueil.

M ROUSSEAU : on utilise la brigade de proximité le jeudi matin c'est un service qui est très intéressant et qui est beaucoup utilisé par les communes.

M PISCIONE : comment on faisait avant ?

M ROUSSEAU : on ne remplaçait pas, le problème c'est souvent en période de congés ou d'arrêt maladie ou des gens qui prennent du temps partiel.

M PISCIONE : « quels sont les profils des personnes qui constituent ces brigades ?

M ROUSSEAU : ce sont des agents qui sont appelés à faire du secrétariat de mairie.

Mme THIBAUT : l'objectif c'est que l'on recrute des personnes qui sont déjà formées et qui connaissent le milieu de la fonction publique territoriale et notamment spécifiquement l'équipe commune, ou alors comme on a fait jusqu'à présent depuis un an on forme ces personnes, elles vont sur les différentes communes comme ça elles connaissent l'état civil, l'urbanisme, la gestion de proximité de base tout ce qui est gestion de location de salle. L'objectif à terme est d'avoir des personnes qui connaissent toutes ces thématiques et qui petit à petit pourront aller sur l'ensemble des communes même s'il y a des pratiques différentes, la règle de droit est la même, et après on voit comment on peut travailler à terme sur une homogénéisation des pratiques.

M PISCIONE : il faut être très polyvalent.

M le Maire : dans la cellule c'est aussi un vivier je ne vous cache pas, puisqu'on a beaucoup de départ en retraite dans les communes, les communes nous demandent ça. Ceci dit c'est bien c'est fait pour, on forme la jeunesse, on forme les gens, elle est dans le circuit.

M ROUSSEAU : elle postule sur des postes qui se libèrent, c'est une très bonne formation.

M le Maire : et pour le lien entre les communes c'est très bien. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'organisation de la Brigade de proximité.

- Approuve les termes de la convention pour l'intervention de la Brigade de proximité.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2020-01-14/ Rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) du 7 novembre 2019 concernant la voirie et les sentiers de randonnées

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la CLETC du 7 novembre 2019 et propose au Conseil d'adopter ce rapport relatif à la voirie et aux sentiers de randonnées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valde et entérine le rapport de la CLETC du 7 novembre 2019 concernant la voirie et les sentiers de randonnées, tel que présenté en séance.

Prochaines commissions Finances et du Personnel : le vendredi 24 janvier à 14h30.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

→ **Conseil privé** pour la préparation du Débat d'Orientaion Budgétaire :
Lundi 20 janvier 2020 à 20h30.

Clôture de la séance à 22h15.

Prochain Conseil Municipal : lundi 3 février 2020 à 20h30.

Le Maire,



(Handwritten signature of Étienne GLÉMOT)

Étienne GLÉMOT

Le secrétaire,

(Handwritten signature of Jean-Paul LEQUEUX)

Jean-Paul LEQUEUX

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 3 FEVRIER 2020 A 20H30**

L'an deux mille vingt, le trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit janvier deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Bernard MENANT, Didier FUSELIEZ, Alain DAILLEZ, MME Isabel CROSVILLE, MM Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MME Emeline STEINIRGER.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE.
Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
Mme Véronique BOUCHET.
M Benjamin SIRJEAN.
Mme Sandrine SOYÉ, qui a donné pouvoir à M Alain DAILLEZ.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Étaient absents :

M Arnaud DAVID.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.

Secrétaire de séance : M Michel GUILLOIS.

Nombre de conseillers en exercice.....	33
Nombre de conseillers présents.....	24
Nombre de suffrages exprimés.....	27
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2020-02-01/ Salle Andigné – règlement intérieur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'actualiser le règlement intérieur de la salle d'Andigné afin d'homogénéiser les pratiques de location des salles communales et a adopté les termes dudit règlement.

2020-02-02/ Groupe Scolaire Edmond GIRARD – travaux de rénovation thermique et acoustique et demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de travaux susmentionnés afin d'améliorer la consommation énergétique du bâtiment, le confort acoustique ainsi que la qualité de l'air. Il propose d'adopter le projet de travaux pour un montant estimé de 850 000 € HT comprenant l'isolation des murs extérieurs, combles et rampants, le remplacement partiel

des menuiseries, la création d'une VMC double flux, la création d'un réseau d'eau, la fourniture et la pose de 2 chaudières bois ainsi que la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de différents organismes tels que l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le Conseil régional, ou toute autre entité juridique susceptible d'être concernée par le projet.

2020-02-03/ Actualisation des participations des communes extérieures pour les enfants scolarisés à l'école publique Edmond GIRARD ainsi que pour les subventions versées par la commune du Lion d'Angers aux écoles privées Ste Claire et le Sacré Cœur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté la participation aux communes extérieures pour les enfants domiciliés chez elles, et qui sont scolarisés à l'école Edmond GIRARD, ainsi que pour les subventions versées par la commune aux écoles privées Ste Claire et Sacré Cœur. La participation est calculée sur la base des charges à caractère général, des frais de personnel et des fournitures, divisée par le nombre d'élèves. Pour l'année scolaire 2019/2020 la participation proposée est de :

Ecole maternelle : 1 143.81 € (1 143.05 € en 2019)

- fonctionnement école : 943.38 €
- fournitures scolaires : 28.33 €
- récompenses scolaires : 17.64 €
- arbre de Noël : 16.80 €
- fonctionnement cantine : 137.67 €

Ecole élémentaire : 472.70 € (492.60 € en 2019)

- fonctionnement école : 289.07 €
- fournitures scolaires : 28.33 €
- récompenses scolaires : 17.64 €
- fonctionnement cantine : 137.67 €

2020-02-04/ Vente de terrains communaux à la Communauté de Commune des Vallées du Haut Anjou (CCVHA)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la construction de la Salle de sport Intercommunale Paulette FOUILLET a été réalisée sur des parcelles appartenant à la Commune du Lion d'Angers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A approuvé la cession parcellaire suivante à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou :
AN 70 (1 073 m²), 72 (185 m²), 74 (418 m²), 73 partielle (devenue AN90 de 256 m², AN91 de 10 m² et AN289 de 249 m²), 69 (devenue 85 de 114 m²), 49 (devenue AN80 de 11 m²), 71 (devenue AN87 de 36 m²) et selon le prix négocié d'un euro symbolique.
Ainsi la cession porte sur des terrains dont la superficie cumulée est de 2 352 m² vendus 1 € symbolique HT à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes liés à cette cession.

2020-02-05/ ZAC de DURVAL – Validation du Cahier des Charges de la Tranche 5

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 07 octobre 2019, le Conseil Municipal a validé le règlement graphique de la Tranche 5 de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de DURVAL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a validé le cahier des charges de cette nouvelle tranche, ce dossier a été soumis en commission « urbanisme » qui n'a émis aucune observation.

2020-02-06/ Convention OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Renouveauement Urbain) – Avenants

Monsieur le Maire rappelle que la Commune du Lion d'Angers est concernée par le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Renouveauement Urbain.

Ce dispositif mis en place à échelle de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou a fait l'objet d'une convention entre le Département, la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou et la Commune du Lion d'Angers.

En raison notamment de l'Intégration des Communes du Louroux-Béconnais et de Bécon-les-Granits, il convient de modifier la convention OPAH-RU signée, par un avenant n°1. Cet avenant consiste en l'ajout des objectifs et autorisations d'engagement pour ces deux polarités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 ainsi que les futurs avenants sans impact financier à la Convention OPAH RU qui seraient amenés à être adoptés.

2020-02-07/ Avis sur le projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la Commune de Montreuil sur Maine

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune de Montreuil sur Maine sollicite l'avis de la Commune sur son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A ce titre, Monsieur le Maire présente au Conseil le Plan local d'Urbanisme de la Commune du Montreuil sur Maine développé autour des axes suivants :

- Maintenir le niveau de croissance des dernières années et assurer l'accueil d'une population diversifiée
- Programmer un développement de l'habitat contenu, recentré et polarisé sur le bourg
- Modérer la consommation d'espace
- Maintenir l'emploi
- Développer la zone économique de la Sablonnière
- Soutenir les services de proximité
- Garder une économie agricole forte
- Valoriser et développer l'attractivité touristique
- Favoriser les déplacements non polluants
- Réaliser la jonction entre le barreau de la Sablonnière et de la route de Champigné
- Mettre en place des liaisons douces interurbaines
- Préserver les paysages, les ressources en eaux, les espaces sensibles, la biodiversité
- Assurer la traduction de la trame verte et bleue
- Anticiper le développement des nouvelles technologies et offrir à tous l'accès aux moyens de communication.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable quant au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune du Montreuil sur Maine.

2020-02-08/ Boulevard Halligon / route de Vern : aménagement carrefour

Les travaux de réfection de voirie et création de circulations douces sur le Boulevard Halligon sont en cours sur le périmètre des effacements de réseaux effectués en 2019.

Afin de relier le carrefour Halligon/route de Vern aux travaux en cours, un projet d'intégration du carrefour a été défini.

Il comprend la plantation de 3 arbres, l'intégration d'une dalle pour accueillir des structures (expl : Noël), et des poteaux pouvant recevoir des affiches de communication.

L'entreprise titulaire du chantier actuel, DURAND, propose cette prestation (hors fourniture plantation) pour un montant de 4 252.60 HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché avec l'entreprise DURAND, d'un montant de 4 252.60 € HT.

2020-02-09/ Demande de subvention au titre des amendes de police : travaux de voirie boulevard Halligon

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé des travaux d'amélioration de la circulation sur le boulevard Halligon : plateaux, ralentisseurs, places de parking, passages piétons...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A autorisé Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, une demande de subvention auprès du Conseil départemental, au titre des amendes de police, dans le cadre de la politique d'amélioration des conditions de circulation.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

2020-02-10/ Lotissement des Tilleuls – participation financière pour l'implantation de conteneurs du SISTO pour la collecte des déchets

Lors de la construction du lotissement des Tilleuls, la mise en œuvre de conteneurs semi-enterrés a été réalisée par le SISTO.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A validé la participation financière de la commune d'un montant de 7 396.80 € nets de taxes au titre de l'aménagement de ces équipements pour le lotissement des Tilleuls.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'annexe à la convention d'occupation du domaine public avec le SISTO, pour l'implantation de conteneurs pour la collecte des déchets.

Cette somme est inscrite sur le budget annexe des Tilleuls.

2020-02-11/ Travaux d'aménagement du terrain de Camping et demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de travaux susmentionnés afin de moderniser l'offre du camping pour atteindre un meilleur niveau de performance et une meilleure attractivité, dans un 1^{er} temps en développant une zone moins soumise aux inondations pour y accueillir des mobil homes avec 14 emplacements fixes et 14 emplacements temporaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A approuvé le projet de travaux d'aménagement du terrain de camping pour un montant estimatif de 218 500 € HT comprenant les travaux de voirie et réseaux divers, les espaces verts, les réseaux souples et la maîtrise d'œuvre.
- A autorisé Monsieur le Maire, à solliciter des subventions auprès de différents organismes, tels que le Conseil Régional au titre du dispositif Investissement Touristique Pays de la Loire, ou toute autre entité juridique susceptible d'être concernée par le projet.

2020-02-12/ Camping : lancement marché maîtrise d'œuvre

Afin de gérer l'aménagement du terrain de camping du Lion d'Angers, Monsieur le Maire propose de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour épauler la commune dans le suivi du chantier VRD (Voirie et Réseaux Divers), espaces verts et éclairage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire :

- À lancer un appel d'offres pour réaliser le suivi des travaux (maîtrise d'œuvre).
- À choisir l'entreprise de maîtrise d'œuvre.
- À signer, ou son représentant, tout document afférent à ce dossier.

2020-02-13/ ZAC Jules Verne : Intégration des voiries

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'intégrer la voirie et les espaces verts (avec réserves) de la ZAC Jules Verne, réalisés par le cabinet ALTER, dans la voirie communale.

2020-02-14/ Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) 2020

M ROUSSEAU, Adjoint délégué aux Finances, a rappelé au Conseil que le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus.

M ROUSSEAU a indiqué que ce débat constitue une étape préalable au vote des budgets primitifs et doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Après présentation des résultats de l'année 2019 et les orientations proposées pour 2020, le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du D.O.B. pour les budgets de la commune du Lion d'Angers.

2020-02-15/ Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Toutefois, la délibération prise par l'Assemblée délibérante à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitres et articles budgétaires d'exécution.

En conséquence, chaque mois avant le vote du budget, les dépenses d'investissement prévues dans les différentes commissions feront l'objet d'une délibération pour ouvrir les crédits nécessaires dans l'attente du vote du budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du Budget Primitif 2020, pour février 2020 les crédits nécessaires au paiement des dépenses suivantes :

gestionnaire	fonction	nature	service	PATRIMOINE INVESTISSEMENT	HT	TTC
SPORT	411	21318	BATI	Salle des Tilleuls Fourniture et pose de ferme portes Ateliers MICHEL	378,76 €	454,51 €
ENFANCE	213	21312	BATI	Groupe Scolaire Edmond GIRARD Fourniture et pose d'un convecteur (salle du directeur et salle des maîtres) DBE	750,00 €	900,00 €
SOCIAL	20	21318	BATI	Salle des Fêtes Andigné Fourniture et pose d'un projecteur + commandes individualisées DBE	524,00 €	628,80 €
SPORT	414	21318	BATI	Local Vélo Club Lionnais Choix AMO (assistant à maîtrise d'œuvre) CISA	4 620,00 €	5 544,00 €
gestionnaire	fonction	nature	service	VOIRIE INVESTISSEMENT	HT	TTC
TECHNIQUE	822	2152	VOI	Rond-point Haras Isle Briand Reprofilage trottoir DURAND	1 833,00 €	2 199,60 €
FINANCES	114	21568	VOI	Vidéo-protection Complément pour suivi C3S	2 340,00 €	2 808,00 €
TECHNIQUE	823	61558	ESPV	Matériel Herse AGREOM	1 642,10 €	1 970,52 €
TECHNIQUE	821	2152	VOI	Mobilier urbain Barrières simple croix (qt:10) NADIA	1 190,00 €	1 428,00 €
TECHNIQUE	821	2152	VOI	Panneaux signalisation (accès piéton/centre commercial) NADIA	209,02 €	250,82 €

2020-02-16/ Groupement de commandes avec la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) pour la location de photocopieurs

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il s'avère nécessaire d'acquérir 2 photocopieurs couleurs pour le Groupe Scolaire Edmond GIRARD.

Après en avoir délibéré, avec 21 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes mis en place par la CCVHA pour la location de photocopieurs et a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention afférente.

2020-02-17/ Autorisation d'ester en justice pour défendre la commune dans l'action intentée contre elle auprès du Tribunal Administratif de Nantes

Monsieur le Maire informe le Conseil que certains riverains de la parcelle AP 109 assiette du projet de parking pour les agents communaux et Intercommunaux ont saisi le Tribunal Administratif de Nantes pour faire annuler l'autorisation d'aménagement dudit parking.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A autorisé Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune,
- A décidé de se faire représenter par Maître Christophe BUFFET, avocat de la commune,
- A approuvé et a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'honoraires afférente.

Clôture de la séance à 22h35.

Fait au Lion d'Angers, le 4 février 2020.

Compte rendu complet disponible
à compter du 28 février 2020.

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 3 FEVRIER 2020
P R O C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt, le trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit janvier deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Bernard MENANT, Didier FUSELIEZ, Alain DAILLEZ, MME Isabel CROSVILLE, MM Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MME Emeline STEINIRGER.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE.
Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
Mme Véronique BOUCHET.
M Benjamin SIRJEAN.
Mme Sandrine SOYÉ, qui a donné pouvoir à M Alain DAILLEZ.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Étaient absents :

M Arnaud DAVID.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.

Secrétaire de séance : M Michel GUILLOIS.

Nombre de conseillers en exercice.....	33
Nombre de conseillers présents.....	24
Nombre de suffrages exprimés.....	27
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 janvier 2020.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

➤ **Compte rendu Conseil Communautaire du 14 janvier 2020**

M. MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 16 janvier 2020 :

Dossiers sociaux : 2 demandes d'aide financière ; 3 dossiers d'aide sociale à l'hébergement en EHPAD ; 1 notification pour un accueil familial (personne handicapée) ; 3 aides aux vacances ; 1 aide à l'adhésion sportive / **Ouverture d'une maison France Service au Pôle Santé Social** (gérée par la Mutualité Sociale Agricole) / **Nombre de demandeurs d'emplois** : 262 (100 hommes et 162 femmes).

Prochaine commission CCAS : le jeudi 13 février à 19h30.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

Mme CHARRAUD : « les membres de la commission se réuniront le 19 février à 20h. »

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Joël PARÉ

Compte rendu du 21 janvier 2020 :

Local Vélo Club Lionnais : une première rencontre s'est déroulée avec le Cabinet CISA (Assistant à Maîtrise d'œuvre) retenu pour l'étude du projet de bâtiment pour accueillir le Vélo Club Lionnais au sein du complexe sportif. Les membres du club étaient présents. Le cabinet doit rendre un avis début mars prochain / Bibliothèque **et Salle David d'Angers** : le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) mandaté pour une étude de faisabilité de salle culturelle dans l'espace actuel a rendu son rapport. 2 scénarios ont été présentés, avec des approches et des budgets différents / **Cimetière** : choix de renouveler le contrat avec l'ASDIES pour l'entretien du cimetière. Pour un cimetière plus propre, le nombre de passages a été augmenté, passant de 5 à 6 passages par an / **Complexe sportif Mérignac** : la mise en place du contrôle par badges des entrées dans les salles de sports pose des difficultés, et des incivilités en découlent. De même, un tapis à peine mis en place salle des Tilleuls a été enlevé. Pour que les ventouses fonctionnent pour l'accès au plateau de jeu de la salle des Tilleuls la pose d'une ferme porte est nécessaire / **Chantiers divers** : **DOJO / TENNIS** : Sol terrain tennis problème hygrométrie pour coulage du béton. Allongement délais prévus. Le surplus de ces 2 chantiers avance bien. **Toilettes publiques** : couverture posée vendredi dernier / **Informations et devis divers** : **Groupe Scolaire Edmond Girard** adhésion au groupement d'achat de la CCVHA pour photocopieur couleur (mutualisation entre maternelle et primaire). Remplacement de 2 radiateurs salle des maîtres et bureau du directeur Ecole primaire Edmond Girard. **Salle d'Andigné** mise en place d'un projecteur avec détection entrée salle côté bar, et pose de commandes individualisées sur boîtiers électriques. **Salle de la Mare aux Coqs** : changement dalles plexi. La réunion s'est achevée par la présentation succincte du travail effectué en 2019 pour l'amélioration thermique du **Groupe Scolaire Edmond Girard**, avec l'aide du SIEM. Présentation à laquelle l'ensemble des membres du Conseil Municipal était convié. Présentation des différents scénarios possibles, des choix techniques et financiers, et des subventions qui peuvent y être associées.

2020-02-01/ Salle Andigné – règlement Intérieur

Monsieur le Maire propose au Conseil d'actualiser le règlement Intérieur de la salle d'Andigné afin d'homogénéiser les pratiques de location des salles communales. A cet effet, il vous propose d'adopter les termes du règlement intérieur proposé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à actualiser le règlement intérieur de la salle d'Andigné.
- Adopte les termes dudit règlement.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le règlement ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2020-02-02/ Groupe Scolaire Edmond GIRARD – travaux de rénovation thermique et acoustique et demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de travaux susmentionnés afin d'améliorer la consommation énergétique du bâtiment, le confort acoustique ainsi que la qualité de l'air.

Il propose d'adopter le projet de travaux pour un montant estimé de 850 000 € HT comprenant l'isolation des murs extérieurs, combles et rampants, le remplacement partiel des menuiseries, la création d'une VMC double flux, la création d'un réseau d'eau, la fourniture et la pose de 2 chaudières bois ainsi que la maîtrise d'œuvre.

Dans ce cadre, il demande également au Conseil l'autorisation de solliciter des subventions auprès de différents organismes tels que l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le Conseil régional, ou toute autre entité juridique susceptible d'être concernée par le projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet de travaux pour un montant estimé de 850 000 € HT comprenant l'isolation des murs extérieurs, combles et rampants, le remplacement partiel des menuiseries, la création d'une VMC double flux, la création d'un réseau d'eau, la fourniture et la pose de 2 chaudières bois ainsi que la maîtrise d'œuvre.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, des demandes de subventions auprès des différents organismes tels que l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le Conseil régional, ou toute autre entité juridique susceptible d'être concernée par le projet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

M PARÉ ajoute : « pour terminer je profite d'être éventuellement le dernier ou avant dernier rapporteur de la commission pour remercier Nicole MELLIER, qui tout au long de ce mandat, nous a éclairé lors de chaque réunion Patrimoine et à essayer d'échanger avec transparence et honnêteté. Merci Nicole.

Mme MELLIER : Merci. J'avais indiqué que c'était la dernière commission Patrimoine. Nous nous retrouverons juste 30 minutes avant le Conseil privé du 24 février 2020 à 20h afin de valider les devis. Je réunis la Commission Cimetière demain à 18h30. »

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

» Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Christina MENANT

Compte rendu du 16 janvier 2020 :

Cantine d'Edmond : retour positif de l'agrandissement : avec plus d'espace, les enfants sont moins serrés et moins bruyants / **Maternelle Edmond GIRARD** : l'association RECREA'LION a fait la demande de l'installation d'une armoire pour l'accueil périscolaire côté maternelle. Réflexion sur le lieu le plus opportun pour l'implanter. Demande pour installer des jeux sur la cour de récréation / **Ecole Edmond GIRARD** : demande de 2 photocopieurs (1 en maternelle et 1 en primaire). Groupement de commandes avec la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) / **Collège Val d'Oudon** : accueil d'une formation pour adultes en maroquinerie dispensés par le GRETA. Dans le cadre de l'action « place aux citoyens » qui s'est déroulée en décembre 2019, une élève a remporté une visite de l'hôtel du Département pour toute sa classe / **Aire de jeux** : les membres de la commission sont favorables pour inscrire au budget de cette année un jeu supplémentaire sur l'aire de jeux d'Andigné pour la tranche des 6-12 ans.

2020-02-03/ Actualisation des participations des communes extérieures pour les enfants scolarisés à l'école publique Edmond GIRARD ainsi que pour les subventions versées par la commune du Lion aux écoles privées Ste Claire et Sacré Cœur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que cette participation est calculée sur la base des charges à caractère général, des frais de personnel et des fournitures, divisée par le nombre d'élèves.

Aussi pour l'année scolaire 2019/2020 la participation proposée est de :

Ecole maternelle : 1 143.81 € (1 143.05 € en 2019)

- fonctionnement école : 943.38 €
- fournitures scolaires : 28.33 €
- récompenses scolaires : 17.64 €
- arbre de Noël : 16.80 €
- fonctionnement cantine : 137.67 €

Ecole élémentaire : 472.70 € (492.60 € en 2019)

- fonctionnement école : 289.07 €
- fournitures scolaires : 28.33 €
- récompenses scolaires : 17.64 €
- fonctionnement cantine : 137.67 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Fixe pour l'année 2019-2020, la participation des communes extérieures pour les enfants scolarisés à l'école publique Edmond GIRARD comme suit :
 - o Ecole maternelle : 1 143.81 €/élève
 - o Ecole primaire : 472.70 €/élève
- Décide d'actualiser la participation des subventions versées par la commune aux écoles privées Ste Claire et Sacré Cœur.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires et à adresser les factures aux communes « utilisatrices ».

M FUSELIEZ ajoute : « la commission se réunira dans quelques jours autour d'un repas de fin d'activités, merci à tous les collègues qui se sont investis dans ma commission. »

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

Compte rendu du 14 janvier 2020 :

Journal du Lion : validation du sommaire des prochains numéros qui seront consacrés au budget / **Commercialisation de la fibre optique** : réunion publique d'information le 13 février à 18h30 à l'espace Emile JOULAIN à l'initiative d'Anjou Fibre / **DOB (débat d'orientation budgétaire)** / **Cinéma** : prochaine séance le 19 février : après-midi : « la Reine des neiges II » et à 20h30 un excellent film « Les vétos » / arrivée d'un nouvel agent au service communication en remplacement d'un agent qui a quitté le service le 17 janvier.

M MUHAMMAD ajoute : « nous n'avons pas prévu de réunion prochainement, on se laisse le soin de se revoir fin février, début mars. »

⇒ COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ÉCONOMIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Hugues SAULOUP

Compte rendu du 22 janvier 2020 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 6 permis de construire
- 6 déclarations préalables
- 18 certificats d'urbanisme
- 10 DIA (déclarations d'intention d'aliéner)

Bilan d'activités du service d'autorisation du droit des sols pour l'année 2019 :

61 permis de construire ont été déposés en mairie (59 en 2018)

108 déclarations préalables (77 en 2018)

152 certificats d'urbanisme (141 en 2018)

88 déclaration d'intention d'alléner (65 en 2018).

/ **Disponibilités foncières** : il reste 1 terrain sur la ZAC de DURVAL (tranche 1 à 4), 1 terrain sur la ZAC Jules Verne et 1 terrain lotissement des Dollères Andigné.

/ **Commerçialisisation des terrains de la tranche 5 ZAC de DURVAL** : 49 lots.

/ **Cession NRO (noeud de raccordement à l'optique) route de Grez Neuville** : faire cession au profit d'Anjou Fibre. Domaine public : procédure de déclassement. Bornage réallisé aux frais d'Anjou Fibre.

2020-02-04/ Vente de terrains communaux à la Communauté de Commune des Vallées du Haut Anjou (CCVHA)

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018-02-02 en date du 5 février 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la construction de la Salle de sports intercommunale Paulette FOUILLET a été réalisée sur des parcelles appartenant à la Commune du Lion d'Angers.

Monsieur le Maire propose au Conseil de céder à la Communauté de Commune des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) es parcelles suivantes : AN 70 (1 073 m²), 72 (185 m²), 74 (418 m²), 73 partielle (devenue AN90 de 256 m², AN91 de 10 m² et AN289 de 249 m²), 69 (devenue 85 de 114 m²), 49 (devenue AN80 de 11 m²), 71 (devenue AN87 de 36 m²) et selon le prix négocié d'un euro symbolique.

Ainsi la cession porte sur des terrains dont la superficie cumulée est de 2 352 m² vendus 1 € symbolique à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (*avis du service des Domaines annexé*).

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- D'approuver la cession parcellaire ci-dessus détaillée au prix de 1 euro HT à la CCVHA.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer les actes liés à cette cession.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la cession parcellaire ci-dessus détaillée au prix de 1 euro HT à la CCVHA.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes liés à cette cession.

2020-02-05/ ZAC de DURVAL – Validation du Cahier des Charges de la Tranche 5

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 07 octobre 2019, le Conseil Municipal a validé le règlement graphique de la Tranche 5 de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de DURVAL.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider le cahier des charges de cette nouvelle tranche, ce dossier a été soumis en commission « urbanisme » qui n'a émis aucune observation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valde le cahier des charges de la tranche 5 de la ZAC de DURVAL.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2020-02-06/ Convention OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain) – Avenants

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019-10-01 en date du 7 octobre 2019

Monsieur le Maire rappelle que la Commune du Lion d'Angers est concernée par le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain.

Ce dispositif mis en place à échelle de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou a fait l'objet d'une convention entre le Département, la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou et la Commune du Lion d'Angers.

En raison notamment de l'intégration des Communes du Louroux-Béconnais et de Bécon-les-Granits, il convient de modifier la convention OPAH-RU signée, par un avenant n°1. Cet avenant consiste en l'ajout des objectifs et autorisations d'engagement pour ces deux polarités.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 ainsi que les futurs avenants sans impact financier à la Convention OPAH-RU qui seraient amenés à être adoptés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention OPAH-RU, ainsi que les futurs avenants sans impact financier à la convention OPAH-RU.

2020-02-07/ Avis sur le projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la Commune de Montreuil-sur-Maine

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune de Montreuil sur Maine sollicite l'avis de la Commune sur son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A ce titre, Monsieur le Maire présente au Conseil le Plan local d'Urbanisme de la Commune du Montreuil-sur-Maine développé autour des axes suivants :

- Maintenir le niveau de croissance des dernières années et assurer l'accueil d'une population diversifiée
- Programmer un développement de l'habitat contenu, recentré et polarisé sur le bourg
- Modérer la consommation d'espace
- Maintenir l'emploi
- Développer la zone économique de la Sablonnière
- Soutenir les services de proximité
- Garder une économie agricole forte
- Valoriser et développer l'attractivité touristique
- Favoriser les déplacements non polluants
- Réaliser la jonction entre le barreau de la Sablonnière et de la route de Champigné
- Mettre en place des liaisons douces Interurbaines
- Préserver les paysages, les ressources en eaux, les espaces sensibles, la biodiversité
- Assurer la traduction de la trame verte et bleue
- Anticiper le développement des nouvelles technologies et offrir à tous l'accès aux moyens de communication.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune du Montreuil-sur-Maine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable quant au projet de PLU de la Commune de Montreuil-sur-Maine.

⇒ COMMISSION VOIRIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 22 janvier 2020 :

Square des Villes Jumelées : mesure à prendre suite à retard / **Rond-point du Haras de l'Isle Briand** : début des travaux le 22 janvier. Reprofilage du trottoir et réalisation bicouche / **Pigeons** : devis FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour régulation pigeons. Lancement des travaux 1^{er} trimestre 2020 sauf si inondations perdurent / **Information Radar** : mise en place d'un nouveau radar entre Le Lion d'Angers et Vern d'Anjou / **Occupation du domaine pluvial** / **Antennes FREE** : à ce jour le site d'Andigné est terminé mais il n'a pas été intégré par FREE Réseau, en cours de réglage, le site devrait fonctionner vers la fin mars. Sur le site du Lion d'Angers, une extension EDF sera réalisée fin avril début mai, le site devrait fonctionner fin juin début juillet. On pourra dire qu'en 2020, nous aurons un réseau 4G de bonne qualité / **Vidéo-protection** : modification de projet et complément de suivi par l'entreprise CS3 Numérique / **Devis divers**.

2020-02-08/ Boulevard Halligon / route de Vern : aménagement carrefour

Les travaux de réfection de voirie et création de circulations douces sur le boulevard Halligon sont en cours sur le périmètre des effacements de réseaux effectués en 2019.

Afin de relier le carrefour Halligon/route de Vern aux travaux en cours, un projet d'intégration du carrefour a été défini. Il comprend la plantation de 3 arbres, l'intégration

d'une dalle pour accueillir des structures (expl : Noël), et des poteaux pouvant recevoir des affiches de communication.

L'entreprise titulaire du chantier actuel, DURAND, propose cette prestation (hors fourniture plantation) pour un montant de 4 252.60 HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer l'avenant au marché.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant au marché avec l'entreprise DURAND pour un montant de 4 252.60 HT, concernant l'aménagement du carrefour Halligon / route de Vern.

2020-02-09/ Demande de subvention au titre des amendes de police : travaux de voirie boulevard Halligon

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé des travaux d'amélioration de la circulation sur le boulevard Halligon : plateaux, ralentisseurs, places de parking, passages piétons...

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser :

- A déposer, au nom de la commune, une demande de subvention auprès du Conseil départemental, au titre des amendes de police, dans le cadre de la politique d'amélioration des conditions de circulation.
- A signer les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer, au nom de la Commune, une demande de subvention auprès du Conseil départemental, au titre des amendes de police, dans le cadre de la politique d'amélioration des conditions de circulation sur le boulevard Halligon.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

2020-02-10/ Lotissement des Tilleuls – participation financière pour l'implantation de conteneurs du SISTO pour la collecte des déchets

Lors de la construction du lotissement des Tilleuls, la mise en œuvre de conteneurs semi-enterrés a été réalisée par le SISTO.

La participation financière de la commune du Lion d'Angers, au titre de l'aménagement de ces équipements est de 7 396.80 € nets de taxes.

Cette somme est inscrite sur le budget annexe des Tilleuls.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider le montant de la participation demandé et de l'autoriser à signer l'annexe à la convention d'occupation du domaine public pour l'implantation de conteneurs pour la collecte des déchets.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valde la participation financière de la commune d'un montant de 7 396.80 € nets de taxes, pour l'implantation de conteneurs du SISTO relative à la collecte des déchets au lotissement des Tilleuls.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'annexe à la convention d'occupation du domaine public avec le SISTO, pour l'implantation de conteneurs pour la collecte des déchets au lotissement des Tilleuls.
- Cette somme est inscrite sur le budget annexe des Tilleuls.

2020-02-11/ Travaux d'aménagement du terrain de Camping et demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de travaux susmentionnés afin de moderniser l'offre du camping pour atteindre un meilleur niveau de performance et une meilleure attractivité, dans un 1^{er} temps en développant une zone moins soumise aux inondations pour y accueillir des mobil-homes avec 14 emplacements fixes et 14 emplacements temporaires.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le projet de travaux d'aménagement du terrain de camping pour un montant estimatif de 218 500 € HT comprenant les travaux de voirie et réseaux divers, les espaces verts, les réseaux souples et la maîtrise d'œuvre.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire demande également au Conseil l'autorisation de solliciter des subventions auprès de différents organismes, tels que le Conseil Régional au titre du dispositif Investissement Touristique Pays de la Loire, ou toute autre entité juridique susceptible d'être concernée par le projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de travaux d'aménagement du terrain de camping pour un montant estimatif de 218 500 € HT comprenant les travaux de voirie et réseaux divers, les espaces verts, les réseaux souples et la maîtrise d'œuvre.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter au nom de la commune, des subventions auprès de différents organismes, tels que le Conseil Régional au titre du dispositif Investissement Touristique Pays de la Loire, ou toute autre entité juridique susceptible d'être concernée par le projet.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2020-02-12/ Camping : lancement marché maîtrise d'œuvre

Afin de gérer l'aménagement du terrain de camping du Lion d'Angers, Monsieur le Maire propose de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour épauler la commune dans le suivi du chantier VRD (Voirie et Réseaux Divers), espaces verts et éclairage.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à lancer un appel d'offres pour réaliser le suivi des travaux (maîtrise d'œuvre).
- De l'autoriser à choisir l'entreprise de maîtrise d'œuvre.
- De l'autoriser à signer tout document afférent

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre, pour épauler la commune dans le suivi des travaux du camping.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2020-02-13/ ZAC Jules Verne : intégration des voiries

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer la voirie et les espaces verts de la ZAC Jules Verne, réalisés par le cabinet ALTER, dans la voirie communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'intégrer la voirie et les espaces verts (avec réserves) de la ZAC Jules Verne, dans la voirie communale.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaines commissions Urbanisme et Voirie : le mardi 25 février à 20h.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

↳ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 24 janvier 2020

2020-02-14/ Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) 2020

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

CONSIDÉRANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les villes de 3 500 habitants et plus,

CONSIDÉRANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

CONSIDÉRANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport de Monsieur ROUSSEAU Adjoint délégué aux Finances et sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil a été invité à débattre.

Ayant entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, pour les budgets de la ville du Lion d'Angers.

2020-01-11/ Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Toutefois, la délibération prise par l'Assemblée délibérante à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitres et articles budgétaires d'exécution.

En conséquence, chaque mois avant le vote du budget, les dépenses d'investissement prévues dans les différentes commissions feront l'objet d'une délibération pour ouvrir les crédits nécessaires dans l'attente du vote du budget.

Monsieur le Maire propose donc d'ouvrir pour février 2020 les crédits listés dans le tableau ci-après, nécessaires au paiement des dépenses suivantes :

gestionnaire	fonction	nature	service	PATRIMOINE INVESTISSEMENT	HT	TTC
SPORT	411	21318	BATI	Salle des Tilleuls Fourniture et pose de ferme portes Ateliers MICHEL	378,76 €	454,51 €
ENFANCE	213	21312	BATI	Groupe Scolaire Edmond GIRARD Fourniture et pose d'un convecteur (salle du directeur et salle des maitres) DBE	750,00 €	900,00 €
SOCIAL	20	21318	BATI	Salle des Fêtes Andigné Fourniture et pose d'un projecteur + commandes individualisées DBE	524,00 €	628,80 €
SPORT	414	21318	BATI	Local Vélo Club Lionnais Choix AMO (assistant à maîtrise d'œuvre) CISA	4 620,00 €	5 544,00 €
gestionnaire	fonction	nature	service	VOIRIE INVESTISSEMENT	HT	TTC
TECHNIQUE	822	2152	VOI	Rond-point Haras Isle Briand Reprofilage trottoir DURAND	1 833,00 €	2 199,60 €
FINANCES	114	21568	VOI	Vidéo-protection Complément pour suivi C3S	2 340,00 €	2 808,00 €
TECHNIQUE	823	61558	ESPV	Matériel Herse AGREOM	1 642,10 €	1 970,52 €
TECHNIQUE	821	2152	VOI	Mobilier urbain Barrières simple croix (qt:10) NADIA	1 190,00 €	1 428,00 €
TECHNIQUE	821	2152	VOI	Panneaux signalisation (accès piéton/centre commercial) NADIA	209,02 €	250,82 €
TECHNIQUE	821	2128	VOI	Boulevard Halligon/ route de Vern Aménagement carrefour DURAND	4 252,60 €	5 103,12 €
gestionnaire	fonction	nature	service	URBANISME INVESTISSEMENT	HT	TTC
FINANCES	020	2111	URBA	Vente de terrains à la CCVHA parcelles : AN70, 72, 74, 73 partielle, 69, 49, 71 CCVHA	1 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement susmentionnées ci-dessus, avant le vote du budget.

→ Commission « du PERSONNEL » du 24 janvier 2020 :

M ROUSSEAU apporte quelques informations :

« 2 contrats arrivent à échéance :

- ✓ *Le contrat de la responsable des services techniques se termine le 29 février 2020, elle souhaite être stagiairisée en catégorie B sur son grade, elle avait passé le concours de technicien principal de 2^{ème} classe, elle souhaite intégrer la fonction publique.*
- ✓ *Le contrat de la responsable du service urbanisme se termine le 18 février 2020, un renouvellement de son contrat est prévu en attente des nouvelles lois de la fonction publique sur la catégorie B, dans laquelle elle se trouve.*
M. le Maire : *les décrets sont parus, il faut qu'on les exploite, on va vraisemblablement faire en deux temps, c'est-à-dire refaire un contrat d'un an historique et puis en cours de contrat au cours de l'été transformer cela avec un nouveau contrat tel que c'est paru au Journal Officiel. »*

→ Commission « ADMINISTRATION » du 24 janvier 2020 :

2020-02-16/ Groupement de commandes avec la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) pour la location de photocopieurs

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il s'avère nécessaire d'acquérir 2 photocopieurs couleurs pour le Groupe Scolaire Edmond GIRARD.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes mis en place par la CCVHA pour la location de photocopieurs et de signer la convention afférente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Commande Publique ;

VU l'avis favorable du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que dans l'objectif commun de recherche d'efficacité et d'un meilleur effet volume, un mouvement de coopération s'est amorcé entre la Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou et les communes adhérentes au Schéma de Mutualisation de la Communauté de communes ;

CONSIDÉRANT que des communes mutualisées confirment ici leur souhait de se regrouper avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou pour la location de photocopieurs ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur ROUSSEAU, Adjoint aux Finances ;

Après en avoir délibéré, avec 21 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes.
- Décide l'adhésion de la commune au groupement de commande constitué pour la mise en œuvre de la procédure pour la location de photocopieurs.
- Autorise la signature de ladite convention, pour une durée de cinq (5) ans ainsi que de ses éventuels avenants.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer, pour le compte de la commune, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la consultation faisant suite à la convention de groupement de commandes ci-dessus désignée, comprenant les besoins propres de la commune, à savoir 2 photocopieurs.
- Autorise la relance d'une procédure en cas d'infructuosité.

2020-02-17/ Autorisation d'ester en justice pour défendre la commune dans l'action intentée contre elle auprès du Tribunal Administratif de Nantes

Monsieur le Maire informe le Conseil que certains riverains de la parcelle AP 109 assiette du projet de parking pour les agents communaux et intercommunaux ont saisi le Tribunal Administratif de Nantes pour faire annuler l'autorisation d'aménagement dudit parking.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune et à se faire représenter par Maître Christophe BUFFET, avocat de la commune, ainsi qu'à approuver et signer la convention d'honoraires afférentes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune.
- Décide de se faire représenter par Maître Christophe BUFFET, avocat de la commune.
- Approuve et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'honoraires afférente, ainsi que tous documents nécessaires relatifs à ce dossier.

2020-02-18/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations du Maire)

→ **Etude implantation du local de l'association du Vélo Club Lionnais : choix de l'AMO (assistant à maîtrise d'œuvre) :**

C'est le Cabinet CISA qui a été retenu pour un montant de 4 620.00 € HT.

Prochaines commissions Finances et du Personnel : le vendredi 22 février à 14h30 (au lieu du 28 février).

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

→ **Conseil privé** : analyse des Comptes Administratifs 2019 et préparation des Budgets Primitifs 2020 : lundi 24 février 2020 à 20h30.

Clôture de la séance à 22h35.

Prochain Conseil Municipal : lundi 9 mars 2020 à 20h30.

Le Maire,




Étienne GLÉMOT

Le secrétaire,



Michel GUILLOIS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 9 MARS 2020 20H30**

L'an deux mille vingt, le neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trois mars deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Bernard MENANT, Didier FUSELIEZ, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MMES Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER.

Était excusée :

Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Étaient absents :

M Arnaud DAVID.

Mme Nelly GAUTTIER.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHET.

Nombre de conseillers en exercice.....	33
Nombre de conseillers présents.....	30
Nombre de suffrages exprimés.....	31
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2020-03-01/ Approbation des comptes de gestion de la Trésorerie pour tous les budgets du Lion d'Angers, pour 2019 (CG Communal, lotissements...) :

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité :

- Pour la commune du Lion d'Angers, tous les comptes de gestion 2019 présentés pour les budgets, général communal ; ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2020-03-02/ Vote du Compte administratif 2019 de tous les budgets de la commune du Lion d'Angers :

Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas participé à ce vote.

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget général et des lotissements les Tilleuls, les Dollières et les Hauts du Courgeon de la commune du Lion d'Angers.

2020-03-03/ Vote de l'affectation des résultats du budget général et des budgets annexes et approbation des restes à réaliser 2019

Le Conseil Municipal a affecté, à l'unanimité, les résultats de chaque budget et a approuvé le tableau des restes à réaliser 2019.

2020-03-04/ Vote des taux d'imposition 2020 :

Le Conseil Municipal a entériné et fixé, à l'unanimité, pour 2020, les 3 taux de fiscalité directe locale suivants :

- Taxe d'habitation	12.70 %
- Taxe Foncière sur le bâti	17.92 %
- Taxe Foncière sur le non bâti	35.43 %

Pour information, l'Etat augmente cette année les bases d'impositions (valeurs locatives) de 0.9 %.

→ Vote des subventions communales : Associations, CCAS, écoles publiques et privées :

7 conseillers municipaux, membres d'associations ou autres, n'ont pas participé à ce vote :

2020-03-05/ BP 2020 Subventions communales : Associations, Cantine

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'attribution des subventions communales pour l'exercice 2020 inscrites au Budget Primitif 2020.

(Tableau affiché à l'extérieur de la mairie).

2020-03-06/ BP 2020 : Subventions CCAS

Le Conseil Municipal a entériné, à l'unanimité, le montant de 12 444 € de subvention CCAS pour l'année 2020.

2020-03-07/ OGEC Ste Claire et OGEC Sacré Cœur – Subventions communales – année 2020

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'attribution des subventions communales pour l'exercice 2020.

2020-03-08/ BP 2020 : Subventions Fournitures Scolaires – Récompenses Scolaires (y compris les transports scolaires) et Arbre de Noël // ÉCOLES PUBLIQUES

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'attribution des subventions pour l'exercice 2020.

2020-03-09/ ÉCOLES PRIVÉES STE CLAIRE ET SACRÉ CŒUR // Accord quant au passage des conventions avec les 2 OGEC pour Fournitures Scolaires – Récompenses Scolaires et Arbre de Noël

Le Conseil Municipal a donné son accord, à l'unanimité, quant aux conventions passées avec les 2 OGEC.

2020-03-10/ Vote des amortissements et des provisions 2020 du budget communal

Le Conseil Municipal a approuvé, avec 30 voix pour et 1 voix contre, les amortissements et provisions du budget communal pour l'exercice 2020.

2020-03-11/ Vote des budgets primitifs 2020 et des restes à réaliser 2019 (budget général, budget annexe lotissement Les Dollères, budget annexe lotissement Les Tilleuls, budget annexe Les Hauts du Courgeon)

Le Conseil Municipal a voté, avec 30 voix pour et 1 voix contre, les budgets prévisionnels 2020 et les restes à réaliser 2019 qui s'y rattachent.

2020-03-12/ Groupe Scolaire Edmond Girard – lancement marché maîtrise d'œuvre et lancement marché travaux

Suite aux différentes études thermiques, et aux propositions d'amélioration du type de chauffage du complexe scolaire Edmond GIRARD,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer et de conclure un marché à maîtrise d'œuvre pour accompagner la commune.
- D'autoriser le lancement d'un appel d'offre à procédure adaptée pour réaliser ces travaux d'un montant estimé de 667 241 € HT.
- De réunir les commissions MAPA (marché à procédure adaptée) pour choisir les entreprises et d'autoriser Monsieur le Maire à retenir les entreprises retenues par les commissions.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires.
- De réceptionner les travaux.

2020-03-13/ Délibération de lancement de l'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou a délibéré lors du Conseil communautaire du 20 février 2020 sur l'instauration d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes ;

CONSIDÉRANT que la loi ELAN a créé l'ORT (Opération de Revitalisation des Territoires), un nouveau dispositif ayant comme objectif de lutter contre la dévitalisation des centres-villes ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes et sa ville principale (Le Lion-d'Angers) porteront conjointement ce dispositif, élargi aux communes polarités : Champigné, Châteauneuf-sur-Sarthe (Les Hauts-d'Anjou), Vern-d'Anjou (Erdre-en-Anjou), Miré, Bécon-les-Granits et le Louroux-Béconnais (Val-d'Erdre-Auxence) ;

CONSIDÉRANT que l'ORT comprend des actions en faveur de la réhabilitation de l'habitat en centre-ville, du développement économique et commercial équilibré, de l'accessibilité, mobilité et connexions, de la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine et de l'accès aux équipements et aux services publics ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes a déjà réalisé une étude pré-opérationnelle sur plusieurs volets et lancé en 2019 deux dispositifs d'amélioration de l'habitat privé : OPAH généraliste et OPAH-RU multi sites ;

CONSIDÉRANT que les dispositifs OPAH et OPAH-RU valent volet habitat de l'ORT ;

CONSIDÉRANT que suite à la signature de cette convention, des diagnostics supplémentaires devront être réalisés ;

CONSIDÉRANT que la durée de la convention ORT est fixée à une minimale de 5 ans ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- De s'engager dans une démarche de contractualisation dans le cadre d'une opération de revitalisation du territoire conjointement avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

2020-03-14/ REVION : acquisition parcellaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un accord avec Monsieur ROGER propriétaire de la parcelle B422.

Cette parcelle située sur le périmètre du futur lotissement de REVION correspond au plan de l'OAP (Orientation d'Aménagement Programmé) à une entrée sur le lotissement.

Suite à une rencontre en mairie du Lion d'Angers et un échange de courrier, un accord sur un prix de 9 375 € TTC a été décidé pour l'acquisition par la commune de la parcelle B422 d'une superficie de 625 m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A Autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à acquérir la parcelle ci-dessus décrite au prix de 9 375 € TTC + frais notariés.
- A autorisé Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires et à signer tous les documents y afférents.

2020-03-15/ Délibération d'approbation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la Commune du Lion d'Angers

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L151-1, R151-1 et suivants, l'article L153-21, L153-22, L153-23, R153-22

Vu la délibération du Conseil municipal du Lion d'Angers approuvant le plan local d'urbanisme de la commune du Lion d'Angers

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Andigné approuvant la carte communale

Vu la délibération du Conseil Municipal prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune du Lion d'Angers

Vu la délibération relative au débat du Conseil Municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Vu la délibération sur les débats complémentaires au PADD

Vu la délibération du 27 août 2019 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation.

Vu l'arrêté du 3 décembre 2019 prescrivant l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan local d'urbanisme de la commune du Lion d'Angers.

Vu la consultation des Personnes publiques Associées et consultés pendant une période de trois mois conformément aux dispositions du code de l'urbanisme

Vu les avis des Personnes publiques associées et consultées

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable sous réserves du respect des observations des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale de la commissaire enquêtrice remis le 21 février 2020 suite à l'enquête publique sur le projet de PLU.

Vu le compte rendu de réunion du 25 février 2020 (annexé) réunissant les personnes publiques associées et consultées ayant rendu avis sur le projet de PLU, justifiant les choix de la commune.

Considérant que les résultats de l'enquête publique et les avis des personnes publiques associées et consultées nécessitent d'apporter quelques modifications et précisions ne remettant pas en cause l'économie et l'équilibre du projet de PLU.

Considérant que les résultats de l'enquête publique justifient les modifications suivantes :

- Changement de zonage de la parcelle 05A1012 à Andigné afin de maintenir la constructibilité de cette parcelle située en limite de bourg, ne présentant aucune proximité avec une exploitation agricole et desservie par les réseaux et une voie publique.

Considérant que les recommandations de la Mission régionale de l'autorité environnementale entraînent des compléments chiffrés et des justifications afin de démontrer la solidité de choix de la commune notamment en terme de consommation d'espaces,

Considérant que les avis formulés par les personnes publiques associées justifient les modifications suivantes :

Avis de la DDT et Préfet :

- Inscription d'un objectif chiffré de modération de la consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain au sein du PADD
- Engagement à conforter la production de plus de 20% de logements sociaux par opération
- Interdiction du commerce de détail et de l'artisanat en zone 1AU
- Compléments apportés au rapport de présentation concernant les zones 1Au et les impacts susceptibles d'avoir des effets significatifs les milieux naturels
- Délimitation du stéal NTE sur l'Isle Briand pour exclure la zone inondable
- Identification au plan de règlement des deux bâtiments de la Himbaudière comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination et intégration de ces bâtiments à la liste des changements de destination

- Reclassement des parcelles N1577 et 1579 SITU2 A AL Courti7re en NP
- Mise en place d'une trame pour les périmètres de protection immédiat et rapproché du captage de CHAUVON

Avis de la CDPENAF

- Réglementation de la taille des piscines des tiers exploitants en zone A et Np
- Limitation de la hauteur des constructions en NP à la hauteur des bâtiments dont elles sont les extensions.
- Exclusion des activités agricoles professionnelles de l'application des dispositions concernant les abris d'animaux
- Fixation d'une valeur absolue de la surface d'emprise au sol de l'ensemble des constructions pour les stecal NL et NAE
- Création d'un zonage NL1 avec pour règlement « Sous réserve de ne pas porter atteinte à l'environnement, les nouvelles constructions et installations nécessaires au centre d'entraînement et d'éducation canine »
- Ajout de la condition « que soit démontré un lien de nécessité avec les activités existantes dans la zone » pour les construction d'habitations sur le STECAL NTE

Avis du Département de Maine et Loire

- Additif apporté au rapport de présentation sur le recensement du patrimoine

Avis de la Chambre d'agriculture

- Mise en place d'une communication auprès de agriculteurs sur les démarches à effectuer en Préfecture en Mairie concernant les haies identifiées
- Modification du règlement sur les haies bocagères : « si des constats de terrain permettent de mettre en évidence une erreur sur un linéaire de haies identifiées sur le règlement graphique, les prescriptions de règlement s'appliqueront à partir de cette délimitation »
- Modification du règlement sur les affouillements et exhaussement autorisés « s'ils sont liés et nécessaires à la réalisation des constructions ainsi qu'aux activités autorisées dans la zone »
- Modification du règlement concernant les équipements d'intérêt collectif ou de service public autorisés à condition de ne pas « porter atteinte aux activités agricoles »
- Suppression de la possibilité de nouvelle construction liée à l'exploitation forestière en zone A
- Autorisation des petites locaux techniques (sanitaires, garage à vélo) en construction neuve liés à l'activité agricole dans la limite de 20m²
- Conditionner les constructions autorisées liées à la découverte de la faune et de la flore, au fait de ne pas porter atteinte au caractère et aux activités agricoles de la zone
- Ajout de l'aménagement parcellaire comme motif d'évolution du maillage bocager
- Ouverture de la possibilité de raccord à un puit ou un forage ou captage après déclaration ou autorisation conformément à la réglementation en vigueur en cas d'impossibilité de se raccorder au réseau d'eau potable

Considérant que le projet d'élaboration du PLU tel que présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles du code de l'urbanisme précédemment cités :

Après en avoir délibéré, avec 25 voix pour, 3 abstentions et 3 voix contre, le Conseil Municipal :

- A décidé d'adopter les modifications précitées et d'approuver le Plan Local d'Urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant une durée d'un mois et d'une publication au Géoportail de l'urbanisme. Une mention de l'affichage sera faite par voie de presse.

La présente délibération accompagnée du dossier de PLU qui lui est annexé, est transmise à la sous-préfecture

Le dossier du PLU approuvé est tenu à la disposition du public aux jours et horaires d'ouverture de la mairie du Lion d'Angers
La délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

2020-03-16/ Approbation droit de préemption urbain en fonction du nouveau zonage du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Selon l'article L211-1 du code de l'urbanisme, la commune du Lion d'Angers a institué le droit de préemption urbain par délibération du 3 février 2014 sur son territoire pour les zones U et AU définies dans son plan local d'urbanisme.

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2020 approuvant le plan local d'urbanisme à l'échelle de la commune nouvelle du Lion d'Angers, il est nécessaire d'adapter le droit de préemption urbain aux nouvelles zones du PLU.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A voté la décision d'instituer le droit de préemption urbain (DPU) sur les secteurs des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU),
- A voté la décision d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain, les premières ventes des lots libres effectuées par les aménageurs dans les opérations particulières de la Zone d'Aménagement Concertée « DURVAL » Tranche 5.
- Précise que le DPU est exercé par la commune,
- A donné délégation à Monsieur le Maire pour exercer ce droit de préemption.

2020-03-17/ Exclusion du champ d'application du droit de préemption urbain (DPU)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 9 mars 2020 et suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, institué le droit de préemption urbain sur son territoire pour les zones U et AU définies dans son plan local d'urbanisme.

Il rappelle également que la commune a, par délibération n°02 du 4 novembre 2019, exclu du champ d'application du DPU les cessions de terrains par l'aménageur de la Tranche 5 de la ZAC « DURVAL ».

Il convient, qu'un nouveau droit de préemption urbain étant institué, et conformément à l'article L211-1 du code de l'urbanisme, de délibérer à nouveau sur l'exclusion des ZAC concernées du champ d'application du droit de préemption urbain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A voté la décision d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain, les premières ventes des lots libres effectuées par les aménageurs dans les opérations particulières des Zones d'Aménagement Concertées « Jules VERNE » et « DURVAL » pour une durée de 5 ans.

2020-03-18/ ZAC de DURVAL – Avenant n°3 au traité de concession – société BESNIER Aménagement

Monsieur le Maire rappelle que la commune a approuvé le traité de concession de la Société BESNIER Aménagement par délibération en date du 05 mars 2007.

Ce traité de concession a été modifié par deux avenants signés le 13 octobre 2010 et le 08 février 2017.

Il s'agit par ce troisième avenant de modifier et de compléter le tableau des modalités prévisionnelles de financement afin de prendre en compte les effets de l'avenant n°2. Ce dernier portait sur les modalités d'accès à la tranche 5, les revêtements des chemins et trottoirs de la zone ainsi que la part de logements sociaux sur la ferme de DURVAL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A approuvé l'avenant n°3 au traité de concession de la ZAC du DURVAL confiée à la société BESNIER Aménagement, y compris le tableau des modalités prévisionnelles de financement.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 correspondant avec la société BESNIER Aménagement.

Un conseiller municipal ne prend pas part au vote suivant :

2020-03-19/ Déclassement du Domaine public communal – Andigné – rue Saint Aubin et place Saint Aubin

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 07 octobre 2019, le Conseil Municipal l'a autorisé à procéder aux formalités de sortie du domaine public de parcelles situées à Andigné. Ces cessions interviennent en régularisation de situation de fait, dans lesquelles les riverains entretiennent les espaces proposés à la cession.

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique de déclassement a été menée sur la commune à son siège au Lion d'Angers ainsi qu'en mairie d'Andigné du 20 décembre 2019 au 21 janvier 2020 conjointement à l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme du Lion d'Angers.

La commissaire enquêtrice a déposé ses conclusions et a rendu un avis favorable sans réserves le 21 février 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A approuvé le déclassement des parcelles rue Saint Aubin et place Saint Aubin correspondant, sur le plan annexé, aux parcelles 05A66 c. et 05A640a.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes de cession de terrains aux riverains au prix fixé par le Service des Domaines, soit 20 € HT / m².
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

2020-03-20/ Services Techniques – acquisition d'un véhicule

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A décidé d'acquérir un véhicule pour les services techniques :
 - Camion IVECO/année 2013/ Puissance 8/ 128 900 km/ garantie 2 ans) en remplacement d'un véhicule.
 - Montant HT : 16 900 €
 - Montant TTC : 20 280 €
 - Le garage RAMAGE propose une reprise du véhicule existant pour un montant de 2 500 € TTC.
- A retenu le devis du garage RAMAGE et a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire relatif à cette décision.

2020-03-21 / Vidéo-protection – versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public « mettre le point lumineux n°300 sous tension 24/24 dans le cadre de la vidéo-protection » (DEV176-20-189)

Afin de créer un pont entre la caméra du rond-point Savard et de l'entrée de la ville avenue Jules Verne, un relais est à installer dans un candélabre existant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A décidé de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :
 - « Mettre le point lumineux n°300 sous tension 24/24 dans le cadre de la vidéo-protection ».
 - Montant total de la dépense : 2 511.31 € nets de taxes
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 1 883.48 € nets de taxes.

2020-03-22/ Camping municipal – lancement marché de travaux pour l'aménagement du terrain

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 3 février 2020 lançant le marché de maîtrise d'œuvre. Suite à l'étude du Cabinet LIGEIS pour l'aménagement du terrain dernièrement acheté au camping, les travaux vont être proposés pour un montant estimé à 218 500 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A autorisé le Cabinet LIGEIS à lancer et conclure un marché de travaux.

- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires.
- A autorisé la réception des travaux.

2020-03-23/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Construction d'un terrain de TENNIS extérieur non couvert :

C'est l'entreprise AGILIS SAS qui a été retenue pour un montant de 48 631.04 € HT.

→ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :

Commissions Patrimoine et Voirie :

PATRIMOINE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Cimetière			
Panneaux communication gestion (Qt:10)	ATELIER DU LION	129,00 €	154,80 €
VOIRIE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Matériel			
Lames (qt:9) tondeuse John Deere 1565	AGREOM	432,54 €	519,05 €
Souffleur thermique portable (nettoyage centre bourg)	VERTS LOISIRS	311,25 €	373,50 €
Lotissement des Tilleuls (budget annexe)			
Etude, suivi et recette de conformité infrastructures	ORANGE	2 134,00 €	2 560,80 €
Raccordement lotissement	ORANGE	4 408,00 €	5 289,60 €
Camping municipal			
Mission permis d'aménager	LIGEIS	3 750,00 €	4 500,00 €
Voirie			
Panneau 3 fleurs (autocollant)	ATELIER DU LION	183,50 €	220,20 €
Plantations			
Substrat entre dalles (square Villes Jumelées)	FLORE BLEUE	299,98 €	345,48 €
Gazon entre dalles (square Villes Jumelées)	HORTILOIRE	163,20 €	185,52 €
Arbres + tuteurs (bd Halligon/rte Vern)	VEGETAL SERVICES	474,00 €	531,30 €
Remplacement sur massifs (toute la commune)	VEGETAL SERVICES	871,75 €	958,93 €

Clôture de la séance à 23h15.

Fait au Lion d'Angers, le 10 mars 2020.

Compte rendu complet disponible
à compter du 27 mars 2020.

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 9 MARS 2020
PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt, le neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trois mars deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Bernard MENANT, Didier FUSELIEZ, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MMES Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER.

Était excusée :

Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Étaient absents :

M Arnaud DAVID.
Mme Nelly GAUTTIER.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHET.

Nombre de conseillers en exercice.....	33
Nombre de conseillers présents.....	30
Nombre de suffrages exprimés.....	31
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter un point en Commission Urbanisme :

➤ **Déclassement du Domaine public communal - Andigné - rue Saint Aubin et place Saint Aubin**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 07 octobre 2019, le Conseil Municipal l'a autorisé à procéder aux formalités de sortie du domaine public de parcelles situées à Andigné. Ces cessions interviennent en régularisation de situation de fait, dans lesquelles les riverains entretiennent les espaces proposés à la cession.

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique de déclassement a été menée sur la commune à son siège au Lion d'Angers ainsi qu'en mairie d'Andigné du 20 décembre 2019 au 21 janvier 2020 conjointement à l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme du Lion d'Angers.

La commissaire enquêtrice a déposé ses conclusions et a rendu un avis favorable sans réserves le 21 février 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le déclassement des parcelles rue Saint Aubin et place Saint Aubin correspondant aux parcelles 05A66 c. et 05A640a.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer les actes de cession de terrains aux riverains au prix fixé par le Service des Domaines, soit 20 € HT / m².
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

*(Un conseiller municipal, Intéressé par voix délibérative, ne participe pas à ce vote)
Adoption à l'unanimité*

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2020.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

- ✓ La Trésorerie du Lion d'Angers sera fermée en 2023.
- ✓ Déclaration de la Chambre correctionnel de la Cour d'appel d'Angers concernant l'affaire de l'agression physique contre la personne de Mme Marie-Claude HAMARD et aussi des agressions et Insultes envers M le Maire. Nous avons reçu par courrier l'arrêt qui a été rendu.

M MUHAMMAD : « c'est un arrêt de la Cour d'Appel, les parties civiles étalent l'association des Maires, Etienne GLEMOT en tant que Maire et Marie-Claude HAMARD.

Les faits d'agression qui étaient reprochés au prévenu ont été reconnus et notamment les faits d'insultes au Maire : (c'est public), la Cour d'appel a dit que les termes de « salaud » et « de bon à rien » sont « clairement injurieux de nature à porter atteinte à la dignité et au respect dus à Monsieur GLEMOT en tant que Maire, Président de la CCVHA et être humain, comme déposition d'autorité publique ».

La peine est fixée à 6 mois de prison dont 3 mois fermes et 3 mois avec sursis, plus une mise à l'épreuve pendant 2 ans qui comporte l'interdiction de comparaître sur la commune du Lion d'Angers, l'interdiction d'entrer en contact de quelque manière que ce soit avec les deux plaignants. En l'absence du prévenu, la Cour d'appel ne dispose pas des éléments nécessaires pour envisager un aménagement de la peine. Cet arrêt sera signifié par acte d'huissier et deviendra exécutoire. Les gendarmes ont été prévenus de la décision.

M le Maire : ce n'est pas la 1^{ère} fois qu'il est condamné après plainte de la commune mais le plus important réside dans la condamnation pour l'agression physique de Marie-Claude ».

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

➤ **Compte rendu Conseil Communautaire du 20 février 2020**

M. MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

- ✓ Le dernier conseil communautaire a porté pour l'essentiel sur l'adoption du budget.

⇒ **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ Commission « FINANCES » du 28 février 2020

2020-03-01/ Approbation des comptes de gestion de la Trésorerie pour tous les budgets du Lion d'Angers, pour 2019 (CG Communal, lotissements...) :

Monsieur le Maire informe le Conseil que :

- Les comptes de gestion établis par le trésorier sont conformes aux comptes administratifs de la commune,
- Que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable (trésorier) à l'ordonnateur (Le Maire), et qu'ils doivent être actés préalablement aux différents comptes administratifs.
- Ces comptes de gestion intègrent tous les Budgets primitifs de l'exercice 2019
- Les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- Les titres définitifs des créances à recouvrer,
- Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- Les bordereaux de titres de recettes, de mandats,
- Le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Les opérations de recettes et de dépenses de ces comptes de gestion, sont réputées régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Approuve** tous les comptes de gestion 2019 de la commune du Lion d'Angers, présentés pour les budgets suivants : budget général et budgets annexes des lotissements Dolières, Tilleuls et les Hauts du Courgeon. Ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur Etienne GLEMOT Maire de la commune du Lion d'ANGERS, est invité à quitter la salle et ne participe pas au vote.

2020-03-02/ Vote du Compte administratif 2019 Budget Général et budgets annexes des lotissements les Tilleuls, les Dolières et les Hauts du Courgeon pour la commune du Lion d'Angers

Monsieur MUHAMMAD, 1^{er} Adjoint, préside la séance et présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2018 du budget général et des budgets annexes des lotissements les Tilleuls, les Dolières et les Hauts du Courgeon de la commune du Lion d'Angers, comme suit :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Vote le compte administratif 2019 du budget général et des budgets annexes des lotissements les Tilleuls, les Dolières et les Hauts du Courgeon de la commune du Lion d'Angers, tels que présentés ci-après

Commune du Lion d'Angers – budget général	Compte Administratif 2019			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2018		645 043,54 €		1 198 587,05 €
Opérations de l'exercice 2019	2 684 421,18€	3 583 208,04 €	1 738 490,98 €	2 119 419,50 €
Résultats de l'exercice 2019		898 786,86 €		380 928,52 €

Totaux avant Reste à Réaliser (RAR)				1 579 515.57€
Reste à Réaliser (RAR)			2 311 537.52 €	76 057 €
Totaux Cumulés		1 543 830.40 €	655 964.95 €	

Lotissement Les Tilleuls	Compte Administratif 2019			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2018			521 957.34 €	
Opérations de l'exercice 2019	649 229.07 €	649 229.07 €	166 829.37 €	521 957.34 €
Résultats de l'exercice 2019			688 786.71 €	
Totaux avant RAR				
Reste à Réaliser (RAR)				
Totaux Cumulés			166 829.37 €	

Lotissement Les Dolières	Compte Administratif 2019			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2018			167 700.37 €	
Opérations de l'exercice 2019	168 000.37 €	168 000.37 €	27 240.37 €	167 700.37 €
Résultats de l'exercice 2019				
Totaux avant RAR				
Reste à Réaliser (RAR)				
Totaux Cumulés			27 240.37 €	

Lotissement Les Hauts du Courgeon	Compte Administratif 2019			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2018			0 €	
Opérations 2019	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultats de l'exer. 2019		0 €		
Totaux avant RAR				
Reste à Réaliser (RAR)				
Totaux Cumulés			0 €	

Monsieur Etienne GLEMOT Maire de la commune du Lion d'ANGERS, est invité à rejoindre la salle et reprend la présidence de la séance.

2020-03-03/ Vote affectation des résultats du budget général communal et approbation des restes à réaliser de 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil d'affecter les résultats du budget général et d'approuver le tableau des restes à réaliser de 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Vote l'affectation des résultats du budget général de la commune du Lion d'Angers, et approuve les restes à réaliser de 2019, tel que présentés ci-après :

Affectation du résultat Budget Général :	
Résultat de fonctionnement	
A/ Résultat de l'exercice	898 786.86€
B/ Résultats antérieurs reportés	645 043,54 €
C/ Résultats à affecter (A+B)	1 543 830.40 €
Solde d'Exécution d'Investissement	
d/ solde d'exécution cumulé investissement	1 579 515.57€
E/ Solde des R A R en investissement	- 2 235 480.52 €
Besoin de financement	-655 964.95 €
Affectation (=C)	1 543 830.40 €
Dont affectation en réserve R 1068(mini pour couvrir le besoin de Financement)	1 100 000.00 €
Dont report en fonctionnement R002	443 830.40 €

2020-03-04/ Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil de maintenir pour 2020 les taux d'imposition communaux suivants, pour la Commune du Lion d'Angers :

- Taxe d'habitation 12.70 %
- Taxe foncière sur le bâti 17.92 %
- Taxe foncière sur le non bâti 35.43 %

Pour information, l'Etat augmente cette année les bases d'impositions (valeurs locatives) de 0.9%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote les taux d'imposition suivants pour l'année 2020, pour la Commune du Lion d'Angers.
 - Taxe d'habitation 12.70 %
 - Taxe foncière sur le bâti 17.92 %
 - Taxe foncière sur le non bâti 35.43 %

7 conseillers municipaux, membres d'associations ou autres avec voix délibérative, ne participent pas au vote.

2020-03-05/ BP 2020 : Subventions communales – Associations – Vie Scolaire : Cantine, Classes de découverte

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les différents tableaux relatifs aux subventions allouées par la Commune du Lion d'Angers pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote l'attribution des subventions communales pour l'exercice 2020 inscrites dans le budget prévisionnel 2020.

2020-03-06/ BP 2020 : Subventions CCAS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la subvention allouée pour le Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote le montant de la subvention de 12 444 € pour l'année 2020.

2020-03-07/ BP 2020 : OGEC Ste Claire et OGEC Sacré Cœur – Subventions communales – année 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil les subventions allouées à l'école Ste Claire – Le Lion d'Angers et l'école Sacré-Cœur – Andigné, pour l'exercice 2020 qui sont inscrites sur le budget communal comme suit :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote l'attribution d'une subvention à l'**OGEC Ste Claire** pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 :
 - **Scolaire (Frais de Fonctionnement)**
 - Convention Classes Maternelles : 55 659.42 €
 - Convention Classes Élémentaires : 35 178 .15 €
 - Soit un total de : 90 837 .57 €.
 - **Cantine (Frais de Fonctionnement)**
 - Convention Classes Maternelles : 8 122 .53 €
 - Convention Classes Élémentaires : 14 455 .35 €
 - Soit un total de : 22 577 .88 €.
- Vote l'attribution d'une subvention à l'**OGEC Sacré Cœur** pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 :
 - **Scolaire (Frais de Fonctionnement)**
 - Convention Classes Maternelles : 26 414.64 €
 - Convention Classes Élémentaires : 11 391.02 €
 - Soit un total de : 37 805.66 €.
 - **Cantine (Frais de Fonctionnement) :**
 - Convention Classes Maternelles : 2 710.75 €
 - Convention Classes Élémentaires : 3 252.90 €
 - Soit un total de : 5 963.65 €.

2020-03-08/ BP 2020 : Subventions Fournitures Scolaires – Récompenses Scolaires (y compris Transport scolaire lié aux récompenses) et Arbre de Noël // ECOLES PUBLIQUES

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau des subventions pour les fournitures scolaires, les récompenses scolaires (y compris transport scolaire lié aux récompenses) et arbre de Noël pour les écoles publiques communales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote le montant alloué pour les Fournitures Scolaires (FS), Récompenses Scolaires (RS) (y compris transport scolaire lié aux récompenses) et Arbre de Noël pour les écoles publiques du Lion d'Angers, comme suit :

Groupe Scolaire Edmond GIRARD	Effectifs	Fournitures Scolaires	Récompenses Scolaires (y compris transport scolaire lié)	Arbre de Noël
		28.33 €	17.64 €	16.80 €
Elémentaire	256	7 252.48 €	4515.84 €	
Maternelle	139	3 937.87 €	2 451.96 €	2 335.20 €
		Compte 6067	Compte 6714	Compte 6714
TOTAL		11 190.35 €	6 967.80 €	2335.20 €

2020-03-09/ ECOLES PRIVÉES Ste Claire et Sacré Cœur – Accord quant au passage des conventions avec les 2 OGEC pour Fournitures Scolaires, Récompenses Scolaires et Arbre de Noël

Monsieur le Maire propose au Conseil de donner son accord pour la reconduction des conventions avec l'OGEC Ste Claire et l'OGEC du Sacré Cœur d'Andigné afin de permettre le versement de l'intégralité de la subvention allouée à ces établissements, concernant les Fournitures Scolaires, les Récompenses Scolaires et l'Arbre de Noël.

Les modalités de versement sont un acompte de 90 % du montant de la subvention et le solde sur présentation d'un état des dépenses réalisées et sur justificatifs.

Les conventions passées avec les 2 écoles formaliseront les accords de subvention fixés sur les bases suivantes :

ÉCOLE STE CLAIRE

Ecole Ste Claire	Effectifs	Fournitures Scolaires	Récompenses Scolaires	Arbre de Noël
Montant voté		28.33 €	17.64 €	16.80€
Elémentaire	109	3 087.97 €	1 922.76 €	néant
Maternelle	58	1 643.14 €	1 023.12 €	974.40 €

TOTAL : 8 651.39 € : acompte 90 % : 7 786.25 €

ÉCOLE SACRÉ-CŒUR

Ecole Sacré Cœur	Effectifs	Fournitures Scolaires	Récompenses Scolaires	Arbre de Noël
Montant voté		28.33 €	17.64 €	16.80 €
Elémentaire	34	963.22 €	599.76 €	néant
Maternelle	28	793.24 €	493.92 €	470.40 €

TOTAL : 3 320.54 € : acompte 90 % : 2 988.49 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote l'accord sur la reconduction des conventions passées avec l'OGEC Ste Claire et l'OGEC Sacré Cœur concernant la subvention inhérente aux fournitures scolaires, aux récompenses scolaires et à l'arbre de Noël.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions à venir.

2020-03-10/ BP 2020 : Amortissements et provisions 2020 du budget communal :

Monsieur le Maire propose d'inscrire un montant pour les amortissements 2020 qui seront finalisés en cours d'année avec la Trésorerie Générale et des provisions pour garantie d'emprunts.

A noter que ces opérations, amortissements des immobilisations et provisions pour garanties d'emprunt qui sont des opérations d'ordre budgétaire, sont inscrites sur les Budgets Prévisionnels 2020 du budget général des communes relevant de la norme comptable M14.

- Amortissements budget général : 423 751 €
- Provision garantie emprunts : 38 000 €

Après en avoir délibéré, avec 30 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal :

- Vote les montants :
 - Amortissements budget général : 423 751 €
 - Provision garantie emprunts : 38 000 €

2020-03-11/ BP 2020 : Vote des budgets primitifs 2020 et des restes à réaliser 2019 (Budget général de la Commune du Lion d'Angers et budgets annexes lotissements Les Dolières, Les Tilleuls et Les Hauts du Courgeon)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les différentes réunions qui ont eu lieu dans le cadre de la préparation budgétaire 2020. Monsieur le Maire présente au Conseil le montant des chapitres de la section de fonctionnement ainsi que les opérations et les chapitres de la section d'investissement.

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter les budgets prévisionnels 2020 de la commune du Lion d'Angers et les restes à réaliser 2019 qui s'y rattachent, conformément aux tableaux ci-dessous et à le signer.

Après en avoir délibéré, avec 30 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal :

- Vote le Budget général prévisionnel 2020 de la commune du Lion d'Angers et des lotissements Les Dolières, Les Tilleuls et Les Hauts du Courgeon et les restes à réaliser 2019, comme suit :

Commune du LION D'ANGERS	Budget Primitif 2020			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019		443 830.40 €		1 579 515.57 €
Opérations de l'exercice 2020	3 876 854.90 €	3 433 024.50 €	5 241 997.83 €	3 662 482.26 €
Totaux Cumulés	3 876 854.90 €	3 876 854.90 €	5 241 997.83 €	5 241 997.83 €

Commune du LION D'ANGERS : lotissement Les Dolières	Budget Primitif 2020				
	LIBELLES	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019			27 240.37 €		
Opérations de l'exercice 2020	48 840 €	48 840 €		27 240.37 €	
Totaux Cumulés	48 840 €	48 840 €	27 240.37 €	27 240 .37 €	

Commune du LION D'ANGERS : lotissement Les Tilleuls	Budget Primitif 2020				
	LIBELLES	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019			166 829.37 €		
Opérations de l'exercice 2020	322 964.74 €	322 964.74 €		166 829.37 €	
Totaux Cumulés	322 964.74 €	322 964.74 €	166 829.37 €	166 829.37 €	

Commune du LION D'ANGERS : Les Hauts du Courgeon	Budget Primitif 2020				
	LIBELLES	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019					
Opérations de l'exercice 2020	642 974 €	642 974 €	641 612 €	641 612 €	
Totaux Cumulés	642 974 €	642 974 €	641 612 €	641 612 €	

→ **Commission « du PERSONNEL » du 28 février 2020 :**

M ROUSSEAU apporte quelques informations :

Services techniques :

- Création de poste pour un agent qui était en contrat et qui va être stagiairisé.
- Départ en retraite d'un agent à compter du 1^{er} mars 2020.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

↳ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Marie-Claude HAMARD

Compte rendu du 13 février 2020 :

Débat d'orientation budgétaire : bilan 2019 :

Banque alimentaire :

47 foyers 110 bénéficiaires (66 adultes, 13 adolescents, 26 enfants et 5 bébés). Quantité achetée et redistribuée 8425 kg (+7.75%). Résultat de la collecte : 1690 kg (+13.95%) (1483 kg en 2018).

Gîte « A la Croisée des Chemins » :

Randonneurs/pèlerins : 47 personnes (32 en 2018)

Sans abri : 154 nuitées (170 en 2018)

Aides financières :

Aide séjours scolaires/accueil de loisirs : 30 bénéficiaires (40 bénéficiaires en 2018)

Aide aux sports/culture : 28 bénéficiaires (13 bénéficiaires en 2018)

14 associations sportives sont concernées

Pour aider à régler les factures d'électricité/eau, mutuelle, cantine, ordures ménagères...

Aides d'urgence :

14 foyers

Politique à l'égard des seniors :

La compétence appartient au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) (transport solidaire, challenge seniors, portage des repas)

Repas des aînés : (le repas sera toujours fait sur les communes historiques)

134 participants (pour Andigné : 28)

Visites des personnes âgées isolées :

110 personnes visitées en été

107 personnes visitées en hiver

Chiffre en augmentation par rapport à 2018

Dossier d'aides sociales :

11 dossiers étudiés (hébergement EHPAD...)

M GUILLEMIN : est-ce qu'il y a quelque chose de fait par rapport à l'épidémie de CORONAVIRUS COVID-19, car on parle des visites des personnes isolées alors qu'aujourd'hui il faut faire l'inverse ?

Mme HAMARD : aujourd'hui nous n'avons pas été sollicité par l'ARS, si on arrivait au stade de pandémie on pourrait être impacté.

Mme MELLIER : je voudrais juste apporter une précision par rapport à ce qu'a dit Marie-Claude HAMARD tu as associé aux aînés le transport solidaire, il y avait une réunion cet après-midi organisée pour le transport solidaire, ce n'est pas réservé aux personnes âgées, c'est ouvert à tous (on se casse un bras, on ne peut pas conduire...) c'est important de le dire autour de vous.

Mme HAMARD : effectivement je n'en ai pas parlé parce que c'était tout à l'heure avant la réunion et je souhaite présenter l'étude qui a été faite au prochain CCAS. »

Prochaine commission CCAS : le jeudi 12 mars à 19h30 : vote du budget.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

Mme CHARRAUD : « lorsque nous nous sommes réunis c'était pour la répartition des subventions (que nous avons votées). Je vous invite à trois événements sportifs les 21/22 mars pour le championnat départemental d'escalade qui aura lieu à la salle Paulette FOUILLET, ce week-end pour la randonnée organisée par l'école du Sacré Cœur à Andigné, et les Boucles Lyonnaises qui se dérouleront le 29 mars. »

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ

Mme MELLIER : « les membres de la commission ne se sont pas réunis spécifiquement, uniquement pour valider les devis en cours et pour terminer le mandat. »

2020-03-12/ Groupe Scolaire Edmond Girard – lancement marché maîtrise d'œuvre et lancement marché travaux

Suite aux différentes études thermiques, et aux propositions d'amélioration du type de chauffage du complexe scolaire Edmond GIRARD, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à lancer et à conclure un marché à maîtrise d'œuvre pour accompagner la commune.
- De l'autoriser à lancer un appel d'offre à procédure adaptée pour réaliser ces travaux d'un montant estimé à 667 241 € HT.
- De réunir les commissions MAPA (marché à procédure adaptée) pour choisir les entreprises et de l'autoriser à retenir les entreprises retenues par les commissions.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires.
- De réceptionner les travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A Autorisé Monsieur le Maire à lancer et à conclure un marché à maîtrise d'œuvre pour accompagner la commune.
- A autorisé Monsieur le Maire à lancer un appel d'offre à procédure adaptée pour réaliser ces travaux d'un montant estimé à 667 241 € HT.
- A autorisé Monsieur le Maire à réunir les commissions MAPA (marché à procédure adaptée) pour choisir les entreprises et de l'autoriser à retenir les entreprises retenues par les commissions.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- A autorisé la réception des travaux.

Mme MELLIER : « je voudrais profiter de ma dernière prise de paroles pour remercier tous les gens avec qui j'ai travaillé, tous les gens de la commission, qui ont été à l'écoute et surtout force de proposition et puis ils ont été très impliqués, j'ai eu des commissions où il y avait toujours beaucoup de monde autour de moi. Remercier les gens qui sont aujourd'hui autour de la table, mais également les gens qui m'ont accompagnée en commission cimetière et en commission marché, qui sont des commerçants du marché ou des gens extérieurs pour le cimetière, de qui j'ai souvent beaucoup appris parce que ce sont des domaines particuliers, j'ai beaucoup apprécié l'écoute et le travail fait ensemble et bien sûr les équipes techniques mais je les remercierai directement. »

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

M FUSELIEZ : « les membres de la commission ne se sont pas réunis en février. Je voulais également remercier les membres de la commission qui se sont bien investis et souhaiter bon vent à l'équipe qui va nous remplacer, cela se passera très bien j'en suis persuadé. »

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

M MUHAMMAD : « les membres de la commission ne se sont pas réunis dans ces derniers temps. Puisque c'est le temps des remerciements, mais on aura l'occasion les membres de la commission de le faire de vives voix et en direct, merci à tous d'avoir contribué pendant ces six années à la promotion, l'animation de notre si belle ville. »

⇒ COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ÉCONOMIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 25 février 2020 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 4 permis de construire
- 9 déclarations préalables
- 12 certificats d'urbanisme
- 10 DIA (déclarations d'intention d'aliéner)

2020-03-13/ Délibération de lancement de l'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou a délibéré lors du Conseil communautaire du 20 février 2020 sur l'instauration d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes ;

CONSIDÉRANT que la loi ELAN a créé l'ORT (Opération de Revitalisation des Territoires), un nouveau dispositif ayant comme objectif de lutter contre la dévitalisation des centres-villes ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes et sa ville principale (Le Lion-d'Angers) porteront conjointement ce dispositif, élargi aux communes polarités : Champigné, Châteauneuf-sur-Sarthe (Les Hauts-d'Anjou), Vern-d'Anjou (Erdre-en-Anjou), Miré, Bécon-les-Granits et le Louroux-Béconnais (Val-d'Erdre-Auxence) ;

CONSIDÉRANT que l'ORT comprend des actions en faveur de la réhabilitation de l'habitat en centre-ville, du développement économique et commercial équilibré, de l'accessibilité, mobilité et connexions, de la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine et de l'accès aux équipements et aux services publics ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes a déjà réalisé une étude pré-opérationnelle sur plusieurs volets et lancé en 2019 deux dispositifs d'amélioration de l'habitat privé : OPAH généraliste et OPAH-RU multi sites ;

CONSIDÉRANT que les dispositifs OPAH et OPAH-RU valent volet habitat de l'ORT ;

CONSIDÉRANT que suite à la signature de cette convention, des diagnostics supplémentaires devront être réalisés ;

CONSIDÉRANT que la durée de la convention ORT est fixée à une minimale de 5 ans ;

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De s'engager dans une démarche de contractualisation dans le cadre d'une opération de revitalisation du territoire conjointement avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- De s'engager dans une démarche de contractualisation dans le cadre d'une opération de revitalisation du territoire conjointement avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

2020-03-14/ REVISION : acquisition parcellaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un accord avec Monsieur ROGER propriétaire de la parcelle B422.

Cette parcelle située sur le périmètre du futur lotissement de REVISION correspond au plan de l'OAP (Orientation d'Aménagement Programmé) à une entrée sur le lotissement.

Suite à une rencontre en mairie du Lion d'Angers et un échange de courrier, un accord sur un prix de 9 375 € TTC a été décidé pour l'acquisition par la commune de la parcelle B422 d'une superficie de 625 m².

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser, ou son représentant, à acquérir la parcelle ci-dessus décrite au prix de 9 375 € TTC + frais notariés.
- De l'autoriser à engager toutes démarches nécessaires et à signer, ou son représentant, tous les documents y afférents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A autorisé Monsieur le Maire à acquérir la parcelle B422, au prix de 9 375 € TTC + frais notariés.
- A autorisé Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires et à signer, ou son représentant, tous les documents y afférents.

2020-03-15/ Délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Commune du Lion d'Angers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L151-1, R151-1 et suivants, l'article L153-21, L153-22, L153-23, R153-22.

Vu la délibération du Conseil Municipal du Lion d'Angers en date du 03/02/2014 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Lion d'Angers.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Andigné en date du 22/01/2007 approuvant la carte communale.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07/11/2016 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Lion d'Angers.

Vu la délibération du 23/04/2018 relative au débat du Conseil Municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Vu la délibération du 09/07/2018 sur les débats complémentaires au PADD.

Vu la délibération du 27 août 2019 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation.

Vu l'arrêté du 3 décembre 2019 n°2019-410 prescrivant l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Lion d'Angers.

Vu la consultation des Personnes Publiques Associées et consultés pendant une période de trois mois conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Vu les avis des Personnes Publiques Associées et consultées.

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable sous réserves du respect des observations des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale de la commissaire enquêtrice remis le 21 février 2020 suite à l'enquête publique sur le projet de PLU.

Vu le compte rendu de réunion du 25 février 2020 réunissant les personnes publiques associées et consultées ayant rendu avis sur le projet de PLU, justifiant les choix de la commune.

Considérant que les résultats de l'enquête publique et les avis des personnes publiques associées et consultées nécessitent d'apporter quelques modifications et précisions ne remettant pas en cause l'économie et l'équilibre du projet de PLU.

Considérant que les résultats de l'enquête publique justifient les modifications suivantes :

- Changement de zonage de la parcelle 05A1012 à Andigné afin de maintenir la constructibilité de cette parcelle située en limite de bourg, ne présentant aucune proximité avec une exploitation agricole et desservie par les réseaux et une voie publique.

Considérant que les recommandations de la Mission régionale de l'autorité environnementale entraînent des compléments chiffrés et des justifications afin de démontrer la solidité de choix de la commune notamment en terme de consommation d'espaces,

Considérant que les avis formulés par les personnes publiques associées justifient les modifications suivantes :

Avis de la DDT et Préfet :

- Inscription d'un objectif chiffré de modération de la consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain au sein du PADD
- Engagement à conforter la production de plus de 20% de logements sociaux par opération
- Interdiction du commerce de détail et de l'artisanat en zone 1AU
- Compléments apportés au rapport de présentation concernant les zones 1Au et les impacts susceptibles d'avoir des effets significatifs les milieux naturels
- Délimitation du stecal NTE sur l'Isle Briand pour exclure la zone Inondable
- Identification au plan de règlement des deux bâtiments de la Himbaudière comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination et intégration de ces bâtiments à la liste des changements de destination
- Reclassement des parcelles N1577 et 1579 situées à La Courtière en NP
- Mise en place d'une trame pour les périmètres de protection immédiat et rapproché du captage de CHAUVON

Avis de la CDPENAF :

- Règlementation de la taille des piscines des tiers exploitants en zone A et NP
- Limitation de la hauteur des constructions en NP à la hauteur des bâtiments dont elles sont les extensions.
- Exclusion des activités agricoles professionnelles de l'application des dispositions concernant les abris d'animaux
- Fixation d'une valeur absolue de la surface d'emprise au sol de l'ensemble des constructions pour les stecal NL et NAE
- Création d'un zonage NL1 avec pour règlement « Sous réserve de ne pas porter atteinte à l'environnement, les nouvelles constructions et installations nécessaires au centre d'entraînement et d'éducation canine »
- Ajout de la condition « que soit démontré un lien de nécessité avec les activités existantes dans la zone » pour les construction d'habitations sur le STECAL NTE

Avis du Département de Maine et Loire :

- Additif apporté au rapport de présentation sur le recensement du patrimoine

Avis de la Chambre d'agriculture :

- Mise en place d'une communication auprès des agriculteurs sur les démarches à effectuer en préfecture et en mairie concernant les haies identifiées
- Modification du règlement sur les haies bocagères : « si des constats de terrain permettent de mettre en évidence une erreur sur un linéaire de haies identifiées sur le règlement graphique, les prescriptions de règlement s'appliqueront à partir de cette délimitation »
- Modification du règlement sur les affouillements et exhaussement autorisés « s'ils sont liés et nécessaires à la réalisation des constructions ainsi qu'aux activités autorisées dans la zone »
- Modification du règlement concernant les équipements d'intérêt collectif ou de service public autorisés à condition de ne pas « porter atteinte aux activités agricoles »
- Suppression de la possibilité de nouvelle construction liée à l'exploitation forestière en zone A
- Autorisation des petites locaux techniques (sanitaires, garage à vélo) en construction neuve liés à l'activité agricole dans la limite de 20m²
- Conditionner les constructions autorisées liées à la découverte de la faune et de la flore, au fait de ne pas porter atteinte au caractère et aux activités agricoles de la zone
- Ajout de l'aménagement parcellaire comme motif d'évolution du maillage bocager
- Ouverture de la possibilité de raccord à un puit ou un forage ou captage après déclaration ou autorisation conformément à la réglementation en vigueur en cas d'impossibilité de se raccorder au réseau d'eau potable

Considérant que le projet d'élaboration du PLU tel que présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles du code de l'urbanisme précédemment cités :

M DAILLEZ : « je voudrai apporter un complément relatif au zonage sur Andigné. Le 9 mars 2015, il y a donc 5 ans jour pour jour, le Conseil Municipal d'Andigné a voté une délibération relative au schéma d'aménagement communautaire, le SAC, validé par la CCRLA, qui mentionnait peu de potentiel en bordure urbaine, ce qui mériterait une initiative publique sur Les Dollères 2. Le zonage actuel du PLU n'a pas pris en compte cette recommandation. Au cours de l'élaboration de ce document, nous avons cessé de dire que les Andignéens étaient en majorité hostiles au zonage absurde et incompréhensible qui excluait un lotissement sur les Dollères 2, terrain communal, au profit d'un terrain privé. Nous n'avons pas été entendus, je le regrette, c'est pourquoi je n'approuverai pas ce PLU.

M le Maire : Tu as raison de le rappeler : ça s'appelait le SAC-PAF (schéma d'aménagement concerté et schéma d'aménagement foncier) mais le PAF porte son sens. L'Etat a demandé à toutes les communes de déterminer l'enveloppe urbaine, en toute franchise. Nous avons tous fait nos enveloppes urbaines et deux ans plus tard l'état a décidé que nous n'avons plus le droit de construire à l'extérieur de l'enveloppe urbaine. Si nous avons su cela dès le début, je pense que nous aurions tous voté des choses différentes. Ça veut dire que tu as raison de souligner que vous aviez voté de cette manière. Aujourd'hui ne pas aller sur les Dollères 2, où nous sommes propriétaires des terrains, les réseaux sont à la limite de propriété, va quelque peu à l'encontre bien évidemment de la logique intellectuelle et mathématique qui était d'y aller. Sauf que la loi nous interdit d'y aller tant que le reste n'est pas construit. L'enjeu de ce PLU est très simple, il n'y avait pas besoin de revoir le PLU pour construire sur la commune historique du Lion d'Angers, le PLU datait du 2014. L'enjeu de remettre 35 000 € pour le refaire c'était uniquement pour pouvoir continuer à construire sur Andigné parce que nous tenons au développement d'Andigné. Si nous ne continuons pas de construire petit à petit nous allons nous retrouver avec une école qui va se fragiliser. Je suis désolé que la loi ne nous permette pas de le faire là où vous l'aviez prévu, l'enjeu de notre vote c'est soit nous continuons de construire à Andigné soit nous arrêtons de construire à Andigné. Le choix que nous avons fait collégialement avec raison c'est de dire nous prenons acte des nouvelles lois et nous proposons des zones constructibles aux endroits où l'Etat nous demande de le faire, c'est-à-dire à l'intérieur du périmètre inscrit que vous avez délibéré avant la commune nouvelle. Il faut avoir la sagesse de voir ce qui est important et pas important dans les décisions, le travail de ce PLU, et je remercie tous les contributeurs, c'est un travail très lourd qui a été fait et vous avez été très nombreux à aller voir les différentes personnes, les différentes zones, les agriculteurs, puisqu'il y a un gros impact. un des gros axes c'est de protéger la terre agricole, nous sommes avant tout un territoire rural. Sur la notion de poumon vert à Andigné que vous exprimiez, c'est vrai que les services de l'Etat en souriaient. L'enjeu ce soir c'est que nous avons fait un travail que nous avons arrêté le 28 août, ce qui permettait d'arrêter les choses, ensuite il y a eu une enquête publique où les gens se sont exprimés, la population s'est exprimée, les PPA (personnes publiques associées) se sont exprimées de manière officielle alors qu'elles étaient à nos côtés pour construire ce PLU, ont fait des remarques et donc nous avons refait une réunion supplémentaire avec elles pour recalculer ce qui pouvait l'être avec les remarques. Cela nous a permis de sauver des cas difficiles. Cette enquête publique a produit ses effets, aujourd'hui c'est la solution finale qui est proposée mais ce n'est pas la fin de l'histoire, c'est encore un PLU d'étape qui sera valide un certain nombre d'années et derrière un nouveau PLU arrivera et j'espère qu'un jour, nous irons faire des Dollères ce dont on a besoin.

M DAILLEZ : c'est une loi d'orientation.

M le Maire : non c'est une loi de prescription. La Direction Départementale des Territoires nous a formellement interdit de le faire.

M DELANOE : dans le compte rendu de la réunion PPA, il est question à Andigné d'une instauration du permis de démolir sur le centre historique, pouvez-vous me donner la délimitation de ce centre historique ?

M le Maire : c'est l'agglomération c'est le bourg.

M DELANOE : une autre remarque concernant le ruisseau il n'est pas indiqué sur le plan de zonage.

M le Maire : les ruisseaux ne sont pas mis sur les plans de zonage.

M DELANOE : une autre question concernant cette réunion concernant les haies protégées qui doivent faire l'objet d'une demande de suppression, or aucune autorisation n'a été

délivrée sur ce terrain, il me semble bien qu'il y a quelques années une autorisation a été donnée.

M le Maire : les autorisations sont données pour 2 ans.

M SAULOUP : une remarque : on n'était que 8 conseillers autour de la table à cette réunion des PPA. Le Préfet a demandé de compléter le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) pour afficher un objectif chiffré de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain, au travers de ça est-ce qu'il y a un objectif de nombre d'habitants au Lion d'Angers ?, puisqu'aujourd'hui on a la chance d'avoir le barreau de la rocade qui préserve le monde agricole, on se rend compte que le monde agricole va être de moins en moins représenté au sein des conseils, on passe de 4 agriculteurs à 1 seul, donc il y avait une volonté d'urbaniser Le Lion d'Angers ou d'ignorer le monde rural et agricole, la question du Préfet je la prolonge en demandant à ce qu'il vienne habiter au Lion, en sachant que construire des maisons ça ramène de l'argent à la commune.

M le Maire : oui ça coûte de l'argent. Il y a un objectif chiffré, dans le schéma de cohérence territorial voté au Pays d'Anjou Bleu, de 5000 créations de logements sur 10 ans, c'est-à-dire 500 par an, aujourd'hui sur ABC ils sont à 10% de l'objectif et nous sur VHA nous sommes à 30% de l'objectif, ce sont des objectifs qui nous sont donnés de par la loi.

M SAULOUP : c'est un objectif mais ce n'est pas une obligation, c'est quand même nous habitants du Lion d'Angers, il faut avoir aussi une politique communale et se dire comment on voit Le Lion d'Angers demain, on va perdre l'identité du Lion d'Angers parce qu'on va devenir la banlieue d'Angers parce qu'on a l'objectif qui est l'obligation de faire des maisons, on aura passé le barreau de la rocade dans 5 ou 10 ans à cette vitesse-là et puis derrière on ne va plus pouvoir adapter nos services sportifs, nos services d'écoles, nos commerces...

M le Maire : ce que j'ai dit tout à l'heure pour Andigné c'est valable aussi pour Le Lion d'Angers, très sincèrement je ne vois pas un Préfet autoriser le franchissement du barreau. Je rappelle que sur Le Lion d'Angers compte 5100 habitants, il faut qu'on construise entre 17 et 20 maisons par an pour ne pas perdre de population, la même chose pour Andigné, si on ne construit pas ça on va perdre de la population parce que les enfants vieillissent... c'est le même schéma partout, c'est vrai que c'est un objectif mais un objectif qui est à atteindre et c'est pour ça que dans la distribution des nombres de logements à construire, le nombre de logement était validé au SCOT avec les services de l'Etat. Ensuite, c'est la Communauté de communes qui a la charge de distribuer le nombre de logements à construire, nous, elle nous a attribué les 36 logements par an. Comme on l'a fait sur 13 ans, on l'a augmenté un peu mais ceci dit c'est bien un objectif, aujourd'hui on ne le dépasse pas, on est les seuls à tenir globalement l'objectif.

M CHALET : dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) il faut absolument que les maisons du centre-ville puissent bénéficier d'aides pour devenir habitables et habitées.

Mme HAMARD : au Lion d'Angers nous avons 179 demandes de logements sociaux.

M le Maire : on va en faire 5 cette année.

M SAULOUP : je voulais continuer par rapport à l'identification au plan c'est toujours le Préfet qui fait des remarques, identifier les haies bocagères, j'en profite pour rebondir sur le sujet parce que par le biais du PLU, Arnaud DAVID et moi avons tenu une permanence et nous avons recensé les chemins ruraux communaux qui sont désaffectés et des demandes pour les céder aux agriculteurs en place, sauf que ça n'a pas été repris et il n'y a aucune trace de cette enquête-là, ce qui m'embête. On avait dit aux agriculteurs qu'on ferait ça au moment du PLU pour pouvoir bénéficier de l'enquête publique, aujourd'hui comment ça va se passer ?

M le Maire : ça n'empêche pas qu'il peut y avoir des demandes et des déclassements.

M SAULOUP : et donc à chaque demande il faudra refaire une enquête publique.

M le Maire : il faut qu'on tienne l'engagement.

M SAULOUP : je continue au niveau de mettre en place une communication auprès des agriculteurs, j'aimerais savoir sous quelle forme.

M le Maire : on fera une communication écrite.

M SAULOUP : quels agriculteurs ?

M le Maire : ceux qui exploitent les parcelles au Lion d'Angers.

M CHALET : *je voudrais remercier tous les membres de la commission qui m'ont accompagné pendant trois ans sur le PLU, car vous avez pris du temps sur votre temps personnel. »*

Après en avoir délibéré, avec 25 voix pour, 3 abstentions et 3 voix contre, le Conseil Municipal :

- Adopte les modifications précitées et approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'annexé à la délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant une durée d'un mois et d'une publication au géoportail de l'urbanisme. Une mention de l'affichage sera faite par voie de presse.

La présente délibération accompagnée du dossier de PLU qui lui est annexé, est transmise à la sous-préfecture.

Le dossier du PLU approuvé est tenu à la disposition du public aux jours et horaires d'ouverture de la mairie du Lion d'Angers.

La délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

2020-03-16/ Approbation droit de préemption urbain en fonction du nouveau zonage du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Selon l'article L211-1 du code de l'urbanisme, la commune du Lion d'Angers a institué le droit de préemption urbain par délibération du 3 février 2014 sur son territoire pour les zones U et AU définies dans son Plan Local d'Urbanisme.

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme à l'échelle de la commune nouvelle du Lion d'Angers, il est nécessaire d'adapter le droit de préemption urbain aux nouvelles zones du PLU.

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter :

- La décision d'instituer le droit de préemption urbain (DPU) sur les secteurs des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU),
- La décision d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain, les premières ventes des lots libres effectuées par les aménageurs dans les opérations particulières de la Zone d'Aménagement Concertée « DURVAL » Tranche 5.
- Précise que le DPU est exercé par la commune,
- De donner délégation à Monsieur le Maire pour exercer ce droit de préemption.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A voté la décision d'instituer le droit de préemption urbain (DPU) sur les secteurs des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU).
- A voté la décision d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain, les premières ventes des lots libres effectuées par les aménageurs dans les opérations particulières de la Zone d'Aménagement Concertée « DURVAL » Tranche 5.
- Précise que le DPU est exercé par la commune.
- A donné délégation à Monsieur le Maire pour exercer ce droit de préemption.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2020-03-17/ Exclusion du champ d'application du droit de préemption urbain (DPU)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 9 mars 2020 et suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, institué le droit de préemption urbain sur son territoire pour les zones U et AU définies dans son Plan Local d'Urbanisme.

Il rappelle également que la commune a, par délibération n°2019-11-02 du 4 novembre 2019, exclu du champ d'application du DPU les cessions de terrains par l'aménageur de la Tranche 5 de la « ZAC de DURVAL ».

Il convient, qu'un nouveau droit de préemption urbain étant institué, et conformément à l'article L211-1 du code de l'urbanisme, de délibérer à nouveau sur l'exclusion des ZAC concernées du champ d'application du droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De voter la décision d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain, les premières ventes des lots libres effectuées par les aménageurs dans les opérations particulières des Zones d'Aménagement Concerté « Jules VERNE » et « DURVAL » pour une durée de 5 ans.

M SAULOUP : « ce n'est que la 1^{ère} vente, cela veut dire que si la maison est revendue
M CHALET : oui bien sûr

Mme MELLIER : « pour éviter trop de travail au service administratif il faudrait mettre l'exclusion aux ventes par exemple dans les 10 ans du permis de construire, parce que si on délivre un permis de construire ce n'est pas pour que dans deux ans après la commune préempte la maison, ce n'est pas uniquement la 1^{ère} vente. Cela enlèverait pas mal de travail au service administratif, pour la prochaine équipe c'est quelque chose à réfléchir .

M CHALET : derrière on sait très bien qu'un lotissement comme celui-ci deux ans après il est déjà construit cela veut dire très rapidement, et au bout de cinq ans malheureusement il y a des maisons qui sont en vente.

Mme MELLIER : c'est justement pour éviter que le notaire ait notifié le droit de préemption, ou de donner à la commune uniquement combien se vendent les maisons.

M le Maire : mais ça nous intéresse, la commission est très intéressée par ça.

Mme MELLIER : l'intérêt de la commune c'est de savoir le prix de vente des maisons ou de donner du travail au service administratif, je pense qu'à un moment donné il faudra se poser les bonnes questions. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A voté la décision d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain, les premières ventes des lots libres effectuées par les aménageurs dans les opérations particulières des Zones d'Aménagement Concertées « Jules VERNE » et « DURVAL » pour une durée de 5 ans.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2020-03-18/ ZAC de DURVAL – Avenant n°3 au traité de concession - société BESNIER Aménagement

Monsieur le Maire rappelle que la commune a approuvé le traité de concession de la Société BESNIER Aménagement par délibération en date du 05 mars 2007.

Ce traité de concession a été modifié par deux avenants signés le 13 octobre 2010 et le 08 février 2017.

Il s'agit par ce troisième avenant de modifier et de compléter le tableau des modalités prévisionnelles de financement afin de prendre en compte les effets de l'avenant n°2. Ce dernier portait sur les modalités d'accès à la tranche 5, les revêtements des chemins et trottoirs de la zone ainsi que la part de logements sociaux sur la ferme de DURVAL.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'approuver l'avenant n°3 au traité de concession de la ZAC du DURVAL confiée à la société BESNIER Aménagement, y compris le tableau des modalités prévisionnelles de financement.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 correspondant avec la société BESNIER Aménagement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A approuvé l'avenant n°3 au traité de concession de la ZAC du DURVAL confiée à la société BESNIER Aménagement, y compris le tableau des modalités prévisionnelles de financement.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 correspondant avec la société BESNIER Aménagement.

Un conseiller municipal, intéressé par voix délibérative, ne participe pas à ce vote.

2020-03-19/ Déclassement du Domaine public communal – Andigné – rue Saint Aubin et Place Saint Aubin

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 07 octobre 2019, le Conseil Municipal l'a autorisé à procéder aux formalités de sortie du domaine public de parcelles

situées à Andigné. Ces cessions interviennent en régularisation de situation de fait, dans lesquelles les riverains entretiennent les espaces proposés à la cession.

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique de déclassement a été menée sur la commune à son siège au Lion d'Angers ainsi qu'en mairie d'Andigné du 20 décembre 2019 au 21 janvier 2020 conjointement à l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme du Lion d'Angers.

La commissaire enquêtrice a déposé ses conclusions et rendu un avis favorable sans réserves le 21 février 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le déclassement des parcelles rue Saint Aubin et place Saint Aubin correspondant, sur le plan annexé, aux parcelles 05A66 c. et 05A640a
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer les actes de cession de terrains aux riverains, au prix fixé par le Service des Domaines, soit 20 € HT / m².
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

M le Maire présente au Conseil le plan des parcelles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A approuvé le déclassement des parcelles rue Saint Aubin et place Saint Aubin correspondant, sur les plans annexés, aux parcelles 05A66 c. et 05A640a.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes de cession de terrains aux riverains, au prix fixé par le Service des Domaines, soit 20 € HT / m².
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

▷ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 25 février 2020 :

Point travaux en cours : boulevard Halligon des arbres sont plantés, déviation jusqu'au 20 mars sauf pour les riverains (route fermée à tous du 16 au 20 mars pour les enrobés). **Square des Villes Jumelées :** coffrage sol béton courant mars. Coulage béton et pose mobilier jusqu'à fin mars. **Rond-point du Haras de l'Isle Briand :** pose structure effectuée ; engazonnement fin mars / **Nuisibles :** action reportée suite aux intempéries / **Devis divers.**

2020-03-20/ Services Techniques : acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient d'acquérir un véhicule pour les services techniques :

- Camion IVECO/ année 2013/ Puissance 8/ 128 900 km/ garantie 2 ans, en remplacement d'un véhicule.
- Montant HT : 16 900 €
- Montant TTC : 20 280 €
- Le garage RAMAGE propose une reprise du véhicule existant pour un montant de 2 500 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir le devis du garage RAMAGE et de l'autoriser à signer tout document nécessaire relatif à cette décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient le devis du garage RAMAGE pour l'acquisition d'un camion IVECO pour les services techniques, d'un montant de 16 900 € HT, soit 20 280 € TTC, et une reprise de l'ancien véhicule pour un montant de 2 500 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2020-03-21/ Vidéo-protection – versement d'un fonds de concours au SIEM pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public « mettre le point lumineux n°300 sous tension 24/24 dans le cadre de la vidéo-protection » (DEV176-20-189)

Afin de créer un pont entre la caméra du rond-point Savard et de l'entrée de ville avenue Jules Verne, un relais est à installer dans un candélabre existant.

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :
 - Mettre le point lumineux n°300 sous tension 24/24 dans le cadre de la vidéo-protection (DEV176-20-189) :
 - Montant de la dépense : 2 511.31 € nets de taxes
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 1 883.48 € nets de taxes.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,

Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,

Le Président du SIEML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2020-03-22/ Camping municipal – lancement marché de travaux pour l'aménagement du terrain

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 3 février 2020 lançant le marché de maîtrise d'œuvre. Suite à l'étude du Cabinet LIGEIS pour l'aménagement du terrain dernièrement acheté au camping, les travaux vont être proposés pour un montant estimé à 218 500 € HT.

Afin de réaliser ces derniers, Monsieur le Maire demande au Conseil :

- D'autoriser le Cabinet LIGEIS à lancer et conclure un marché de travaux.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires.
- De réceptionner les travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le cabinet LIGEIS à lancer et conclure un marché de travaux.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- Autorise la réception des travaux.

M CHALET : « mes chers collègues, je voudrais remercier sincèrement et chaleureusement tous les membres de la commission qui m'ont accompagnés et suivis dans les travaux, les chantiers, un grand merci, bon vent et bonne retraite pour ceux qui arrêtent la vie municipale. »

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2020-03-23/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Construction d'un terrain de TENNIS extérieur non couvert :

C'est l'entreprise AGILIS SAS qui a été retenue pour un montant de 48 631.04 € HT.

→ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :

Commissions Patrimoine et Voirie :

PATRIMOINE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Cimetière			
Panneaux communication gestion (Qt:10)	ATELIER DU LION	129,00 €	154,80 €
VOIRIE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Matériel			
Lames (qt:9) tondeuse John Deere 1565	AGREOM	432,54 €	519,05 €
Souffleur thermique portable (nettoyage centre bourg)	VERTS LOISIRS	311,25 €	373,50 €
Lotissement des Tillieux (budget annexe)			
Etude, suivi et recette de conformité infrastructures	ORANGE	2 134,00 €	2 560,80 €
Raccordement lotissement	ORANGE	4 408,00 €	5 289,60 €
Camping municipal			
Mission permis d'aménager	LIGEIS	3 750,00 €	4 500,00 €
Voirie			
Panneau 3 fleurs (autocollant)	ATELIER DU LION	183,50 €	220,20 €
Plantations			
Substrat entre dalles (square Villes Jumelées)	FLORE BLEUE	299,98 €	345,48 €
Gazon entre dalles (square Villes Jumelées)	HORTILOIRE	163,20 €	185,52 €
Arbres + tuteurs (bd Halligon/rte Vern)	VEGETAL SERVICES	474,00 €	531,30 €
Remplacement sur massifs (toute la commune)	VEGETAL SERVICES	871,75 €	958,93 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « Investissement ».

M le Maire : « il me reste maintenant à conclure ce dernier Conseil du mandat. Un grand merci à tous, je pense que chacun a mis le meilleur de lui-même dans les sujets qu'il a travaillés dans ses commissions. C'est un énorme travail qui a été fait. Je pense qu'à chaque mandat, l'action du Conseil Municipal se voit beaucoup sur la commune. Elle se transforme vraiment en profondeur, elle s'urbanise petit à petit. Le lien qui est fait avec l'intercommunalité donne aussi une autre dimension mais tout ça n'aurait pas pu se faire sans vos réflexions, sans vos choix, sans vos décisions d'élus, donc merci à vous tous les Conseillers, les Adjointes, et un grand merci plus particulier à ceux dont c'est la fin de la mission, ceux qui ont démarré il y a plusieurs années. Un grand merci de la part des Lionnais. Parce que c'est ce que les Lionnais m'expriment au quotidien, ils sont fiers de ce qui se fait au Lion d'Angers, et nous le devons aux Conseils qui se sont succédés et nous le devons aujourd'hui à vous qui avez œuvré pendant 6 ans. Nous avons fait une commune nouvelle, ce n'était pas prévu dans les professions de foi il y a 6 ans. Malgré le fait qu'il y a des sujets où nous avons des visions différentes. C'est normal et ce n'est pas grave, nous réussissons toujours à nous rassembler pour que demain soit plus sympathique, plus facile. Un grand merci à tous, bonne suite à vous tous dans vos nouveaux projets. »

Clôture de la séance à 23h15.

→ Elections Municipales : dimanche 15 mars 2020.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire,
Véronique BOUCHET



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 16 JUIN 2020 à 20H30**

L'an deux mille vingt, le quinze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le neuf juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace Emile JOULAIN du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

M Étienne GLÉMOT, M Nooruddine MUHAMMAD, Mme Marie-Claude HAMARD, M David GEORGET, Mme Isabelle CHARRAUD, M Arnaud GUEUDET, Mme Muriel NOIROT, M Jérôme DELOIRE, M GUILLEMIN Richard, Mme DESNOS Caroline, M DURAND Guillaume, Mme FURIC Tiphaine, M GABORIAUD Bernard, Mme GROSBOIS Mélanie, Mme HUBERT Céline, M LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, Mme PAQUEREAU Amélie, M PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M PERRAULT Sylvain, M PISCIONE Patrick, M RAYNAL Michel, M ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Emeline, Mme THEBAULT Angélique.

Secrétaire de séance : Mme FURIC Tiphaine.

Nombre de conseillers en exercice.....	29
Nombre de conseillers présents.....	29
Nombre de suffrages exprimés.....	29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2020-06-01/ Rectificatif Indemnité de fonction du Maire délégué de la commune d'Andigné

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un rectificatif doit être fait concernant la délibération sur l'indemnité de fonction du Maire délégué de la commune d'Andigné.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les indemnités des élus sont basées sur l'indice 1027 de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale qui représente la somme de 3 889.40 €.

Monsieur le Maire indique que l'indemnité brute mensuelle maximale pour le Maire délégué de la commune d'Andigné est de 25,5% (et non de 17% comme annoncé au Conseil du 25 mai dernier) de l'indice 1027 (soit 932.29 € bruts mensuels).

En résumé, Monsieur le Maire propose de prélever cette indemnité sur l'enveloppe maximale en la passant à 94% des 55% de l'indemnité de base 1027 pour le Maire (soit 2010.82 € bruts mensuels), à 94% de 22% de l'indemnité de base 1027 pour les Adjoints (soit 804.33 € bruts mensuels), à 94% de 25.5% de l'indemnité de base 1027 pour le maire délégué (soit 932.29 € bruts mensuels), et 11% des 6% de l'indice brut 1027 pour les conseillers municipaux (soit 308.04€ bruts/an, soit 264.96 € nets/an).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- Valide la rectification de l'indemnité de fonction pour le Maire délégué de la commune d'Andigné.
- Vote une indemnité mensuelle de 94% des 25.5 % de l'indemnité de base 1027 pour le Maire délégué de la commune d'Andigné.

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Décision du Maire 2020-01 :**

Contrat cadre avec la société ANJOU FIBRE dans le cadre du déploiement de la fibre en Anjou.

→ **Décision du Maire 2020-02 :**

Location de 2 classes modulaires pendant les travaux d'agrandissement et de rénovation thermique du Groupe Scolaire Edmond Girard.

→ **Décision du Maire 2020-03 :**

Contrat de réfection de la couche de roulement de la rue de la Maréchalerie.

→ **Décision du Maire 2020-04 :**

Contrat de prestation pour la réalisation d'un ensemble mobilier à destination du club house du tennis couvert.

PATRIMOINE Investissement		HT	TTC
DOJO			
Compteur ENEDIS	ENEDIS	1 029,00 €	1 234,80 €
Ligne tel	ORANGE	690,00 €	828,00 €
Poutre métallique	ALD	2 401,68 €	2 882,02 €
Renfort grillage Tennis extérieur	AGILIS	1 472,00 €	1 766,40 €
Modif éclairage DOJO + déplacement commandes	ATEBI	6 701,05 €	8 041,26 €
Doublage +placard CF (coupe-feu)	SIGMA	2 040,00 €	2 448,00 €
Bar pour Tennis	AMTD	8 437,00 €	10 124,40 €
Plus et moins-values	DURAND	4 213,62 €	5 056,34 €
Mare aux Coqs			
Protections murales	MARTYSPORT	7 085,40 €	8 502,48 €
VOIRIE Investissement		HT	TTC
Square des Villes Jumelées			
Remblaiement cavité	DURAND	3 652,00 €	4 382,40 €
Garde-corps +main courante	LA FORGE DU ROY	2 209,00 €	2 650,80 €
DOJO / TENNIS			
Aménagement extérieur Tennis	DURAND	11 269,00 €	13 522,80 €
Trottoir DOJO	DURAND	1 444,00 €	1 732,80 €
Vidéo protection investissement	Anjou fibre	10 220,00 €	
Rue Maréchalerie			
Réfection voirie	EIFPAGE	33 680,00 €	40 416,00 €

Clôture de la séance à 21h45.

Fait au Lion d'Angers, le 16 juin 2020.

Compte rendu complet disponible à compter du 3 juillet 2020.

**Le Maire,
Étienne GLÉMOT**



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 15 JUNI 2020
PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt, le quinze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le neuf juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace Emile JOULAIN du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

M Étienne GLÉMOT, M Nooruddine MUHAMMAD, Mme Marie-Claude HAMARD, M David GEORGET, Mme Isabelle CHARRAUD, M Arnaud GUEUDET, Mme Muriel NOIROT, M Jérôme DELOIRE, M GUILLEMIN Richard, Mme DESNOS Caroline, M DURAND Guillaume, Mme FURIC Tiphaine, M GABORIAUD Bernard, Mmes GROSBOIS Mélanie, HUBERT Céline, M LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M MAURIER Jérôme, Mmes MELLIER Marie, PAQUEREAU Amélie, M PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M PERRAULT Sylvain, MM PISCIONE Patrick, RAYNAL Michel, ROBERT Bruno, Mmes SORET-LENEUTRE Valérie, STEINIRGER Emeline, THEBAULT Angélique.

Secrétaire de séance : Mme FURIC Tiphaine.

Nombre de conseillers en exercice.....	29
Nombre de conseillers présents.....	29
Nombre de suffrages exprimés.....	29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2020.**

Adoption à l'unanimité.

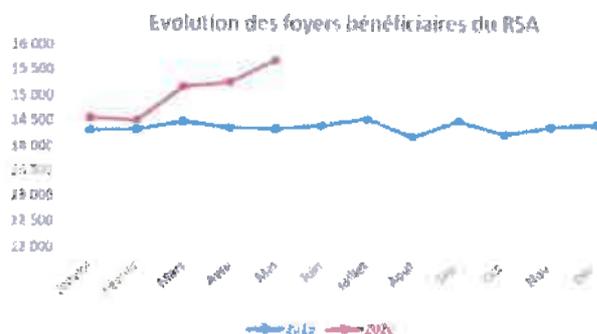
➤ **Agenda de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

- ✓ **Compétence solidarité : nombre de bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active)**



✓ Organisation d'un jeu concours en ligne sur anjou-tourisme.com ouvert à tous
Période du jeu : début juin au 15 juillet 2020.

➤ **Compte rendu Conseil Communautaire du 4 juin 2020**

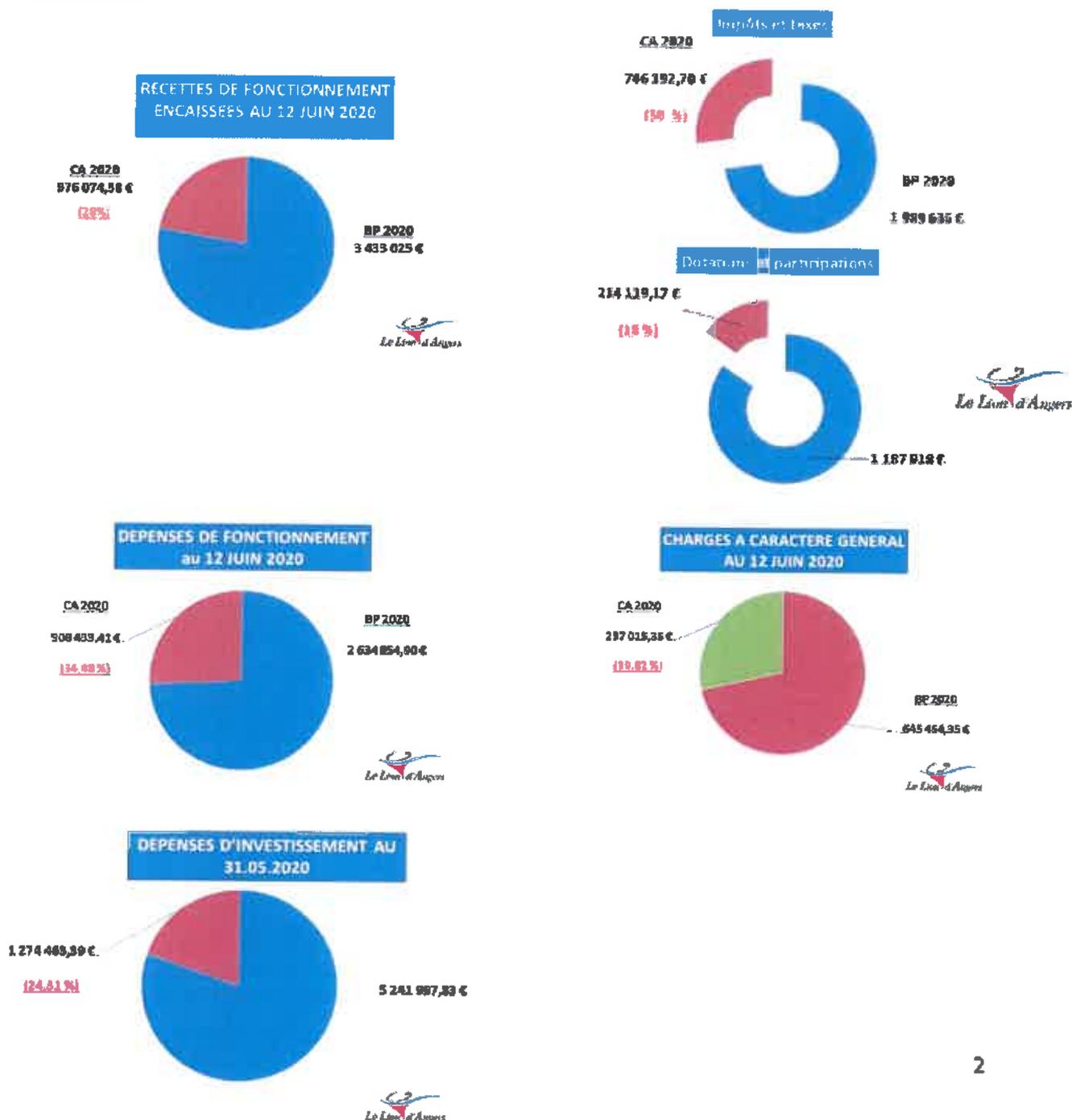
M. MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

⇒ **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION**

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

Pour vous donner un aperçu le plus concrets possible des finances de notre commune, je vais vous présenter lors de chaque conseil municipal l'état d'avancement de l'exécution du budget qui a été voté.
Je vous donnerai aussi des Indicateurs qui vont vous permettre d'en avoir une vision la plus globale possible, notamment sur certains postes.
Ainsi, ce soir, je vous présenterai l'effectif de notre personnel communal et sa répartition



Droit à la formation des élus :

Formations proposées par la CCVHA

5 Dates arrêtées à partir de septembre jusqu'à fin décembre le samedi matin

Présentation de la fiche descriptive de l'astreinte des élus, mise en place pour le Maire, le Maire délégué de la commune d'Andigné et les Adjointes.

2020-05-06 / Rectificatif Indemnité de fonction du Maire délégué de la commune d'Andigné

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-06 en date du 25 mai 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un rectificatif doit être fait concernant la délibération sur l'indemnité de fonction du Maire délégué de la commune d'Andigné.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les indemnités des élus sont basées sur l'indice 1027 de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale qui représente la somme de 3 889.40 €.

Monsieur le Maire indique que l'indemnité brute mensuelle maximale pour le Maire délégué de la commune d'Andigné est de 25,5% (et non de 17% comme annoncé au Conseil du 25 mai dernier) de l'indice 1027 (soit 932.29 € bruts mensuels).

En résumé, Monsieur le Maire propose de prélever cette indemnité sur l'enveloppe maximale en la passant à 94% des 55% de l'indemnité de base 1027 pour le Maire (soit 2010.82 € bruts mensuels), à 94% de 22% de l'indemnité de base 1027 pour les Adjointes (soit 804.33 € bruts mensuels), à 94% de 25.5% de l'indemnité de base 1027 pour le maire délégué (soit 932.29 € bruts mensuels), et 11% des 6% de l'indice brut 1027 pour les conseillers municipaux (soit 308.04€ bruts/an, soit 264.96 € nets/an).

Monsieur le Maire demande au Conseil la rectification suivante :

- De voter une indemnité mensuelle de 94% des 25.5 % de l'indemnité de base 1027 pour le Maire délégué de la commune d'Andigné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la rectification de l'indemnité de fonction pour le Maire délégué de la commune d'Andigné.
- Vote une indemnité mensuelle de 94% des 25.5 % de l'indemnité de base 1027 pour le Maire délégué de la commune d'Andigné.

Prochaine commission Finances-Personnel : le jeudi 2 juillet à 18h30.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

➤ *Orientations retenues*

Rapporteur : Marie MELLIER

Mme HAMARD : « le CCAS ne s'est pas réuni puisqu'il sera installé le 7 juillet. »

Compte rendu de la Commission Logement du 8 juin 2020 :

Présentation et missions de la commission :

- Parc logements HLM : 353 logements familiaux (du T1 au T6) + 12 en pension de famille + 21 en habitat jeunes + 71 pour l'EHPAD, soit un total de 457 logements.
- Recensement 2019 des logements vacants : 123.
- Modalités d'accès au logement social.
- Informations sur les critères d'attribution : par rapport au contingent préfectoral, actions logements.

Propositions d'attribution : 2 T2 et 8 T3.

Point sur les travaux et logements vacants : 1 T1bis, 3 T2 et 1 T4.

Prochaine commission CCAS : le mardi 7 juillet à 19h30.

⇒ COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

➤ *Orientations retenues*

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 2 juin 2020 :

Grands projets actuels :

Boulevard Halligon : route rouverte début juin, arrêté municipal ponctuel concernant la circulation alternée. Plantations prévues à l'automne 2020 / **Aménagement extérieur complexe Mérignac** : suite aux dernières constructions, réalisation de travaux de voirie à prévoir (accès tennis, accès DOJO rue Henri et Robert de Cholet) / **Square des villes jumelées** : chiens Interdits. Plantations à prévoir à l'automne / **Rue de la Maréchalerie** : Réfection de l'enrobé (entreprise Eiffage). Travaux courant été / **Camping** : pas en capacité d'ouvrir le camping cet été : pas de gérant. Travail commissions Urbanisme et voirie à réaliser suite rencontre semaine 24 avec le maître d'œuvre le cabinet LIGEIS. Un groupe de travail sera mis en place / **Rond-point sortie Haras** : le département demande à la commune si elle souhaite, à sa charge, rendre ce rond-point attractif. Pour info : une étude a été menée avec l'équipe municipale précédente sur l'ensemble des ronds-points appartenant au Lion : coût des travaux trop important / **Andigné** : reprise de l'enrobé en négociation, les graviers de couleur se détachent sur certains endroits rue Saint-Aubin.

Projets politiques à venir :

Réunions inter-commission envisagées: Le camping. La journée citoyenne / **Les liaisons douces** : création d'un schéma de liaisons douces (piétons et cyclistes) : état des lieux (recherche de financement), aides de l'Etat « plan vélo » ; réflexion globale avec l'aménagement du quai et création d'une passerelle vers l'Isle Brland / **Gestion durable espaces verts, réduction consommation d'eau** : zéro phyto depuis 3 ans. Plan de gestion différenciée en cours de réalisation afin de prioriser la gestion des espaces verts en lien avec le personnel disponible et les choix politiques / **Optimisation éclairage public, économies d'énergie** : toutes les boules des candélabres ont été changées avec la précédente équipe municipale (aides européennes via le SIEM). Etude de mise en œuvre de capteurs à détection de présence : coût trop important par rapport à l'amortissement. Essai de restriction des horaires d'éclairage : 30 min en moins le matin et le soir. Un retour sur l'évolution de la consommation devra être effectuée pour envisager des mesures pérennes / **Rue du Général Leclerc** : visite sur place afin d'étudier les aménagements possibles pour valoriser cette rue.

M GEORGET : « selon les éléments qui sont revenus pendant la réunion, un certain nombre de projets seront à mener en inter-commissions car il y a des sujets très transversaux. Nous avons pu le constater avec d'autres membres de d'autres commissions, nous allons avoir beaucoup de travail ensemble dans les mois à venir. »

Prochaine commission VOIRIE : le mardi 23 juin à 19h.

⇒ **COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE – SPORTS**

➤ *Orientations retenues*

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 10 juin 2020 :

Education – Enfance-Jeunesse et Sports : définition du champ d'action / **Groupe Scolaire Edmond Girard et RÉCRÉA'LION** : point sur l'accueil des enfants depuis le 11 mai / **Présentation des associations sportives** et leurs structures sur le complexe Mérignac / **Accompagnement existant au niveau du sport** / **Le Forum des associations** / **La rencontre associative** (en novembre) / **Le planning des salles de sports** est fermé, malgré les nombreuses demandes, jusqu'à ce que l'école soit terminée puisque tous les moyens humains pour le nettoyage des salles sont actuellement axés sur le Groupe scolaire. Travail de mise en route sur le planning des salles pour la rentrée.

Prochaine commission EEJS : le jeudi 2 juillet à 20h.

⇒ **COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE**

➤ *Orientations retenues*

Rapporteur : Richard GUILLEMIN

Compte rendu du 3 juin 2020 :

Présentation de la commission urbanisme :

- Qu'est-ce que l'urbanisme ? une part réglementaire : le PLU, l'aménagement (les ZAC, lotissement, etc...) et le droit des sols (les permis de construire, d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...)
- Le rôle de la commission urbanisme : prendre la décision et trancher avant que le conseil municipal n'acte par délibération, que le maire n'arrête ou que suites ne soient pas données.

Présentation du Plan Local d'Urbanisme (approuvé le 09 mars 2020) :

- Contenu : les règles locales, des plans, un règlement par zones (urbaine, naturelle, agricole, à urbaniser).
- Un document évolutif (par révision, modifications) voté par le Conseil Municipal pour s'adapter aux évolutions du territoire ou réglementaire.

Les opérations d'aménagement en cours sur la commune :

Les ZAC (zones d'aménagement concerté) :

- **Durval :**
 - o Tranche 5 : 49 lots, 26 lots sous-compromis, 11 sous option, livraison mi-septembre.
 - o Tranche 4 : 28 lots, 2 sous compromis, novembre voirie définitive, rétrocession pour janvier.
 - o Tranche 3 : 50 lots : 1 lot sous compromis.
 - o Tranches 1 et 2 : 71 lots tous commercialisés.
- **Le Bocage :**
 - o 75 lots : totalité des lots vendus par l'aménageur.
- **Jules Verne :**
 - o 1 lot sous compromis et 1 lot sous option.

Les lotissements communaux :

- o **Les Dollières**
- o **Les Tilleuls**
- o **La Ferme de Durval** : 8 lots à prévoir, règlement écrit et graphique à venir, fin août / début sept début chantier.

Les futures opérations d'aménagement :

- **Revlon** : un aménagement par la commune ou par un aménageur ? Mode d'acquisition à l'amiable à privilégier. Ce lotissement est dans le périmètre des monuments historiques.
- **Les Hauts du Courgeon**,
- **Le centre bourg d'Andigné** : visite le 16 juin à 19h avec les membres de la commission pour voir l'étendue des travaux.

Analyse des documents d'urbanisme :

- 15 permis de construire
- 30 déclarations préalables
- 32 certificats d'urbanisme
- 13 DIA (déclarations d'intention d'aliéner)
- 1 permis d'Aménager : Camping, enjeu touristique.

M GUEUDET : « on va faire appel à tous ceux qui souhaitent s'y associer pour réfléchir sur l'avenir du camping du Lion d'Angers. Il y a une première tranche qui va être lancée puisqu'elle a été préparée par les précédents élus et il y a une deuxième tranche sur laquelle il y a tout à faire. On a déjà pris contact avec la personne d'Anjou Tourisme qui a fait une étude exhaustive sur le camping du Lion d'Angers et qui nous propose une date afin d'aller visiter le camping de Mûrs-Érigné, dont les particularités sont assez semblables à celles du camping du Lion d'Angers, en partie inondable avec des équipements assez modernes. On vous enverra la date de visite dès qu'elle sera fixée afin de réfléchir ensemble sur le devenir du camping. Il y aura d'autres campings, Montsoreau et Ancenis par exemple.

M le Maire : le camping a un gros impact économique, c'est aussi un chiffre d'affaire sur le centre-ville. Le permis d'aménager c'est celui du camping et nous connaissons une petite difficulté aujourd'hui pour son acceptation. Nous nous sommes calés sur le fait d'avancer et donner des consignes claires à LIGEIS, qui est l'entreprise qui porte notre permis

d'aménager et qui va se renforcer d'un architecte et nous lui a bien dit qu'effectivement cette zone de travaux sur la partie haute est une première phase et qu'il faut que dès cet été nous commençons à visiter commencer à imaginer ce qui pourrait être la partie phase 2 (partie inondable et bâtiment). L'idée c'est d'aller voir ce qui se fait dans les zones inondables dans les villes citées par Arnaud, c'est le long de la Loire qui monte et qui baisse mais moins vite que l'Oudon. »

Prochaine commission URBANISME : le mercredi 1^{er} juillet à 20h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – CITOYENNETÉ – ANIMATION

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Muriel NOIROT

Compte rendu du 2 juin 2020 :

Projets de mandat :

La Journée citoyenne (en avril 2021).

Le Conseil Municipal d'enfants (rentrée 2021).

M GUEUDET : « juste une précision concernant le report du Conseil Municipal d'enfants, si cela est reporté un an plus tard c'est parce qu'il y a la volonté d'associer une commission d'enfants de façon à réfléchir ce à quoi va ressembler ce Conseil Municipal d'enfants. Il faut que nous puissions voir ce qui se fait aussi autour de chez nous et voir avec les enfants ce qu'ils aimeraient mettre dans ce Conseil. »

Communication :

Projets en cours : le Journal du Lion et la revue de la vie associative.

Présentation du service et présentation des différents chantiers (appels d'offres en cours).

Réflexion sur les panneaux d'affichage de la ville.

Nos signatures électroniques.

Culture :

Cinéma...

Comment valoriser les talents locaux : enjeu de soutien aux artistes et acteurs culturels du territoire.

Le Forum des associations se déroulera le samedi 5 septembre 2020.

Prochaine commission COMMUNICATION : le mercredi 24 juin à 19h30.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Emeline STEINIRGER

Compte rendu du 3 juin 2020 :

Présentation de chaque élu auprès de la responsable des services techniques de la ville.

Grands projets :

Le DOJO et le TENNIS : fin de chantier pour la mi-juillet

Chantiers à venir :

Visite du local de l'association du VCL (Vélo Club Lionnais) (situé dans l'impasse de la rue du Général Leclerc) : projet d'un nouveau local vélo. Proposition de mandater un architecte pour rencontrer les associations, établir un programme, faire les plans et suivre le chantier.

Local de solidarité : le mobil home situé dans le complexe St-Exupéry est exigü. Proposition de mandater un architecte.

Groupe Scolaire Edmond Girard : mise en place de nouvelles classes et de l'étude sur le chauffage. Réunion début juillet pour le choix des architectes.

Archives : le bâtiment arrive en limite de capacité.

Prochaine commission PATRIMOINE : le mardi 23 juin à 20h30.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Décision du Maire 2020-01 :

Contrat cadre avec la société ANJOU FIBRE dans le cadre du déploiement de la fibre en Anjou.

→ Décision du Maire 2020-02 :

Location de 2 classes modulaires pendant les travaux d'agrandissement et de rénovation thermique du Groupe Scolaire Edmond Girard.

→ Décision du Maire 2020-03 :

Contrat de réfection de la couche de roulement de la rue de la Maréchalerie.

→ Décision du Maire 2020-04 :

Contrat de prestation pour la réalisation d'un ensemble mobilier à destination du club house du tennis couvert.

PATRIMOINE Investissement		HT	TTC
DOJO			
Compteur ENEDIS	ENEDIS	1 029,00 €	1 234,80 €
Ligne tel	ORANGE	690,00 €	828,00 €
Poutre métallique	ALD	2 401,68 €	2 882,02 €
Renfort grillage Tennis extérieur	AGILIS	1 472,00 €	1 766,40 €
Modif éclairage DOJO + déplacement commandes	ATEBI	6 701,05 €	8 041,26 €
Doublage +placard CF (coupe-feu)	SIGMA	2 040,00 €	2 448,00 €
Bar pour Tennis	AMTD	8 437,00 €	10 124,40 €
Plus et moins-values	DURAND	4 213,62 €	5 056,34 €
Mare aux Coqs			
Protections murales	MARTYSPORT	7 085,40 €	8 502,48 €
VOIRIE Investissement		HT	TTC
Square des Villes Jumelées			
Remblaiement cavité	DURAND	3 652,00 €	4 382,40 €
Garde-corps +main courante	LA FORGE DU ROY	2 209,00 €	2 650,80 €
DOJO / TENNIS			
Aménagement extérieur Tennis	DURAND	11 269,00 €	13 522,80 €
Trottoir DOJO	DURAND	1 444,00 €	1 732,80 €
Vidéo protection investissement	Anjou fibre	10 220,00 €	
Rue Maréchalerie			
Réfection voirie	EIFFAGE	33 680,00 €	40 416,00 €

Clôture de la séance à 21h45.

Prochain Conseil Municipal : mercredi 15 juillet 2020 à 20h30.

**Le Maire,
Étienne GLÉMOT**

**Le secrétaire,
Tiphaine FURIC**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 15 JUILLET 2020 à 20H30**

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le sept juillet deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace Emile JOULAIN du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

M Étienne GLÉMOT, M Nooruddine MUHAMMAD, Mme Marie-Claude HAMARD, M David GEORGET, Mme Isabelle CHARRAUD, M Arnaud GUEUDET, Mme Muriel NOIROT, M Jérôme DELOIRE, M GUILLEMIN Richard, Mme DESNOS Caroline, M DURAND Guillaume, Mme FURIC Tiphaine, M GABORIAUD Bernard, M LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, Mme PAQUEREAU Amélie, M PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M PERRAULT Sylvain, M RAYNAL Michel, M ROBERT Bruno, Mme STEINIRGER Emeline, Mme THEBAULT Angélique.

Étaient excusés :

Mme GROSBOIS Mélanie, qui a donné pouvoir à M GUILLEMIN Richard.
Mme HUBERT Céline, qui a donné pouvoir à M LOREAU Samuel.
M PISCIONE Patrick, qui a donné pouvoir à M DURAND Guillaume.
Mme SORET-LENEUTRE Valérie, qui a donné pouvoir à M GABORIAUD Bernard.

Secrétaire de séance : M MAURIER Jérôme.

Nombre de conseillers en exercice.....	29
Nombre de conseillers présents.....	25
Nombre de suffrages exprimés.....	29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2020-07-01 / Maine & Loire HABITAT : vente de logements HLM

Par courrier en date du 27 janvier 2020, le Directeur Général de Maine & Loire HABITAT a informé la commune que 14 logements situés rue des Mésanges et 18 logements situés impasse de la Chapinière, pourraient être proposés à la vente de ses occupants, ou ascendants, descendants.

Cette proposition est soumise à l'avis du Conseil Municipal, étant souligné que sur un nombre de pavillons proposés à la vente, il est constaté généralement une proportion de de 15 à 20 % des locataires occupants qui souhaitent devenir propriétaires, les autres familles gardant alors le statut de locataires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Maine & Loire HABITAT à mettre en vente les 14 logements situés rue des Mésanges et les 18 logements situés impasse de la Chapinière,
 - 1) Dans le cadre de la vente aux occupants,
 - 2) Pour les biens vacants après libération du logement.
- Charge Maine & Loire HABITAT d'informer le Conseil Municipal des démarches liées à la vente de ces logements.

2020-07-02/ Boulevard Halligon : demande de remboursement auprès de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) travaux réalisés par la commune en lieu et place de la CCVHA

Par délibération en date du 21 mai 2015, la CCVHA a validé le principe d'un remboursement pour les travaux de niveau 4 de voirie communautaire (reprofilage) réalisés par les communes en lieu et place de la CCVHA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Demande le remboursement de la part de la CCVHA, pour les travaux réalisés par la commune sur le Boulevard Halligon d'un montant de 30 318.08 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2020-07-03/ Cession du terrain du NRO (Nœud de Raccordement Optique)

Monsieur le Maire rappelle qu'Anjou numérique dispose actuellement d'une convention d'occupation du domaine public pour le nœud de raccordement optique (NRO) servant au déploiement de la fibre optique sur la commune du Lion d'Angers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'Anjou numérique, délégataire du Département pour le déploiement de la fibre à l'échelle du Maine-et-Loire entend acquérir auprès de la commune la parcelle d'emprise du NRO situé rue du Chatelier au Lion d'Angers.

Cette parcelle bornée étant située sur le domaine public de la commune, Monsieur le Maire indique la procédure à suivre en vue de la cession de ce terrain.

- Enquête publique de déclassement
- Saisine du service des Domaines pour fixation du prix de cession.
- Signature d'un acte notarié de cession du terrain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches de cession de cet espace, ainsi que les démarches de déclassement du domaine public.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes liés au déclassement ou à la cession de cette parcelle.

2020-07-04/ Lancement de l'appel d'offre pour les études et travaux du lotissement REVION y compris l'intersection de la route de Segré et de la rue du Courgeon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les terrains permettant la réalisation de la première tranche de l'opération d'aménagement REVION sont propriété de la Commune. Afin de définir un nouveau projet urbain pour ce site, en y intégrant la gestion de l'intersection de la route de Segré et la rue du Courgeon, Monsieur le Maire propose de recourir à un assistant à maître d'ouvrage (AMO) afin de définir un projet d'aménagement urbain, lancer les consultations et suivre l'ensemble des travaux.

Le montant des travaux est estimé à environ 800 K€ pour les 2 tranches de REVION (REVION 1 = 400 K€ ; REVION 2 = 200 K€ ; 200 K€ pour l'intersection).

De ce fait, le montant de la prestation pour le marché d'études et travaux est estimé à 8% du montant global du projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de définir un projet d'aménagement urbain pour la tranche 1 du Lotissement Revion et de l'intersection de la route de Segré et la rue du Courgeon, et de l'autoriser à lancer les appels d'offres afférents.
- Décide de recourir à un assistant à maître d'ouvrage à cet effet.
- Décide de déposer l'ensemble des demandes de subventions nécessaires à la réalisation du projet.

2020-07-05/ Convention occupation du domaine privé et redevance à percevoir – Monsieur DELALOT

Suite à la demande de Monsieur DELALOT d'utiliser des terrains appartenant à la commune pour y mettre des chevaux, Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il convient de délibérer pour l'autoriser ou ses représentants à signer une convention d'occupation.

Cette convention porte sur l'exploitation à titre précaire et temporaire des parcelles cadastrées :

- AL 5 d'une surface de 7800m²
- AL 4 d'une surface de 4751m²
- AW 39 d'une surface de 16990m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à établir une convention d'occupation précaire et temporaire entre la Commune et Monsieur DELALOT. Le montant sera fixé sur la base de l'évolution des tarifs publics de la ville.
- Adopte les termes de cette convention.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention précaire d'utilisation des parcelles susvisées et de signer les documents nécessaires à cette opération.

2020-07-06/ Convention occupation du domaine privé et redevance à percevoir – Centre d'Éducation Canine d'Andigné

Considérant que le Centre d'Éducation Canine d'Andigné entend occuper une parcelle du domaine privé de la commune du Lion d'Angers, située à Andigné.

Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il convient de délibérer pour l'autoriser à signer une convention d'occupation. Cette convention porte sur l'exploitation à titre précaire et temporaire des parcelles cadastrées :

- 05 A 1026 d'une superficie de 3465 m²
- 05 A 1028 AL 5 d'une surface de 218 m²

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à établir une convention d'occupation précaire et temporaire entre la Commune et le Centre d'Éducation Canine d'Andigné. Le montant sera fixé sur la base de l'évolution des tarifs publics de la ville.
- Adopte les termes de cette convention.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention précaire d'utilisation des parcelles susvisées et de signer les documents nécessaires à cette opération.

2020-07-07/ Zone d'Activités de La Grosse Pierre : nomination de voie

Afin de faciliter l'installation et l'identification de nouvelles entreprises s'implantant sur la commune du Lion d'Angers, et *après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- A nommé l'impasse des Charrons dans la ZA de La Grosse Pierre.

2020-07-08/ Acquisitions foncières – Terrain d'Honneur de Football – Consorts DEROUAULT et PELLETIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite déplacer le terrain d'honneur de football dans le cadre de sa rénovation, afin d'en améliorer l'usage. Ce déplacement nécessite que la commune acquiert des parcelles riveraines des terrains de sports. Ces parties de parcelles sont classées UE dans le PLU depuis 2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un accord de principe avec les Consorts DEROUAULT et PELLETIER, respectivement propriétaires des parcelles AN 58 –AN 57 et AN 53-AN54.

Suite à une rencontre en mairie du Lion d'Angers, un accord a été trouvé sur un prix de 2.50 euros TTC/m² pour l'acquisition partielle par la commune des parcelles AN 58, AN 57, AN 53-AN54. Un bornage devra être réalisé afin de délimiter l'assiette des parcelles acquises à chaque propriétaire.

La commune concède une partie de la parcelle AN73 au Consort DEROUAULT d'une largeur de 2m le long de sa propriété (*tel que défini sur le plan*). Cette cession constitue un échange

de terrain avec le même Consort. La surface de cette parcelle faisant partie du domaine privé de la commune sera retranchée à celle achetée par la commune au Consorts DEROUAULT. Le prix sera de 2.50 euros TTC/m² sous réserve de l'avis des Domaines.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à acquérir les parties de parcelles ci-dessus décrites au prix de 2.50 euros TTC/m².
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à retrancher le prix des surfaces acquises auprès des Consorts DEROUAULT du prix de la cession d'une bande de 2 m dans la parcelle AN 73.
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires et à signer, ou son représentant, tous les documents y afférents.

2020-07-09 / Création du budget annexe « lotissement REVION »

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de créer un budget annexe pour le « lotissement REVION » assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote la création d'un budget annexe pour le « lotissement REVION » assujetti à la TVA.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'INSEE, une Immatriculation.

2020-07-10 / Mise en place du fonds d'intervention économique du bloc local

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire ;

VU le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,

VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 qui a déclaré certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du TFUE et le règlement n°1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE relatif aux aides de minimis, dit « régime de minimis »,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 29 mai 2020 décidant la création d'un volet spécifique du Fonds territorial Résilience financé et mis en œuvre avec les EPCI en complément du Fonds territorial Résilience et approuvant les termes de la convention-type correspondante;

VU la délibération de la communauté de communes des Vallées du haut Anjou en date du 4 Juin 2020 Fonds territorial Résilience

CONSIDÉRANT que la France subit actuellement une crise sanitaire sans précédent qui impacte très fortement les acteurs économiques locaux ;

CONSIDÉRANT qu'à côté de la mise en place de divers dispositifs nationaux et régionaux, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et les communes qui la compose souhaitent soutenir les entreprises qui ne récupéreront pas leur chiffre d'affaires perdu pendant cette période et qui risque de disparaître ; qu'il revient à la puissance publique, compte tenu des effets négatifs que peut entraîner le dépôt de bilan en masse des entreprises du territoire, en termes économiques, sociaux, fiscaux, et plus généralement en termes de cohésion sociale, de contribuer à la prévention des situations de cessation d'activités des entreprises du territoire ;

CONSIDÉRANT que la CCVHA et les communes souhaitent soutenir les entreprises qui entrent dans le règlement d'intervention en annexe par le versement de subventions ; que ces fonds provenant de la Communauté de communes à hauteur de 500 000 € et des communes participantes au dispositif à hauteur de 13.80 € par habitant (population municipale en vigueur 1^{er} janvier 2020) dans le cadre du volet spécifique du Fonds territorial Résilience financé et mis en œuvre avec les EPCI en complément du Fonds territorial Résilience de la Région Pays de la Loire ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce dispositif, la CCVHA s'occupe de l'animation, mais également du versement des aides ;

ENTENDU l'exposé du Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le dispositif d'aide ci-dessus évoqué et son règlement d'intervention, notamment la participation de 13,80 euros par habitant (population municipale au 1^{er} janvier 2020).
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document, convention et avenants utiles à l'application de la présente délibération.

2020-07-11/ Composition de la CAO (commission d'appel d'offres), MAPA (marché à procédure adaptée) et DSP (délégation de service public) – rectificatif délégués

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrôle de légalité a émis une observation quant à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres, commission MAPA et commission de délégation de service public en date du 25 mai 2020.

En effet, le Maire est Président de droit de ladite commission et ne peut à ce titre être désigné suppléant. Par ailleurs, la désignation des membres doit se faire au scrutin de liste et l'Assemblée délibérante locale doit fixer les conditions de dépôt des listes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les conditions suivantes :

- les listes doivent être déposées ou adressées à l'attention de Monsieur le Maire, au secrétariat de la direction générale des services, au plus tard 4 jours avant la séance du conseil municipal où l'élection des membres sera inscrite à l'ordre du jour ;
- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D.1411-4 du CGCT ;
- les listes doivent indiquer distinctement les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote les délégués désignés ci-après dans les différentes commissions CAO, MAPA, DSP :

Délégation	Nom des délégués	Titulaire	Suppléant
C.A.O. (commission d'appel d'offres) MAPA (marché à procédure adaptée) DSP (délégation de service public) ***** GLEMOT Etienne : Président de droit	MUHAMMAD Nooruddine	X	
	GÉORGET David	X	
	DELOIRE Jérôme	X	
	MELLIER Marie	X	
	ROBERT Bruno	X	
	GUEUDET Amaud		X
	NOIROT Muriel		X
	GABORIAUD Bernard		X
	PERRAULT Sylvain		X
	HAMARD Marie-Claude		X

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

- ❖ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
PATRIMOINE		HT	TTC	HT	TTC
Mairie du Lion d'Angers					
Devis extincteurs	ISS	338,96 €	406,75 €		
Ordinateur Isabelle	MCT	570,08 €	684,10 €		
Placard fond du couloir	HOUDMON	213,00 €	255,62 €		
Espace Emile Joulain					
Travaux de peinture sur plafond bar	FREMY			744,29 €	818,72 €
Eglises du Lion d'Angers et Andigné					
Vérification prestation paratonnerre	ART PROTECT			170,00 €	204,00 €
DOJO / TENNIS					
Fourniture et pose habillage	SIGMA	651,50 €	781,80 €		
Groupe Scolaire Edmond Girard					
Achat tapis primaire	ISBA	510,91 €	613,09 €		
Achat tapis maternelle	ISBA	319,30 €	383,16 €		
Réparation congélateur cantine	LABEL TABLE			394,21 €	473,05 €
VOIRIE		HT	TTC	HT	TTC
Véhicules					
Autocollant logo véhicules	L'ATELIER DU LION	52,00 €	62,40 €		
Vidange hydraulique ISEKY	VERTS LOISIRS			642,64 €	771,17 €
Cardan pour broyeur	MAC			223,96 €	268,75 €
Pince roues	RAMAGE	747,08 €	896,50 €		
EPI					
Achat de gants	PROTECTHOMS			851,70 €	1 022,04 €
Plantes					
Plantes entre tombes complément	MAISON BARRAULT	342,66 €	411,19 €		
Cimetière					
Tubes, embout pour affiches	L'ATELIER DU LION	95,00 €	114,00 €		

Clôture de la séance à 22h15.

Fait au Lion d'Angers, le 16 juillet 2020.

Compte rendu complet disponible
à compter du 14 août 2020.

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 15 JUILLET 2020
PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le sept juillet deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace Emile JOULAIN du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

M Étienne GLÉMOT, M Nooruddine MUHAMMAD, Mme Marie-Claude HAMARD, M David GEORGET, Mme Isabelle CHARRAUD, M Arnaud GUEUDET, Mme Muriel NOIROT, M Jérôme DELOIRE, M GUILLEMIN Richard, Mme DESNOS Caroline, M DURAND Guillaume, Mme FURIC Tiphaine, M GABORIAUD Bernard, M LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, Mme PAQUEREAU Amélie, M PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M PERRAULT Sylvain, , M RAYNAL Michel, M ROBERT Bruno, Mme STEINIRGER Emeline, Mme THEBAULT Angélique.

Étaient excusés :

Mme GROSBOIS Mélanie, qui a donné pouvoir à M GUILLEMIN Richard.
Mme HUBERT Céline, qui a donné pouvoir à M LOREAU Samuel.
M PISCIONE Patrick, qui a donné pouvoir à M DURAND Guillaume.
Mme SORET-LENEUTRE Valérie, qui a donné pouvoir à M GABORIAUD Bernard.

Secrétaire de séance : M MAURIER Jérôme.

Nombre de conseillers en exercice.....	29
Nombre de conseillers présents.....	25
Nombre de suffrages exprimés.....	29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

> Approbation des procès-verbaux des séances du 25 mai et 15 juin 2020.

Adoption à l'unanimité.

> Agenda de M. le Maire.

M. le Maire présente son agenda.

> Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

- ✓ **Candidature au Label Terre de Jeux 2024** : les Jeux Olympiques vont se dérouler en France en 2024, à cet effet des actions et des appels à projets ont été réalisés pour valoriser ces jeux dans toute la France. Le Département, la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou et la commune se sont inscrits. Nous avons reçu une réponse positive à cette candidature et nous avons été labellisé « Terres de Jeux 2024 ». Nous avons reçu un trophée, cela consistera à faire des actions en faveur du sport, en faveur du partage, en faveur de toutes les valeurs emportées par le sport. Monsieur le Maire je suis très heureux de vous le remettre officiellement pour que vous puissiez porter haut et fort l'olympisme au Lion d'Angers.

M le Maire : on peut applaudir ceux qui ont réussi et travaillé pour ça, notamment les services et l'équipe précédente qui avait préparé cette candidature.

- ✓ **400 kms de routes départementales vont repasser aux 90 km/h.**
Les routes suivantes repasseront à 90 km/h :
 - Route du Lion d'Angers à Vern d'Anjou – Candé.
 - Route du Lion d'Angers à Thorigné d'Anjou – Champigné – Châteauneuf/Sarthe – Durtai – Sablé.
 Cependant, la route nationale entre Le Lion d'Angers et Château-Gontier restera à 80 km/h.

- ✓ **Office de Tourisme de l'Anjou Bleu** : installé au Parc de l'Isle Briand.

➤ **Compte rendu Conseil Communautaire du 25 juin 2020**

M. MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

- ✓ Installation des différentes commissions.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ**

➤ *Orientations retenues*

Rapporteur : Bruno ROBERT

Compte rendu du 7 juillet 2020 :

Introduction par Monsieur le Maire et Président de droit :

Il rappelle les grands principes régissant un CCAS :

- Importance d'un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sur la commune car il y a des besoins d'accompagnement à différents moments de la vie.
- Si le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) s'occupe d'actions collectives sur le territoire de la CCVHA, le CCAS a un accompagnement individuel qui répond aux besoins des habitants de la commune du Lion d'Angers.
- Indépendance des membres du CCAS vis-à-vis du Conseil Municipal.

Les membres vont élire un Vice-Président.

Des accidents de la vie peuvent heurter chacun d'entre nous, d'où l'importance du rôle du CCAS.

- Enjeu de respect du secret professionnel au titre du code pénal (cf. art 226 – 13). Chacun des membres de la commission devra émarger un formulaire l'engageant à respecter cette exigence.

Présentation du CCAS par Mme Marie-Claude HAMARD :

La solidarité s'exerce au quotidien.

« L'action sociale tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion et à l'exercice de la citoyenneté ».

Autonomie de gestion, juridique et financière du CCAS.

Composition : 17 membres (8 élus et 8 membres nommés par le Maire (représentant des associations St Vincent de Paul, association familiale, association de personnes handicapées et une association des personnes âgées, 4 membres émérites)

Il se réunit 1 fois par mois.

Domaine d'intervention / transversalité :

Aide légale.

Domiciliation.

Aide sociale facultative selon les orientations de la collectivité.

Analyse des besoins sociaux sur la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) et sur la commune.

Le CCAS est un outil qui a comme partenaire privilégié le Département dont c'est la compétence. D'autres partenariats avec les institutions, les associations, ...

- ⇒ Combattre la précarité par des aides financières, des distributions alimentaires, accueil des sans-abri, accueil des migrants, ...
- ⇒ Création de lien social et lutte contre l'isolement (visites de personnes âgées, rencontres intergénérationnelles, transport solidaire, participation au CLIC, semaine bleue, ...

- ⇒ Soutien financier des associations,
- ⇒ Information des publics,
- ⇒ Accompagnement du Handicap (aide administrative),
- ⇒ Aide à l'accès aux loisirs.

Budget CCAS :

Subvention Ville 12 444 €

Participation des communes de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou).

Participations des usagers 1 563,60 €.

Dons legs.

Concessions clmetière.

Participations à différentes assemblées générales des associations.

Logement social :

461 logements sociaux et leur attribution.

Diagnostic habitat indigne.

Expulsions.

OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou).

Suivi pension de famille.

Election du vice-président :

Candidat : Marie-Claude HAMARD => élue

Vote : 17 personnes 1 abstention

Lien formel entre le Président et la Vice-Présidente toutes les 5 semaines pour suivre les projets et être en cohérence avec les autres politiques publiques et éviter les impacts collatéraux.

Dans le cadre du RGPD (règlement général sur la protection des données), il est évoqué de demander l'autorisation de transmission du nom pour mieux appréhender les situations.

Sujet à réfléchir lors de la prochaine réunion : remplacement du repas annuel par une action à concevoir.

Visite lors du plan canicule : la préfecture nous demande de tenir un registre de toutes les personnes fragiles afin de créer du lien social et vérifier que tout va bien.

En été et en hiver remise d'une carte pour les vœux.

Faire remonter les besoins d'Andigné.

Reprendre le règlement intérieur du CCAS.

Compte rendu de la Commission Logement du 29 juin 2020 :

Rapporteur : Jérôme MAURIER

Visite du parc logement HLM à Andigné et au Lion d'Angers / Retour sur les dernières attributions : 4 T3 / Proposition d'attributions : 2 T2 et 7 T3 / Travaux réhabilitation énergétique de 7 logements 9 rue Henri et Robert de Cholet.

2020-07-01/ Maine & Loire HABITAT : vente de logements HLM

Par courrier en date du 27 janvier 2020, le Directeur Général de Maine & Loire HABITAT a informé la commune que 14 logements situés rue des Mésanges et 18 logements situés impasse de la Chapinière, pourraient être proposés à la vente de ses occupants, ou ascendants, descendants.

Cette proposition est soumise à l'avis du Conseil Municipal, étant souligné que sur un nombre de pavillons proposés à la vente, il est constaté généralement une proportion de de 15 à 20 % des locataires occupants qui souhaitent devenir propriétaires, les autres familles gardant alors le statut de locataires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Maine & Loire HABITAT à mettre en vente les 14 logements situés rue des Mésanges et les 18 logements situés impasse de la Chapinière,
 - 1) Dans le cadre de la vente aux occupants,
 - 2) Pour les biens vacants après libération du logement.
- Charge Maine & Loire HABITAT d'informer le Conseil Municipal des démarches liées à la vente de ces logements.

Prochaine commission CCAS : le jeudi 3 septembre à 19h30.

⇒ **COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS**

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Guillaume DURAND

Compte rendu du 23 juin 2020 :

Circulation « La Chapinière » : les riverains nous ont interpellés pour nous informer du danger de cet accès. Des 2 roues circulent sur le chemin d'accès. Actuellement 2 poteaux bois sont installés. Proposition de mettre 2 barrières bois en quinconce / **Route d'Angers circulation** : suite à la remarque d'un riverain sur la vitesse excessive des véhicules sur la route d'Angers, le radar pédagogique sera installé cet été pour enregistrer les vitesses réelles. Une présentation des mesures sera ensuite réalisée en commission pour envisager des actions si nécessaire / **Camping municipal** : la fermeture du camping est effective. Il reste des éléments qui doivent être évacués. Un groupe de travail sera mis en place pour réfléchir à la partie basse de l'aménagement du camping. Visite du camping de Montsoreau le 27 juin, visite du camping des Ponts-de-Cé le 17 juillet / **Boulevard Halligon** : chantier réceptionné / **Route de Grez-Neuville** : visites à domicile en cours, concernant les nuisances séparatives des réseaux d'assainissement, par le maître d'œuvre Pierre et Eau pour connaître l'état et le nombre de branchement par habitation. Restitution de l'AVP (avant-projet) : mi-juillet 2020. Travaux prévus pour début 2021 / **Cimetière** : informer sur les essais avec des plantations tapissantes. Créer un espace « dépôt élément réutilisable : Servez-vous ! ». Le Lion d'Angers : poubelle fermée ; entrée à valoriser avec quelques plantations. Andigné : revoir le mur périphérique lors des travaux terrassement ; composteur Idem Le Lion d'Angers à installer / **Rue du Général Leclerc** : il a été constaté qu'à plusieurs endroits des pavés se décollent. Des agents communaux ont été formés fin juin pour la repose qui sera prévue courant août. Accessibilité à améliorer pour la place de parking pour personnes à mobilité réduite à l'angle de la rue du Marché. Réflexion de la commission à poursuivre pour végétaliser de la rue / **Square des Villes Jumelées** : réception de chantier fin juin / **Plantations hivernales** : les cubes devant la mairie, les murs place du Champ de Foire ainsi que le pare-terre route de Château-Gontier : mixte plantes simples (pas d'arrosage) et sujets métalliques. Propositions à faire avec la commission culture, communication. Andigné : projet derrière l'église : retirer les bacs et semer pelouse fleurie / **Questions diverses : éclairage urbain** : groupe de travail pour présentation du SIEML des pistes d'amélioration, pour rencontre avec les riverains... Décision des choix retenus pour mars 2021. **Installation de la fibre optique** : Il est nécessaire que chaque maison possède une adresse unique. D'où une vérification de l'adressage à faire. Nécessité de faire 3 réunions sur l'adressage. Il est nécessaire que les câbles d'alimentation de Orange soient libres de tout mouvement (pas de ronces, plantes, branches gênantes).

2020-07-02/ Boulevard Halligon : demande de remboursement auprès de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) travaux réalisés par la commune en lieu et place de la CCVHA

Par délibération en date du 21 mai 2015, la CCVHA a validé le principe d'un remboursement pour les travaux de niveau 4 de voirie communautaire (reprofilage) réalisés par les communes en lieu et place de la CCVHA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Demande le remboursement de la part de la CCVHA, pour les travaux réalisés par la commune sur le Boulevard Halligon d'un montant de 30 318.08 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaine commission VOIRIE : le mardi 25 août à 20h30.

⇒ **COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE – SPORTS**

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Emeline STEINIRGER

Nos rencontres du mois ont connu 3 temps forts :

- Visite du complexe sportif Mérignac (7 salles de sports).
- Rencontre avec les collèges, les écoles élémentaires et maternelles afin d'établir le planning des salles sur le temps scolaire : concerne 68 classes et 1 700 élèves de la maternelle à la 3^{ème}.
- Rencontre avec les 18 associations utilisatrices du complexe pour le planning des fins de journées.

Quelques créneaux sont encore disponibles mais ces infrastructures seront occupées quasiment de 8h30 à 23h en semaine pour les entraînements, et pour les matchs et tournois le week-end.

De nouvelles procédures sont déjà données ou vont l'être prochainement pour les ouvertures des portes des salles de sports afin de permettre aux adhérents de rentrer sans que les entraîneurs ne bloquent les portes.

Mme CHARRAUD ajoute : « j'ai deux compléments cela concerne le planning des salles de sports pour la rentrée de septembre prochain, nous aurons certainement des protocoles selon les différentes associations sportives pour la mise en place des entraînements à la rentrée, peut-être aussi de la Préfecture nous aurons d'autres dispositions.

M le Maire : nous avons reçu cet après-midi la notification de l'arrêté de fin d'urgence sanitaire.

Mme CHARRAUD : habituellement nous accueillons des groupes d'enfants pour des camps avec les FRANCAS, cette année du fait des événements ils n'ont eu que très peu d'inscriptions et ils ont préféré regrouper les camps sur le site de Noyant-La-Gravoyère.

M le Maire : cela doit faire plus de 30 ans que tous les ans Le Lion d'Angers fait partie des deux bases du département, c'est la première fois que celle du Lion d'Angers est fermée. »

Prochaine commission EEJS : date non fixée.

⇒ **COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE**

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Séverine MADIOT

Compte rendu du 1^{er} juillet 2020 :

Visite des campings de Montsoreau et des Ponts-de-Cé : trouver un gérant pour le camping du Lion d'Angers qui va s'impliquer dans l'élaboration du projet.

2020-07-03/ Cession du terrain du NRO (Nœud de Raccordement Optique)

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique dispose actuellement d'une convention d'occupation du domaine public pour le nœud de raccordement optique (NRO) servant au déploiement de la fibre optique sur la commune du Lion d'Angers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'Anjou Numérique, délégataire du Département pour le déploiement de la fibre à l'échelle du Maine-et-Loire entend acquérir auprès de la commune la parcelle d'emprise du NRO situé rue du Chatelier au Lion d'Angers.

Cette parcelle bornée étant située sur le domaine public de la commune, Monsieur le Maire indique la procédure à suivre en vue de la cession de ce terrain.

- Enquête publique de déclassement
- Saisine du service des Domaines pour fixation du prix de cession.
- Signature d'un acte notarié de cession du terrain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches de cession de cet espace tel qu'identifié au plan joint.

- Autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches de déclassement du domaine public.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes liés au déclassement ou à la cession de cette parcelle.

2020-07-04/ Lancement de l'appel d'offre pour les études et travaux du lotissement REVION y compris l'intersection de la route de Segré et de la rue du Courgeon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les terrains permettant la réalisation de la première tranche de l'opération d'aménagement REVION sont propriété de la Commune. Afin de définir un nouveau projet urbain pour ce site, en y intégrant la gestion de l'intersection de la route de Segré et la rue du Courgeon, Monsieur le Maire propose de recourir à un assistant à maître d'ouvrage (AMO) afin de définir un projet d'aménagement urbain, lancer les consultations et suivre l'ensemble des travaux.

Le montant des travaux est estimé à environ 800 K€ pour les 2 tranches de REVION (REVION 1 = 400 K€ ; REVION 2 = 200 K€ ; 200 K€ pour l'intersection).

De ce fait, le montant de la prestation pour le marché d'études et travaux est estimé à 8% du montant global du projet.

M GUEUDET : « REVION est situé près du cimetière, route de Segré, ce sont les terrains qui déclinent vers la rivière. Il y a 2 tranches, la tranche 1 dont les terrains appartiennent déjà à la commune et la tranche 2 dont les terrains appartiennent à des propriétaires avec lesquels nous sommes en train de discuter et nous espérons aboutir à l'achat de ces terrains, qui permettront de faire l'ensemble de ce lotissement. Nous lançons la tranche 1. Sur la ZAC DURVAL 5 qui est située route de Vern, sur les 55 lots prévus, il n'y en a plus que 6 de libres. Cela veut dire qu'au niveau de la commune nous nous retrouverons assez rapidement avec une pression, une demande forte et c'est la raison pour laquelle il nous faut avancer assez vite sur ce lotissement même s'il y aura quand même juste en face de DURVAL 5 la « ferme » avec 8 lots. Vous voyez bien que très rapidement sur la fin de l'année et l'année 2021 nous risquons de nous retrouver avec des demandes supérieures à ceux que nous pourrions offrir

M le Maire : c'est un vrai problème, je rappelle que les travaux de DURVAL 5 vont finir fin septembre, donc à partir de début octobre les gens vont pouvoir construire. nous pensions que ça mettrait deux ans à être vendus. La commune n'a plus d'offre foncière à construire, il n'y a plus rien non plus à Andigné puisque le dernier terrain a été vendu début juillet. Nous nous retrouvons dans la situation de 2001. C'est pour ça que nous devons ouvrir REVION mais il va falloir que nous le fassions plus vraisemblablement d'ici la fin de l'année, parce que quand on a réfléchi à notre PLU (plan local d'urbanisme) il y a trois ans, la consommation a été beaucoup plus vite que prévue.

M GUEUDET : Il faudra faire plus mais cela veut dire aussi de demander une révision du PLU. »

Mme STEINIRGER : concernant l'ouverture à REVION cela veut dire que presque toutes les autres structures associatives et écoles vont pouvoir faire face ?

M le Maire : c'est bien ça la difficulté, nous allons construire 2 classes cette année du fait des deux ouvertures mais si nous sommes plusieurs années sans construire, dans 2 ou 3 ans nous devons les refermer. Au Lion d'Angers pour ne pas perdre de population il nous faut construire 20 logements par an. Il y a des communes qui ne construisent plus pendant quelques années au bout de 4, 5 ans elles perdent des habitants. C'est la problématique d'Andigné. C'est pourquoi nous insistons autant pour pouvoir mettre à disposition des terrains. L'urbanisme, c'est toujours sur le temps long.

M GUEUDET : pour rebondir sur ce que vient de dire M. le Maire et pour répondre à ta question Emeline, il n'y a pas seulement la partie construction d'habitation pour fournir les associations et les écoles, il y a aussi la part du logement social, et comme l'a dit Marie-Claude HAMARD, au Lion d'Angers on est plutôt bien, 22.5% de logements sociaux et ça c'est important pour le renouvellement de la population. Des communes qui n'ont pas de logements sociaux ou très peu, même si elles construisent des maisons, peuvent perdre en habitation et ça ne fait pas vivre les associations ni les écoles, d'où l'importance pour une commune d'insister sur cette politique sociale.

M le Maire : et généralement les jeunes couples qui sont dans des logements sociaux n'ont pas envie de quitter Le Lion d'Angers. Quand le 1^{er} enfant est à l'école... Ils fréquentent les clubs sportifs, si nous ne leur offrons pas de terrain à vendre, sauf s'ils veulent acheter une maison complètement construite, ils sont obligés de quitter la commune. C'est quand même problématique.

Mme MELLIER : Le Lion d'Angers est entre les quatre voies, ça va être vite limité au nombre de construction, l'Oudon qui a tendance à déborder, il y a les quatre voies, au bout d'un moment il n'y aura plus de solutions.

M le Maire : à un moment donné il n'y aura plus de constructions au Lion d'Angers c'est sûr cela arrivera.

M GUEUDET : Nous avons la chance d'avoir acquis un terrain qui est très important en terme de surface puisque qu'il permet environ 400 lots aux Hauts du Courgeon. Nous sommes tranquilles pour les 10 ans à venir sur la partie extension. Intelligemment placée puisqu'elle est proche des collèges, écoles et complexes sportifs qui viennent au centre des lotissements. Par la suite nous aurons aussi l'impasse de la Grande Chaussée, c'est le prolongement de DURVAL 5, après effectivement nous serons bloqués. Mais ça c'est normal la loi prévoit de ne pas manger sur les terres agricoles, ce sera alors du renouvellement urbain, c'est une autre façon de renouveler la ville, ça sera plus cher aussi parce que ça veut dire parfois détruire des habitations mal positionnées ou insalubres qui sont déjà identifiées dans la ville mais faudra en passer par là. Tout comme aussi il existe des dents creuses ou des parties qui sont au cœur du Lion, là aussi il y a une réflexion pour acquérir ou agrandir comme par exemple la voie proche de la gendarmerie. Elle fait l'objet d'une discussion avec le Département pour pouvoir acquérir une parcelle de 7m de longueur dans le but plus tard que ces terrains qui sont au centre au cœur du Lion d'Angers soient peut-être de futurs habitations.

M le Maire : sachant que la règle de base pour construire, c'est d'être propriétaire. Quand on est un propriétaire privé et qu'on ne veut rien faire il ne se passe rien. Si nous voulons construire, nous devons nous rendre propriétaires des terrains constructibles.

M GUEUDET : sur Le Lion d'Angers, il n'y a pas lieu de s'affoler en terme de vision à venir, puisqu'on a REVISION, les Hauts du Courgeon, la grande Chaussée et ensuite le cœur de ville. >

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De définir un projet d'aménagement urbain pour la tranche 1 du Lotissement REVISION et de l'intersection de la route de Segré et la rue du Courgeon, et de l'autoriser à lancer les appels d'offres afférents.
- De recourir à un assistant à maître d'ouvrage à cet effet.
- De déposer l'ensemble des demandes de subventions nécessaires à la réalisation du projet.

2020-07-05/ Convention occupation du domaine privé et redevance à percevoir – Monsieur DELALOT

Suite à la demande de Monsieur DELALOT d'utiliser des terrains appartenant à la commune pour y mettre des chevaux, Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il convient de délibérer pour l'autoriser ou ses représentants à signer une convention d'occupation.

Cette convention porte sur l'exploitation à titre précaire et temporaire des parcelles cadastrées :

- > AL 5 d'une surface de 7800m²
- > AL 4 d'une surface de 4751m²
- > AW 39 d'une surface de 16990m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à établir une convention d'occupation précaire et temporaire entre la Commune et Monsieur DELALOT. Le montant sera fixé sur la base de l'évolution des tarifs publics de la ville.
- Adopte les termes de cette convention.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention précaire d'utilisation des parcelles susvisées et de signer les documents nécessaires à cette opération.

2020-07-06/ Convention occupation du domaine privé et redevance à percevoir – Centre d'Éducation Canine d'Andigné

Considérant que le Centre d'Éducation Canine d'Andigné entend occuper une parcelle du domaine privé de la commune du Lion d'Angers, située à Andigné.

Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il convient de délibérer pour l'autoriser à signer une convention d'occupation. Cette convention porte sur l'exploitation à titre précaire et temporaire des parcelles cadastrées :

- 05 A 1026 d'une superficie de 3465 m²
- 05 A 1028 AL 5 d'une surface de 218 m²

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à établir une convention d'occupation précaire et temporaire entre la Commune et le Centre d'Éducation Canine d'Andigné. Le montant sera fixé sur la base de l'évolution des tarifs publics de la ville.
- Adopte les termes de cette convention.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention précaire d'utilisation des parcelles susvisées et de signer les documents nécessaires à cette opération.

2020-07-07/ Zone d'Activités de La Grosse Pierre : nomination de voie

Afin de faciliter l'installation et l'identification de nouvelles entreprises s'implantant sur la commune du Lion d'Angers, et *après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- A nommé l'impasse des Charrons dans la ZA de La Grosse Pierre.

2020-07-08/ Acquisitions foncières – Terrain d'Honneur de Football – Consorts DEROUAULT et PELLETIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite déplacer le terrain d'honneur de football dans le cadre de sa rénovation, afin d'en améliorer l'usage. Ce déplacement nécessite que la commune acquière des parcelles riveraines des terrains de sports. Ces parties de parcelles sont classées UE dans le PLU depuis 2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un accord de principe avec les Consorts DEROUAULT et PELLETIER, respectivement propriétaires des parcelles AN 58 –AN 57 et AN 53-AN54.

Suite à une rencontre en mairie du Lion d'Angers, un accord a été trouvé sur un prix de 2.50 euros TTC/m² pour l'acquisition partielle par la commune des parcelles AN 58, AN 57, AN 53-AN54. Un bornage devra être réalisé afin de délimiter l'assiette des parcelles acquises à chaque propriétaire.

La commune concède une partie de la parcelle AN73 au Consort DEROUAULT d'une largeur de 2m le long de sa propriété. Cette cession constitue un échange de terrain avec le même Consort. La surface de cette parcelle faisant partie du domaine privé de la commune sera retranchée à celle achetée par la commune au Consorts DEROUAULT. Le prix sera de 2.50 euros TTC/m² sous réserve de l'avis des Domaines.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à acquérir les parties de parcelles ci-dessus décrites au prix de 2.50 euros TTC/m².
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à retrancher le prix des surfaces acquises auprès des Consorts DEROUAULT du prix de la cession d'une bande de 2 m dans la parcelle AN 73.
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires et à signer, ou son représentant, tous les documents y afférents.

Prochaine commission URBANISME : le lundi 24 août à 20h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – CITOYENNETÉ - ANIMATION

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Michel RAYNAL

Compte rendu du 24 juin 2020 :

Animation de la ville : le Forum des Associations est prévu le 5 septembre de 9h à 12h30. La rencontre du 16 juillet avec les associations se réserve le droit d'en définir les modalités pratiques et les perspectives pour 2021.

❖ **Communication :**

Les valeurs du service communication : validation des valeurs pour ce mandat électoral. Créer une identité locale, animer la citoyenneté, valoriser les forces vives et les talents, accompagner le comportement durable et promouvoir l'image de la ville, de ces acteurs

Les planimètres : la convention de 9 ans arrive à son terme en octobre 2020. Renouvellement d'un an pour affiner le besoin.

Dans un premier temps il est souhaité que :

- Les plans doivent concerner Andigné et le cœur du Lion d'Angers
- La luminosité des panneaux est à revoir (panneaux solaires ?, Leds)
- Des affiches (6 par an) doivent concerner l'actualité et les temps forts de la Ville. L'impression et la pose pourraient être prise en compte par le prestataire.

Perspectives :

- Revoir les emplacements en 2021 au sein des commissions Voirie et Urbanisme pour de nouvelles implantations au regard de l'évolution de la Ville.
- Définir un plan local de la publicité.

L'affichage libre : lieux à étudier

Perspectives :

- Relooking des espaces lors de la journée citoyenne.

Information diverse : renouvellement du marché pour le Journal du Lion à prévoir.

❖ **Culture :**

Le cinéma :

Pour rappel l'adhésion à Familles Rurales pour cette action est de 600 € par an. Une séance par mois est à minima prévue avec une projection pour enfants ponctuellement.

Il est souhaité que le calendrier de l'ensemble des séances soit accessible sur le site de la ville et diffuser sur les réseaux.

Perspectives :

- Instaurer un jour type (1^{er} mardi du mois) pour 2021.
- Permettre l'implication des habitants dans l'organisation des séances.
- Les bénévoles auront aussi pour tâches la diffusion des affiches et des flyers pour une meilleure circulation de l'information.
- Une séance en plein air en été est à étudier.

Mme NOIROT ajoute : « on aura le Forum en temps fort mais tout dépendra des conditions, on a déjà envisagé que cela se déroule en extérieur, on rencontre les associations demain soir on vous en reparlera plus longuement la prochaine fois. Pour la journée citoyenne les choses commencent à se peaufiner on a envisagé pour fin septembre une rencontre interconnexion qui nous permettra de voir l'ensemble des chantiers possibles envisagés pour la journée citoyenne, mais David GEORGET et Arnaud GUEUDET sont des ressources dynamiques que je remercie vivement ainsi que les services techniques parce qu'il y a plein de projets et c'est vraiment très intéressant donc merci à eux. Concernant la communication, nous vous présenterons au prochain Conseil Municipal la future convention que nous vous soumettrons. »

Prochaine commission COMMUNICATION : le mercredi 26 août à 20h30.

⇒ **COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ**

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Jérôme DELOIRE

Compte rendu du 23 juin 2020 :

Visite de la Bibliothèque Hervé Bazin : Prévoir visites de salles d'Andigné et du Lion d'Angers / **Appel d'Offre des travaux à l'école Edmond Girard :** 4 candidats retenus. L'audition des candidats s'est déroulée le 1^{er} juillet.

JAHAN	49000 ANGERS
AGENCE GREGOIRE ARCHITECTES	49300 CHOLET
A PROPOS ARCHITECTURE	49280 ST LEGER S/CHOLET
SCP FOREST DEBARRE	44300 NANTES

La commission MAPA (marché à procédure adaptée) doit se réunir le 17 juillet pour le choix définitif

/ **Chantier DOJO TENNIS** : Inauguration prévue mi-septembre. Choix de signalétique des deux bâtiments

/ **Avancement local vélo** : rencontre avec le Cyclo Tourisme Lionnais (CTL) pour connaître leurs besoins. Puis demande de devis pour mission d'architecte à 2 cabinets.

Prochaine commission PATRIMOINE : le mardi 22 septembre à 20h30.

Commission MARCHÉ : le vendredi 31 juillet à 13h30.

⇒ **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION**

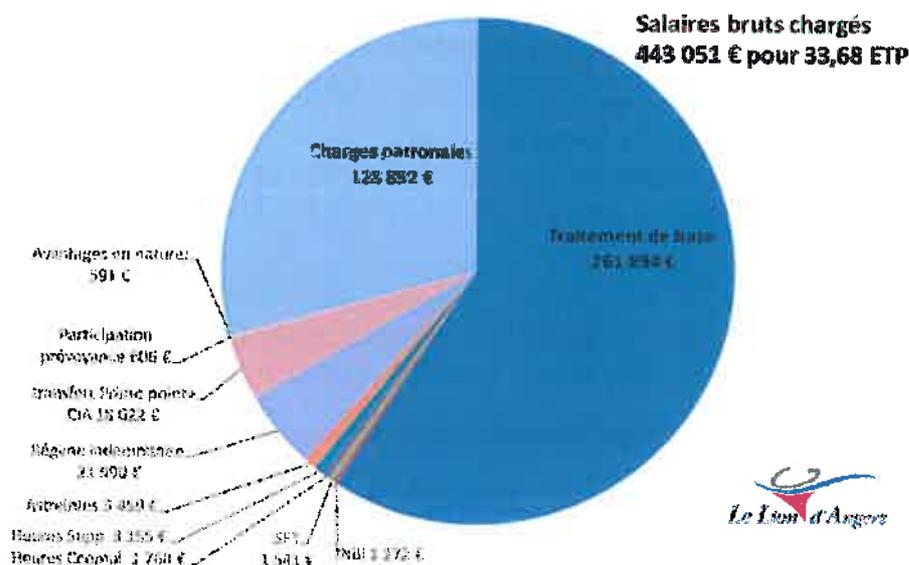
➤ Orientations retenues

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

→ **Commission « FINANCES » du 2 juillet 2020 :**

- ✓ **Eclairage sur les dépenses de personnel.**

REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE Janv-Mai 2020



2020-07-09/ Création du budget annexe « lotissement REVION »

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de créer un budget annexe pour le « lotissement REVION » assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote la création d'un budget annexe pour le « lotissement REVION » assujetti à la TVA.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'INSEE, une immatriculation.

→ **Commission « du PERSONNEL » du 2 juillet 2020 :**

Services techniques :

- Prolongation de contrat jusqu'au 31 août pour l'agent saisonnier employé par le biais d'une prestation de l'association AIDES (Association Intermédiaire des Demandeurs d'Emploi du Segréen).

- Apprenti en fin de contrat d'apprentissage : son contrat ne peut pas être prolongé au 31 août, il a donc été décidé d'établir un contrat pour 2 mois.
- Contrat d'apprentissage : modification des règles.
A compter de cette année, la formation est à la charge de la commune. Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) devrait prendre en charge une partie du coût, mais pas d'information plus précise à ce jour.
 - o Il a été décidé de procéder au recrutement d'un apprenti pour la rentrée prochaine indépendamment du coût qui devra être intégré dans le budget à venir.

Service administratif :

- Remplacement de la responsable du service Communication pendant son congé maternité par un agent du service.
- Recrutement d'un chargé de communication pour remplacer cet agent.
Contrat prévu du 31 août 2020 au 12 février 2021 avec une période de tuilage.

Gestionnaire du complexe sportif :

- Une fiche de poste a été réalisée.
- Un jury sera composé de 4 Adjointes et d'un jury technique.

Service ATSEM et entretien :

- Changement sur Andigné : l'agent qui était affecté sur Andigné va être réaffecté pour l'entretien des bâtiments du Lion d'Angers et sera remplacé par un agent du Lion d'Angers.

→ Commission « ADMINISTRATION » du 2 juillet 2020 :

2020-07-10/ Mise en place du fonds d'intervention économique du bloc local

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire ;

VU le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,

VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 qui a déclaré certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du TFUE et le règlement n°1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE relatif aux aides de minimis, dit « régime de minimis »,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 29 mai 2020 décidant la création d'un volet spécifique du Fonds territorial Résilience financé et mis en œuvre avec les EPCI en complément du Fonds territorial Résilience et approuvant les termes de la convention-type correspondante;

VU la délibération de la communauté de communes des Vallées du haut Anjou en date du 4 Juin 2020 Fonds territorial Résilience

CONSIDÉRANT que la France subit actuellement une crise sanitaire sans précédent qui impacte très fortement les acteurs économiques locaux ;

CONSIDÉRANT qu'à côté de la mise en place de divers dispositifs nationaux et régionaux, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et les communes qui la compose souhaitent soutenir les entreprises qui ne récupéreront pas leur chiffre d'affaires perdu pendant cette période et qui risque de disparaître ; qu'il revient à la puissance publique, compte tenu des effets négatifs que peut entraîner le dépôt de bilan en masse des entreprises du territoire, en termes économiques, sociaux, fiscaux, et plus généralement en termes de cohésion sociale, de contribuer à la prévention des situations de cessation d'activités des entreprises du territoire ;

CONSIDÉRANT que la CCVHA et les communes souhaitent soutenir les entreprises qui entrent dans le règlement d'intervention en annexe par le versement de subventions ; que ces fonds provenant de la Communauté de communes à hauteur de 500 000 € et des communes participantes au dispositif à hauteur de 13.80 € par habitant (population municipale en vigueur 1^{er} janvier 2020) dans le cadre du volet spécifique du Fonds territorial Résilience financé et mis en œuvre avec les EPCI en complément du Fonds territorial Résilience de la Région Pays de la Loire ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce dispositif, la CCVHA s'occupe de l'animation, mais également du versement des aides ;

ENTENDU l'exposé du Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le dispositif d'aide ci-dessus évoqué et son règlement d'intervention, notamment la participation de 13,80 euros par habitant (population municipale au 1^{er} janvier 2020).
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document, convention et avenants utiles à l'application de la présente délibération.

2020-07-11/ Composition de la CAO (commission d'appel d'offres), MAPA (marché à procédure adaptée) et DSP (délégation de service public) – rectificatif délégués

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrôle de légalité a émis une observation quant à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres, commission MAPA et commission de délégation de service public en date du 25 mai 2020.

En effet, le Maire est Président de droit de ladite commission et ne peut à ce titre être désigné suppléant. Par ailleurs, la désignation des membres doit se faire au scrutin de liste et l'Assemblée délibérante locale doit fixer les conditions de dépôt des listes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les conditions suivantes :

- les listes doivent être déposées ou adressées à l'attention de Monsieur le Maire, au secrétariat de la direction générale des services, au plus tard 4 jours avant la séance du conseil municipal où l'élection des membres sera inscrite à l'ordre du jour ;
- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D.1411-4 du CGCT ;
- les listes doivent indiquer distinctement les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

⇒ Désignation de deux assesseurs :

- Mme FURIC Tiphaine
- Et M MAURIER Jérôme

Sont désignés en qualité d'assesseurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote les délégués désignés ci-après dans les différentes commissions.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants : 29 (dont 4 pouvoirs)
- Nombre de suffrages blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- 1 Liste complète 29

Délégation	Nom des délégués	Titulaire	Suppléant
C.A.O. (commission d'appel d'offres)	MUHAMMAD Nooruddine	X	
	GEORGET David	X	
	DELOIRE Jérôme	X	
MAPA (marché à procédure adaptée)	MELLIER Marie	X	
	ROBERT Bruno	X	
DSP (délégation de service public)	GUEUDET Arnaud		X
	NOIROT Muriel		X
*****	GABORIAUD Bernard		X
	PERRAULT Sylvain		X
GLEMOT Etienne : Président de droit			

	HAMARD Marie-Claude	X
--	---------------------	---

Prochaine commission Finances-Personnel : le mercredi 26 août à 9h.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L. 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
PATRIMOINE		HT	TTC	HT	TTC
Mairie du Lion d'Angers					
Devis extincteurs	ISS	338,96 €	406,75 €		
Ordinateur Isabelle	MCT	570,08 €	684,10 €		
Placard fond du couloir	HOUDMON	213,00 €	255,62 €		
Espace Emile Joulain					
Travaux de peinture sur plafond bar	FREMY			744,29 €	818,72 €
Eglises du Lion d'Angers et Andigné					
Vérification prestation paratonnerre	ART PROTECT			170,00 €	204,00 €
DOJO / TENNIS					
Fourniture et pose habillage	SIGMA	651,50 €	781,80 €		
Groupe Scolaire Edmond Girard					
Achat tapis primaire	ISBA	510,91 €	613,09 €		
Achat tapis maternelle	ISBA	319,30 €	383,16 €		
Réparation congélateur cantine	LABEL TABLE			394,21 €	473,05 €
VOIRIE		HT	TTC	HT	TTC
Véhicules					
Autocollant logo véhicules	L'ATELIER DU LION	52,00 €	62,40 €		
Vidange hydraulique ISEKY	VERTS LOISIRS			642,64 €	771,17 €
Cardan pour broyeur	MAC			223,96 €	268,75 €
Pince roues	RAMAGE	747,08 €	896,50 €		
EPI					
Achat de gants	PROTECTHOMS			851,70 €	1 022,04 €
Plantes					
Plantes entre tombes complément	MAISON BARRAULT	342,66 €	411,19 €		
Cimetière					
Tubes, embout pour affiches	L'ATELIER DU LION	95,00 €	114,00 €		

Clôture de la séance à 22H15.

M le Maire : « je vous souhaite de très bonnes vacances, bon été à tous et protégez-vous bien. »

Prochain Conseil Municipal : lundi 7 septembre 2020 à 20h30.

Le Maire,

Le secrétaire,



Étienne GLÉMOT

Jérôme MAURIER



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2020 à 20H30**

L'an deux mille vingt, le sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trente et un août deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace Emile JOULAIN du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

M Étienne GLÉMOT, M Nooruddine MUHAMMAD, Mme Marie-Claude HAMARD, M David GEORGET, Mme Isabelle CHARRAUD, M Arnaud GUEUDET, Mme Muriel NOIROT, M Jérôme DELOIRE, M GUILLEMIN Richard, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M GABORIAUD Bernard, Mme GROSBOIS Mélanie, Mme HUBERT Céline, M LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, Mme PAQUEREAU Amélie, M PERRAULT Sylvain, M PISCIONE Patrick, M RAYNAL Michel, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Emeline, Mme THEBAULT Angélique.

Étaient excusés :

M DURAND Guillaume, qui a donné pouvoir à Mme MADIOT Séverine.
M PARIS Jean-Paul.
Mme PELLETIER Estelle, qui a donné pouvoir à M PISCIONE Patrick.
M ROBERT Bruno, qui a donné pouvoir à Mme HAMARD Marie-Claude.

Secrétaire de séance : Mme MADIOT Séverine.

Nombre de conseillers en exercice.....	29
Nombre de conseillers présents.....	25
Nombre de suffrages exprimés.....	28
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2020-09-01/ ZAC Jules Verne : rue Philéas Fogg et rue du Capitaine Némo – intégration voirie intercommunale

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a validé le fait que la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) intègre les rues Philéas Fogg (1955 m²) et Capitaine Némo (420 m²) de la ZAC Jules Verne, dans la voirie intercommunale.

2020-09-02/ Avenue des Acacias : versement d'un fonds de concours au SIEML pour le remplacement de 10 candélabres (+ lanternes leds) (chantier n°176.19.08.01)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un fonds de concours au SIEML pour le remplacement de 10 candélabres (+ lanternes leds), avenue des Acacias :

- Montant de l'opération : 28 552.78 € HT
- Taux du fonds de concours : 50 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 14 276.39 € HT.

2020-09-03/ Rue Victor Hugo – SIEML – effacement des réseaux

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération de principe quant aux futurs travaux d'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public pour la rue Victor Hugo.

Il informe le Conseil que le SIEML présente un avant-projet susceptible de modifications et que celui-ci s'élève, à ce jour, à un montant estimatif de 88 335 € nets de taxes.

Monsieur le Maire précise qu'au regard du règlement financier arrêté par le Comité Syndical du SIEML, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 17 667 € pour l'effacement des réseaux de distribution publique et d'éclairage public.

Par ailleurs, une dépense estimative de 16 308 € TTC pour le génie civil Télécommunications serait à prévoir et confirmée à travers une convention tripartite et une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire.

Monsieur le Maire précise que ces travaux seront programmés en 2021 mais que le SIEML demande à la commune de confirmer avant le 14 septembre 2020 son intention ou non de réaliser ces travaux, auprès des services du syndicat, afin de lui permettre de statuer en fonction des crédits disponibles, sur son inscription au programme 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A approuvé la réalisation des futurs travaux.
- A acté le fonds de concours à verser au SIEML d'un montant de 17 667 € (montant estimatif) au titre des travaux d'effacement des réseaux rue Victor Hugo.
- A acté la participation communale de 16 308 € TTC (montant estimatif) relatif aux travaux de génie civil Télécommunications.
- A autorisé Monsieur le Maire à signer :
 - La convention à venir entre ORANGE, le SIEML et la Commune,
 - Et la convention à venir de maîtrise d'ouvrage temporaire.

2020-09-04/ Rue d'Andigné – SIEML – effacement des réseaux

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération de principe quant aux futurs travaux d'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public pour la rue d'Andigné.

Il informe le Conseil que le SIEML présente un avant-projet susceptible de modifications et que celui-ci s'élève, à ce jour, à un montant estimatif de 34 625 € nets de taxes.

Monsieur le Maire précise qu'au regard du règlement financier arrêté par le Comité Syndical du SIEML, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 6 925 € pour l'effacement des réseaux de distribution publique et d'éclairage public.

Par ailleurs, une dépense estimative de 10 140 € TTC pour le génie civil Télécommunications serait à prévoir et confirmée à travers une convention tripartite et une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire.

Monsieur le Maire précise que ces travaux seront programmés en 2021 mais que le SIEML demande à la commune de confirmer avant le 14 septembre 2020 son intention ou non de réaliser ces travaux, auprès des services du syndicat, afin de lui permettre de statuer en fonction des crédits disponibles, sur son inscription au programme 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A approuvé la réalisation des futurs travaux.
- A acté le fonds de concours à verser au SIEML d'un montant de 6 925 € (montant estimatif) au titre des travaux d'effacement des réseaux rue d'Andigné.
- A acté la participation communale de 10 140 € TTC (montant estimatif) relatif aux travaux de génie civil Télécommunications.
- A autorisé Monsieur le Maire à signer :
 - La convention à venir entre ORANGE, le SIEML et la Commune,
 - Et la convention à venir de maîtrise d'ouvrage temporaire.

2020-09-05/ Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les opérateurs de télécommunications

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la commune du Lion d'Angers,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- De fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

1/ D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2020 :

- 41.66 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 55.54 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 27.77 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (armoires, notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

2/ De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3/ D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

4/ De charger Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

5/ D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les demandes de permission de voirie.

2020-09-06/ ZAC de DURVAL Tranche 4 : rectification erreur matérielle du règlement graphique

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 23 avril 2018 relative à l'adoption du règlement graphique de la Tranche 4 de la ZAC de DURVAL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a validé la nouvelle version du règlement graphique de la ZAC de DURVAL Tranche 4, afin de rectifier une erreur matérielle liée à l'identification d'une haie sur le lot 408 qui n'a pas lieu d'être en fond de parcelle.

2020-09-07/ Groupement de commandes avec la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) pour le nettoyage des locaux communaux et vitrerie des bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans l'objectif commun de recherche d'efficacité et d'un meilleur effet volume, un mouvement de coopération s'est amorcé entre la Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou et les communes adhérentes au Schéma de Mutualisation de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A décidé de réaliser un groupement de commandes pour les prestations de nettoyage de certains locaux communaux et de la vitrerie de l'ensemble des bâtiments communaux afin notamment de dégager des économies d'échelle.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention afférente ainsi que tout autre document s'y rapportant.

2020-09-08/ Groupe Scolaire Edmond GIRARD : choix du cabinet d'architecte pour les travaux de l'école

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les importants travaux à venir concernant le Groupe Scolaire Edmond Girard pour créer 2 classes, modifier le système de chauffage de l'école, adapter la surface du restaurant scolaire, adapter les réseaux et l'accessibilité en conséquence.

Dans ce cadre, un appel d'offres a été lancé le 15 avril 2020 sur une plateforme dématérialisée et des auditions de certains candidats ont été réalisées par la commission MAPA (marché à procédure adaptée) le 1^{er} juillet 2020.

Suite à l'avis de la commission MAPA en date du 17 juillet 2020 concernant le choix définitif du cabinet d'architecte,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A décidé de retenir et de signer le marché avec l'agence GREGOIRE, 46 rue Paul Bouyx à CHOLET (49300), pour un montant de 94 674.00€ HT, comprenant

5 022.00 HT pour la partie diagnostic et 89 652.00 HT (9.64%) pour le projet. Cette offre comprend les phases Esquisse, APS, APD, PC, PRO, DCE, et DOE.

- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat avec l'agence GREGOIRE et tout autre document s'y rapportant.

2020-09-09/ Proposition des noms des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune. Cette commission comprend 9 membres, le maire ou l'adjoint délégué, Président et 8 commissaires (8 titulaires et 8 suppléants). Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer à l'administration fiscale les listes suivantes de noms de membres titulaires et de suppléants.

PROPOSITION TITULAIRES				
	NOM ET PRENOM	ADRESSE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION
COMMUNE				
1	GLEMOT ETIENNE	9 AVENUE DES TILLEULS	22/04/1969 à COMBOURG (35)	CADRE DE PRODUCTION
2	MUHAMMAD NOORUDDINE	10 AVENUE DES SAULIERS	10/08/1969 à THAKHEK (LAOS)	AVOCAT
3	GUEUDET ARNAUD	43 AVENUE DE L'EUROPE	25/04/1976 à MONTPELLIER	DIRECTEUR D'ECOLE
4	DELOIRE JEROME	QUAI DE BRETAGNE	26/08/1983 à MELUN (77)	GARDIEN D'IMMEUBLE
5	CHALET DANIEL	42 AVENUE JULES VERNE	10/12/1947 à PLESSE (44)	RETRAITE DIRECTEUR INDUSTRIEL
6	ROUSSEAU JEAN-PAUL	14 RUE DE LA PETITE CHAUSSEE	01/06/1953 à BRAIN/LONGUENEE	RETRAITE TELECOM
7	DAVID GEORGET	5 RUE DU GENERAL LECLERC	30/03/1992 à ANGERS	ENSEIGNANT - COLLABORATEUR PARLEMENTAIRE
8	DAVID FRANCIS	LES HAUTS VENTS	13/03/1948 au LION D'ANGERS	AGRICULTEUR RETRAITE
9	DEROUAULT COLETTE	LE HAUT BOSSON	01/07/1956 à GREZ-NEUVILLE	AGRICULTRICE
10	GODICHEAU JEAN-PIERRE	LA GROSSE PIERRE	21/02/1950 à GREZ-NEUVILLE	HORTICULTEUR RETRAITE
11	GABORIAUD BERNARD	2 RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER	02/11/1958 à ANGERS	OUVRIER RETRAITE
12	MELLIER MARIE	LE CHEMIN	07/02/1982 à ANGERS	INFIRMIERE REFLEXOLOGUE
13	ROBERT BRUNO	2 A ROUTE DE GREZ-NEUVILLE	18/03/1956 à ROUEN (76)	INGENIEUR COMMERCIAL
14	GUILLEMIN RICHARD	4 PLACE SAINT AUBIN - ANDIGNE	15/01/1973 à ANGERS	COMMERCIAL
HORS COMMUNE				
1	PERRAULT JEAN-MARIE	LE HAUT DU BOURG- ERDRE EN ANJOU	15/11/1950 au LION D'ANGERS	AGRICULTEUR RETRAITE
2	BOISRAME MARCEL	LIEU DIT PRIEURE - MONTREUIL/MAINE	03/04/1954 à MONTREUIL/MAINE	COMMERCANT RETRAITE

PROPOSITION SUPPLEANTS				
	NOM ET PRENOM	ADRESSE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION
COMMUNE				
1	PERRAULT SYLVAIN	3 les Billonnnières	16/07/1987 à ANGERS	AGRICULTEUR
2	LEQUEUX JEAN-PAUL	7 route de Vern	27/03/1957 à ANGERS	GESTIONNAIRE DE PARC IMMOBILIER
3	PARIS JEAN-PAUL	14 rue des Mésanges	24/03/1964 au LION D'ANGERS	OUVRIER QUALIFIE
4	PISCIONE PATRICK	4 rue du Général LECLERC	05/02/1964 à ANGERS	COORDINATEUR DE PROJETS
5	MENANT BERNARD	6 RUE DES ARPENTS - ANDIGNE	21/09/1948 à SAINTE GEMME D'ANDIGNE	AGRICULTEUR RETRAITE
6	DAILLEZ ALAIN	16 RUE SAINT AUBIN - ANDIGNE	17/02/1947 à MAUBEUGE (59)	DIRIGEANT D'ENTREPRISE
7	BOULAY THOMAS	Logis des fées	25/12/1980 à CHÂTEAU-GONTIER (53)	Chef d'entreprise en métallerie
8	PELLETIER ESTELLE	2 route de Grez Neuville	28/11/1967 à VIRE (14)	CHEF DE SERVICE
9	BAUDRY MATHIEU	7 Avenue de l'Europe	30/07/1985 à NANTES (44)	TECHNICIEN TERRITORIAL
10	CARRIOU ANNE	20 BD JOSEPH HALLIGON	13/11/1981 à VANNES (56)	CADRE DE PRODUCTION
11	DOISNEAU KARINE	24 rue Jean MONNET	04/06/1973 à CRAON (53)	ASSISTANTE COMMERCIALE
12	BLIN CLEMENT	Rivières Moutons	10/09/1993 à CHÂTEAU-GONTIER	RESPONSABLE QUALITE
13	HOUDUSSE BRUNO	29 AVENUE JULES VERNES	23/06/1973 à MAYENNE (53)	TECHNICIEN TERRITORIAL
14	PLARD THIBAUT	2 cours Banale	28/07/1986	URBANISTE
HORS COMMUNE				
1	LEBRETON DOMINIQUE	LE BOIS DE L'AUBERTIERE - SEGRE	09/10/1954 à SEGRE	COMMERCANT
2	THUIA BRUNO	Route de Montreuil/Maine - Chambellay	27/05/1979 à ANGERS	RESPONSABLE DE SERVICES ADMINISTRATIF

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Décision du Maire 2020-08 :**

Locaux communaux : marché de prestation de consommables hygiéniques - entreprise BDLs.

Décision du Maire	numéro de compte	PATRIMOINE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
			HT	TTC	HT	TTC
		Ecole				
	21538	Tvx électrique bungalow	DBE	2 431,00 €	2 917,20 €	
	21568	Achat 2 extincteurs	ISS	338,96 €	406,75 €	
	2313	Marché travaux groupe scolaire	GREGOIRE ARCHITECTE	94 674,00 €	113 608,80 €	

2020-08		Ecole cantine					
	2184	Achat coupe légumes	FCPL	1 709,00 €	2 050,80 €		
	2184	Achat étuve mobile	FCPL	2 916,00 €	3 499,20 €		
	61558	Réparation congélateur	LABEL TABLE			691,32 €	829,58 €
		Mairie					
	615221	Film miroir salle des passeports	Ateliers MICHEL			246,90 €	296,28 €
	2183	Achat de 2 iphone	MCT	1 030,30 €	1 236,36 €		
	60631	Fournitures essuie mains papier toilette savon liquide	BDLS			10 540,11 €	12 648,13 €
		Complexe sportif Merignac - salle de gym					
	2188	Equipements salle de gym	GYMNOVA	3 510,20 €	4 212,24 €		
2135	Signalétique	L'ATELIER DU LION	2 091,00 €	2 509,20 €			
	DOJO/TENNIS						
60632	Fourniture clé passes	SIGMA	575,00 €	690,00 €			
2135	Encoffrement tuyau WC	SIGMA	450,00 €	540,00 €			
Décision du Maire	numéro de compte	VOIRIE					
			HT	TTC	HT	TTC	
		Véhicules					
61558	Lamier Kirogn	AGREOM			490,40 €	588,48 €	
61558	Réparation tracteur-roue tondeuse	AGREOM			115,32 €	138,38 €	
61551	Réparation logan	GARAGE RAMAGE			139,44 €	167,33 €	
2182	Autocollant logo véhicules	L'ATELIER DU LION	30,00 €	36,00 €			
61551	Réparation minibus	JM Automobiles			600,02 €	1 000,59 €	
		Terrain de Football					
2158	Canon enrouleur	SYMAVAL PRO	142,57 €	171,08 €			
2158	Enrouleur	SYMAVAL PRO	4 398,30 €	5 277,96 €			
		Voirie					
61524	Désouchage (6 souches) Clos du Pré de la Croix	DURAND	4 768,00 €	5 721,60 €			
		Local Services Techniques					
60636	Achats de gants	Protecthoms			851,70 €	1 022,04 €	
60624	Achat de ouate	ROIMIER TESNIERE			69,39 €	83,27 €	
60624	Super absorbant	IPC			43,20 €	51,84 €	

Clôture de la séance à 22h20.

Fait au Lion d'Angers, le 8 septembre 2020.

Compte rendu complet disponible à compter du 25 septembre 2020.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020
P R O C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt, le sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trente et un août deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace Emile JOULAIN du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

M Étienne GLÉMOT, M Nooruddine MUHAMMAD, Mme Marie-Claude HAMARD, M David GEORGET, Mme Isabelle CHARRAUD, M Arnaud GUEUDET, Mme Muriel NOIROT, M Jérôme DELOIRE, M GUILLEMIN Richard, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M GABORIAUD Bernard, Mme GROSBOIS Mélanie, Mme HUBERT Céline, M LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, Mme PAQUEREAU Amélie, M PERRAULT Sylvain, M PISCIONE Patrick, M RAYNAL Michel, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Emeline, Mme THEBAULT Angélique.

Étaient excusés :

M DURAND Guillaume, qui a donné pouvoir à Mme MADIOT Séverine.

M PARIS Jean-Paul.

Mme PELLETIER Estelle, qui a donné pouvoir à M PISCIONE Patrick.

M ROBERT Bruno, qui a donné pouvoir à Mme HAMARD Marie-Claude.

Secrétaire de séance : Mme MADIOT Séverine.

Nombre de conseillers en exercice.....	29
Nombre de conseillers présents.....	25
Nombre de suffrages exprimés.....	28
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2020.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

✓ Bilan de la saison touristique dans le Maine-et-Loire.

⇒ **COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS**

➤ *Orientations retenues*

Rapporteur : Patrick PISCIONE

Compte rendu du 25 août 2020 :

Clos du Pré de la Croix : problème avec les acacias (arbres) qui ont nécessité un dessouchage urgent. Rencontre avec les riverains le 15 septembre à 18h / **Terrains de Football :** les terrains sont restés sans entretien pendant plusieurs mois. Le problème a

été réglé durant les vacances d'été / **Pieds de murs fleuris** : expérimentation sur des murs communaux (au cimetière et au gîte « A la Croisée des Chemins ») pendant un an et en fonction des résultats une proposition sera faite lors de la journée citoyenne prévue en 2021. Gazon fleuri au rond-point du collège / **Rue de la Maréchalerie** : travaux reportés début 2021 avec la route de Grez Neuville (découverte d'une canalisation amiantée) / **Divers points pour Andigné** : en cours de traitement avec Monsieur le Maire délégué.

2020-09-01/ ZAC Jules Verne : rue Philéas Fogg et rue du Capitaine Némó – Intégration voirie intercommunale

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) intègre les rues Philéas Fogg (1955 m²) et Capitaine Némó (420 m²) de la ZAC Jules Verne, dans la voirie intercommunale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Acte que la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou intègre les rues Philéas Fogg et du Capitaine Némó dans la voirie intercommunale.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

2020-09-02/ Avenue des Acacias : versement d'un fonds de concours au SIEML pour le remplacement de 10 candélabres (+ lanternes leds) (Chantier n°176.19.08.01)

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours de 50 % au profit du SIEML pour le remplacement de 10 candélabres (+ lanternes leds), avenue des Acacias :
 - Montant de l'opération : 28 552.78 € HT
 - Taux du fonds de concours : 50 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 14 276.39 € HT.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,

Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,

Le Président du SIEML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2020-09-03/ Rue Victor Hugo – SIEML – effacement des réseaux (Opération n°176.20.02)

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération de principe quant aux futurs travaux d'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public pour la rue Victor Hugo.

Il informe le Conseil que le SIEML présente un avant-projet susceptible de modifications et que celui-ci s'élève, à ce jour, à un montant estimatif de 88 335 € nets de taxes.

Monsieur le Maire précise qu'au regard du règlement financier arrêté par le Comité Syndical du SIEML, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 17 667 € pour l'effacement des réseaux de distribution publique et d'éclairage public.

Par ailleurs, une dépense estimative de 16 308 € TTC pour le génie civil Télécommunications serait à prévoir et confirmée à travers une convention tripartite et une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire.

Monsieur le Maire précise que ces travaux seront programmés en 2021 mais que le SIEML demande à la commune de confirmer avant le 14 septembre 2020 son intention ou non de réaliser ces travaux, auprès des services du syndicat, afin de lui permettre de statuer en fonction des crédits disponibles, sur son inscription au programme 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Confirme son intention de réaliser des travaux qui seront programmés en 2021 concernant l'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public de l'opération rue Victor Hugo, avec le SIEML.

2020-09-04/ Rue d'Andigné – SIEML – effacement des réseaux (Opération n°176.20.08)

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération de principe quant aux futurs travaux d'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public pour la rue d'Andigné.

Il informe le Conseil que le SIEML présente un avant-projet susceptible de modifications et que celui-ci s'élève, à ce jour, à un montant estimatif de 34625 € nets de taxe.

Monsieur le Maire précise qu'au regard du règlement financier arrêté par le Comité Syndical du SIEML, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 6925 € pour l'effacement des réseaux de distribution publique et d'éclairage public.

Par ailleurs, une dépense estimative de 10140 € TTC pour le génie civil Télécommunications serait à prévoir et confirmée à travers une convention tripartite et une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire.

Monsieur le Maire précise que ces travaux seront programmés en 2021 mais que le SIEML demande à la commune de confirmer avant le 14 septembre 2020 son intention ou non de réaliser ces travaux, auprès des services du syndicat, afin de lui permettre de statuer en fonction des crédits disponibles, sur son inscription au programme 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Confirme son intention de réaliser des travaux qui seront programmés en 2021 concernant l'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public de l'opération rue d'Andigné, avec le SIEML.

2020-09-05/ Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les opérateurs de télécommunications

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,
Vu le Code des Postes et des Communications Électroniques, notamment son article L. 47,
Vu le Décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la commune du Lion d'Angers,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

1/ D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2020 :

- 41.66 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 55.54 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 27.77 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (armoire, notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

2/ De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3/ D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

4/ De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

5/ D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les demandes de permission de voirie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

1/ D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2020 :

- 41.66 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 55.54 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 27.77 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (armoires, notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

2/ De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3/ D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

4/ De charger Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

5/ D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les demandes de permission de voirie.

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à la l'exécution de la présente décision.

Prochaine commission VOIRIE : le lundi 21 septembre à 20h30.

⇒ COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE – SPORTS

▷ Orientations retenues

Rapporteur : Samuel LOREAU

Compte rendu du 31 août 2020 :

Éducation : rentrée scolaire

Point sur le nombre d'élèves

- ✓ Groupe Scolaire Edmond Girard :
 - 142 élèves pour 6 classes en maternelle
 - 273 élèves pour 11 classes en élémentaire
 - 2 nouvelles classes sont ouvertes cette année (1 en maternelle et 1 en élémentaire)
- ✓ Ecole du Sacré Cœur :
 - 64 élèves au total (27 en maternelle et 37 en élémentaire)
- ✓ Ecole Sainte Claire :
 - 235 élèves au total (97 en maternelle et 138 en élémentaire)

Retour sur la réunion avec la cantine d'Edmond :

- ✓ La cantine fonctionne avec 7 salariés, correspondant à 3 équivalents temps plein.
- ✓ Les produits sont à 50% locaux et issus de l'agriculture biologique.
- ✓ Le projet à venir est la mise en place d'un self afin de réguler le flux d'élèves sur le temps méridien.
- ✓ L'assemblée générale de la cantine est fixée le 12 novembre 2020.

Protocole sanitaire de la rentrée scolaire :

Il est allégé pour cette rentrée de Septembre par rapport au mois de mai.

En résumé :

- ✓ Distanclation physique non obligatoire, mais limiter les grands rassemblements notamment à l'entrée et la sortie des élèves
- ✓ Lavage des mains comme avant la COVID
- ✓ Port du masque uniquement pour les enseignants du primaire si non distanclation
- ✓ Aération des classes 3 fois par jour et nettoyage des espaces 1 fois par jour
- ✓ Jeux collectifs autorisés.

/ Sport : rentrée sportive

Nous avons revu l'ensemble des plannings de salles des sports, les demandes de badges, de stockage de matériel, les protocoles d'utilisation et la gestion des déchets.

Reste à revoir l'accès ou non aux vestiaires.

/ Divers

Avec la commission intercommunale de l'enfance jeunesse, il y a eu une visite des différents locaux dédiés à l'enfance jeunesse du territoire, Madame Emeline STEINIRGER qui a assisté à quelques visites nous a fait un compte rendu.

Enfin, nous sommes en réflexion sur des actions à mener avec les présidents des associations sportives.

Mme CHARRAUD : « je voudrais intervenir sur les badges et le ménage des salles de sports sur lesquels il nous reste beaucoup d'effort à faire. Il y a encore des badges qui ne fonctionnent pas aujourd'hui pour les accès et le ménage qui n'est pas du tout satisfaisant dans certains espaces.

M GUEUDET : la rentrée scolaire s'est bien passée grâce à un protocole allégé qui permet de gérer beaucoup plus facilement les élèves. J'ai eu également Laurence GARNIER et Estelle ROCHARD qui sont également satisfaites de leur entrée. J'ai une petite réserve par rapport au protocole, il y a une contrainte qui a été ajoutée, le fait que les enseignants doivent porter le masque tout le temps malgré la distanciation. C'est particulièrement compliqué on voit bien que lorsqu'on parle on a besoin d'enlever le masque à moins d'avoir un micro et la voix c'est l'outil de l'enseignant, c'est un point compliqué.

M le Maire : on peut ajouter que pour les enfants le fait de ne pas voir les lèvres qui bougent c'est une vraie difficulté notamment chez les maternelles.

J'en profite pour vous demander Jérôme (DELOIRE Adjoint délégué au Patrimoine) et Maïder (Directrice Générale des Services) de transmettre nos remerciements aux équipes des services techniques d'avoir pu, au cours de cet été, installer deux classes dans les délais prévus.»

Prochaine commission EEJS : le lundi 12 octobre à 20h.

⇒ COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Céline HUBERT

Compte rendu du 24 août 2020 :

REVISION – aménagement : ce projet d'urbanisme comprend 55 logements.

Création d'un groupe de travail inter-commission.

3 volets : économique, environnemental et financier.

3 réunions sont fixées sur 9 thématiques :

- ✓ Le 15 septembre à 20h : 5 thématiques : équilibre financier, énergie, déplacements, espace et eau.
- ✓ Le 28 septembre à 20h : 4 autres thématiques : paysages et biodiversité, cadre de vie/accessibilité, formes urbaines, contexte social et citoyenneté.
- ✓ Le 22 octobre à 20h : bilan et échanges avec l'architecte qui aura été nommé.

Appel d'offres prévu début septembre et la décision rendue en octobre.

/ Camping : rencontre le 21 août dernier en présence de M le Maire et du gérant du camping Slow Village des Ponts-de-Cé, celui-ci est fortement intéressé, il va solliciter son cabinet pour entamer un projet d'étude pour mi-novembre. Une inter-commission sera proposée et la première date correspondra à la présentation de l'étude faite par le cabinet mandaté par Slow Village. Planning à préciser : décembre (choix d'un architecte pour le bâtiment des sanitaires pour des travaux qui commenceraient en mai 2021). Il faudra prévoir l'élagage des arbres.

/ Questions diverses :

- ✓ Les murs de clôture sont à enduire selon les règles d'urbanisme.
- ✓ Parcelle qui jouxte le camping à acquérir par la mairie. Validation de la commission : application de 32 €/m². Echange en cours avec le propriétaire.
- ✓ Camping : le permis d'aménager a été validé et reçu concernant la partie haute du camping, décision de suspendre cette décision et voir ce que Slow Village avec le

service urbanisme peut prévoir sur l'aménagement d'ensemble, pour ne pas se précipiter.

- ✓ Projet de 4 éoliennes entre Grez-Neuville et Longuenée en Anjou : prochaine délibération.

2020-09-06/ ZAC de DURVAL – Tranche 4 : rectification erreur matérielle du règlement graphique

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 23 avril 2018 relative à la l'adoption du règlement graphique de la Tranche 4 de la ZAC de DURVAL, Afin de rectifier une erreur matérielle liée à l'identification d'une haie sur le lot 408 qui n'a pas lieu d'être en fond de parcelle, il convient de valider la nouvelle version du règlement graphique.

Monsieur le Maire soumet à la validation du Conseil Municipal, le règlement graphique de cette tranche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la nouvelle version du règlement graphique de la Tranche 4 de la ZAC de DURVAL, présenté par le cabinet BESNIER Aménagement.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à la l'exécution de la présente décision.

Prochaine commission URBANISME : le mardi 22 septembre à 18h30.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – CITOYENNETÉ – ANIMATION

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Amélie PAQUEREAU

Compte rendu du 26 août 2020 :

Cinéma : mise à plat et nouvelle répartition des rôles entre la Fédération Familles Rurales, l'Association Familles Rurales et la Ville pour l'organisation des projections cinématographiques sur le Lion d'Angers. La Ville du Lion d'Angers soutient l'association Familles Rurales pour la mise en place des séances de cinéma au Lion d'Angers. Une offre cinématographique va s'inscrire dans la durée à partir du mois d'octobre au Lion d'Angers, si la COVID le permet.

Un appel aux personnes ressources a été réalisé lors du Forum des Associations le 5 septembre et sera fait lors du cinéma en plein air le 18 septembre pour mobiliser les habitants et créer un noyau de personnes ressources au sein de l'association Familles Rurales.

/ **Forum des Associations** : un petit retour de ce qui s'est déroulé à savoir : 27 associations présentes en extérieur, très bonne ambiance, un public au rendez-vous et respectueux des gestes barrières. Toutes les associations ont bénéficié d'inscriptions ou de bénévoles volontaires pour s'impliquer dans leurs activités. Tout le monde a fait part de sa satisfaction de cette configuration en plein air.

/ **Journée Citoyenne** : mise en place d'une inter-commission le 29 septembre à 20h30 : la commission Communication pilote mais les autres commissions sont invitées à nous rejoindre pour co-construire la journée citoyenne. Une invitation sera adressée par les services.

Planning prévisionnel pour cette journée citoyenne :

- ✓ De septembre 2020 à janvier 2021 : identification des chantiers potentiels à titre d'exemples : embellissement de voirie, nettoyage du bord de l'Oudon, du cimetière..., décorations de la Ville pour Noël, atlas de la biodiversité de la Ville, relooker les panneaux d'affichage, réaligner les décorations de la fête de la musique à accrocher sur le pont, réaliser un jardin potager, végétalisation des rues, réfection de locaux, etc.
- ✓ De janvier à mars 2021 : campagne d'inscription des citoyens sur les chantiers identifiés.
- ✓ Mars/avril 2021 : organisation et répartition des chantiers.

/ Questions diverses :

- ✓ Tous les **comptes rendus de la commission** seront partagés avec tous les conseillers municipaux.
- ✓ Un **avenant à la convention planimètres** est en cours de signature pour prolonger la convention d'un an, le temps d'identifier les nouveaux besoins.
- ✓ « **L'Equibrando** » **événement européen qui aura lieu au Lion d'Angers** du 31 juillet au 2 août 2021 ; réfléchir aux animations possibles durant cet événement qui viendraient accompagner le défilé du samedi matin.
- ✓ **Journal du Lion** : le nouveau rétro-planning permet la relecture du Journal par l'ensemble du conseil municipal. Les élus et les agents ont la possibilité de soumettre des sujets sur le dossier commun.

/ Ordre du Jour de la prochaine commission :

- Journal du Lion
- Organisation Inter-commission du 29 septembre
- Questions diverses :
 - o Invitation Département prix citoyenneté.

Prochaine commission COMMUNICATION : le mercredi 16 septembre à 19h30.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ Orientations retenues

Commission Marché

Rapporteur : Bernard GABORIAUD

Compte rendu du 31 juillet 2020 :

4 études de demandes d'abonnement :

- ✓ Monsieur DELARUE Christophe boucherie chevaline EURL DELARUE – reprise de l'entreprise de Monsieur METSU Jean-Luc depuis juin 2020 :
 - o Accord de la commission – emplacement en bas des marches de la place de la Mairie.
- ✓ Madame CLAVREUL :
 - o Accord de la commission – emplacement de 7m rue du Marché.
- ✓ Madame PROUZAT Emilie :
 - o Décision de la commission : prendre en compte la demande sous condition d'une présence assidue pendant une année, avant la mise en place de son abonnement place de la Mairie. Cette place sera mise en attribution près des autres commerçants. Si les conditions ne sont pas respectées, Madame PROUZAT devra comme tous les passagers, se présenter à 8h30 en bas des marches de la Mairie où les places disponibles sont attribuées (*cf règlement*).
- ✓ Monsieur BOURIGAUD Benjamin :
 - o Accord de principe de la commission pour un emplacement de 7m sur le marché, sous réserve qu'un courrier soit adressé en Mairie pour confirmer sa demande.

Toutes les demandes acceptées pour des abonnements concernant les emplacements seront mises en attribution auprès des autres abonnés à partir du 4 septembre pour une période de 15 jours.

L'affichage se fera sur les emplacements concernés ainsi que sur le tableau d'affichage public de la place de la Mairie.

/ Questions diverses :

Modification du règlement : stationnement des commerçants autorisés à partir de 6h30 (pour la préparation de leur étal). Règlement à transmettre aux membres de la commission.

2020-09-07/ Groupement de commandes avec la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) pour le nettoyage de locaux communaux et vitrerie des bâtiments communaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Commande Publique ;

VU la décision du Président en date du 22 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que dans l'objectif commun de recherche d'efficacité et d'un meilleur effet volume, un mouvement de coopération s'est amorcé entre la Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou et les communes adhérentes au Schéma de Mutualisation de la Communauté de communes ;

CONSIDÉRANT la convention de groupement pour les prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments la Communauté de communes et les communes mutualisées;

CONSIDÉRANT que les communes mutualisées confirment ici leur souhait de continuer à simplifier les procédures par une consultation globale et ainsi dégager des économies d'échelle, les parties conviennent de reconstituer un groupement de commandes.

ENTENDU l'exposé de Monsieur DELOIRE Jérôme Adjoint au Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes *tel que joint à la présente délibération.*
- Décide l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué pour la mise en œuvre de la procédure sur les prestations de nettoyage de certains locaux communaux et de la vitrerie des bâtiments communaux.
- Autorise la signature de ladite convention, ainsi que de ses éventuels avenants.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer pour le compte de la commune, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la consultation faisant suite à la convention de groupement de commandes ci-dessus désignée, comprenant les besoins propres de la commune.
- Autorise la relance d'une procédure en cas d'infructuosité.

2020-09-08 / Groupe Scolaire Edmond GIRARD : choix du cabinet d'architecte pour les travaux de l'école

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les importants travaux à venir concernant le Groupe Scolaire Edmond GIRARD pour créer 2 classes, modifier le système de chauffage de l'école, adapter la surface du restaurant scolaire, adapter les réseaux et l'accessibilité en conséquence.

Dans ce cadre, un appel d'offres a été lancé le 15 avril 2020 sur une plateforme dématérialisée et des auditions de certains candidats ont été réalisées par la commission MAPA (marché à procédure adaptée) le 1^{er} juillet 2020.

Suite à l'avis de la commission MAPA en date du 17 juillet 2020 concernant le choix définitif du cabinet d'architecte, Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir et de l'autoriser à signer le marché, et tout document s'y rapportant, avec l'agence GREGOIRE Architectes, 46 rue Paul Bouyx à CHOLET (49300), pour un montant de 94 674.00 € HT, comprenant 5 022.00 € HT pour la partie diagnostic et 89 652.00 € HT (9.64%) pour le projet.

Cette offre comprend les phases :

- ✓ Esquisse (ESQ)
- ✓ Avant-projet sommaire (APS)
- ✓ Avant-projet définitif (APD)
- ✓ Projet (PRO)
- ✓ Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- ✓ Examen de la conformité au projet des études d'exécution faites par les entrepreneurs ainsi que leur visa (VISA) avec quantitatifs

Constitution de la cellule de synthèse et de la réalisation des plans de synthèse :

- ✓ Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- ✓ Assistance lors des opérations de réception et pendant l'année de garantie de parfait achèvement (A.O.R.)

La mission intègre la coordination SSI si la réglementation-incendie l'impose.

- ✓ Permis de construire (PC)
- ✓ Dossier de consultation des entreprises (DCE)
- ✓ Dossier des ouvrages exécutés (DOE)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir la proposition de l'Agence GREGOIRE Architectes concernant les travaux du Groupe Scolaire Edmond GIRARD, pour un montant de 94 674.00 € HT, comprenant 5 022.00 € HT pour la partie diagnostic et 89 652.00 € HT (9.64%) pour le projet.
Cette offre comprend les phases susmentionnées ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec l'Agence GREGOIRE Architectes et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaine commission PATRIMOINE : le mardi 22 septembre à 20h30.

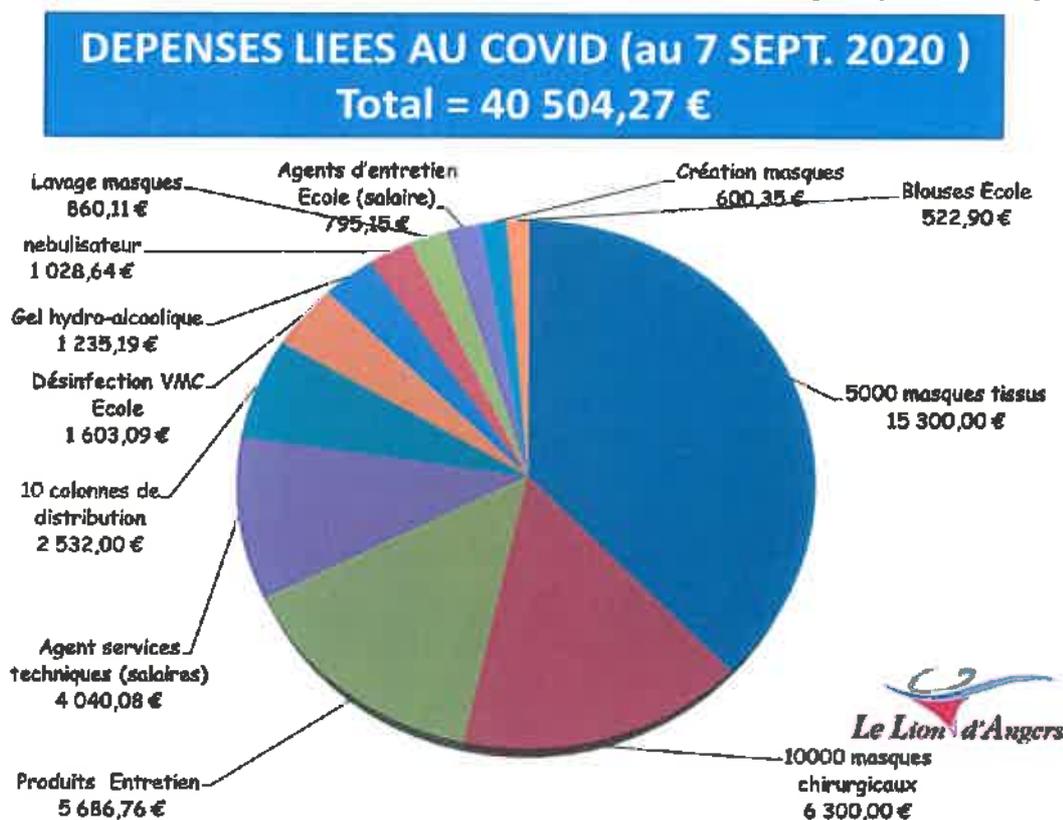
⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

→ Commission « FINANCES » du 26 août 2020 :

- ✓ **Dépenses liées à la COVID (au 7 septembre 2020) = 40 504.27 €**
(Achat de masques, produit d'entretien, désinfection écoles, gel hydroalcoolique, salaires des agents techniques...)
Remboursement par l'Etat de 50% sur l'achat des masques et gel hydroalcoolique.



- ✓ **Circulaire du 10 août** pour solliciter des aides : projets à étudier.
- ✓ **Aides de la Région** : en cours de réflexion.

→ Commission « du PERSONNEL » du 26 août 2020 :

- Relevé des besoins, par la Directrice Générale des Services, en terme de Ressources Humaines :
Réflexions sur :
 - o Comment on va pouvoir staglalriser un agent ?
 - o Contrats en alternance pour des jeunes ?
 - o Continuer à travailler avec l'association d'aide à l'insertion.

- Depuis le 2 septembre, un gestionnaire du complexe sportif MERIGNAC a été recruté pour 20h hebdomadaire jusqu'au 30 juin 2021. Il est rattaché au service technique. Ses rôles : coordonner, animer, écouter les utilisateurs du complexe sportif et l'enjeu est qu'il puisse gérer aussi les badges d'accès des salles... On lui souhaite la bienvenue.

→ **Commission « ADMINISTRATION » du 26 août 2020 :**

2020-09-09/ Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : proposition des noms des membres

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune.

Cette commission comprend 9 membres, le maire ou l'adjoint délégué, Président et 8 commissaires (8 titulaires et 8 suppléants).

Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

Au vu de la liste qui est proposée, des commissaires titulaires et des commissaires suppléants, en nombre double,

Entendu ces observations et propositions,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord quant aux membres de la liste de commissaires titulaires et de commissaires suppléants, en nombre double, *telle que proposée en annexe*, concernant la Commission Communale des Impôts Directs, pour proposition à l'administration fiscale.

1) COMMISSAIRES TITULAIRES

a) domiciliés dans la commune :

	Nom et Prénom (en majuscules)	Adresse dans la commune	Date et lieu de naissance	Profession
1	GLEMOT ETIENNE	9 AVENUE DES TILLEULS	22/04/1969 à COMBOURG (35)	CADRE DE PRODUCTION
2	MUHAMMAD NOORUDDINE	10 AVENUE DES SAULIERS	10/08/1969 à THAKHEK (LAOS)	AVOCAT
3	GUEUDET ARNAUD	43 AVENUE DE L'EUROPE	25/04/1976 à MONTPELLIER	DIRECTEUR D'ECOLE
4	DELOIRE JEROME	QUAI DE BRETAGNE	26/08/1983 à MELUN (77)	GARDIEN D'IMMEUBLE
5	CHALET DANIEL	42 AVENUE JULES VERNE	10/12/1947 à PLESSE (44)	RETRAITE DIRECTEUR INDUSTRIEL
6	ROUSSEAU JEAN-PAUL	14 RUE DE LA PETITE CHAUSSEE	01/06/1953 à BRAIN/LONGUENEE	RETRAITE TELECOM
7	GEORGET DAVID	5 RUE DU GENERAL LECLERC	30/03/1992 à ANGERS	ENSEIGNANT - COLLABORATEUR PARLEMENTAIRE
8	DAVID FRANCIS	LES HAUTS VENTS	13/03/1948 au LION D'ANGERS	AGRICULTEUR RETRAITE
9	DEROUAULT COLETTE	LE HAUT BOSSON	01/07/1956 à GREZ-NEUVILLE	AGRICULTRICE
10	GODICHEAU JEAN-PIERRE	LA GROSSE PIERRE	21/02/1950 à GREZ-NEUVILLE	HORTICULTEUR RETRAITE

11	GABORIAUD BERNARD	2 RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER	02/11/1958 à ANGERS	OUVRIER RETRAITE
12	MELLIER MARIE	LE CHEMIN	07/02/1982 à ANGERS	INFIRMIERE REFLEXOLOGUE
13	ROBERT BRUNO	2 A ROUTE DE GREZ-NEUVILLE	18/03/1956 à ROUEN (76)	INGENIEUR COMMERCIAL
14	GUILLEMIN RICHARD	4 PLACE SAINT AUBIN - ANDIGNE	15/01/1973 à ANGERS	COMMERCIAL

**b) domiciliés en dehors de
la commune :**

	Nom et Prénom (en majuscules)	A : adresse dans la commune B : adresse du domicile hors commune	Date et lieu de naissance	Profession
15	PERRAULT JEAN- MARIE	LE HAUT DU BOURG- ERDRE EN ANJOU	15/11/1950 au LION D'ANGERS	AGRICULTEUR RETRAITE
16	BOISRAME MARCEL	LIEU DIT PRIEURE - MONTREUIL/MAINE	03/04/1954 à MONTREUIL/MAINE	COMMERCANT RETRAITE

2) COMMISSAIRES SUPPLÉANTS

**a) domiciliés dans la
commune :**

	Nom et Prénom (en majuscules)	Adresse dans la commune	Date et lieu de naissance	Profession
1	PERRAULT SYLVAIN	3 LES BILLONNIERES	16/07/1987 à ANGERS	AGRICULTEUR
2	LEQUEUX JEAN-PAUL	7 ROUTE DE VERN	27/03/1957 à ANGERS	GESTIONNAIRE DE PARC IMMOBILIER
3	PARIS JEAN-PAUL	14 RUE DES MESANGERS	24/03/1964 au LION D'ANGERS	OUVRIER QUALIFIE
4	PISCIONE PATRICK	4 RUE DU GENERAL LECLERC	05/02/1964 à ANGERS	COORDINATEUR DE PROJETS
5	MENANT BERNARD	6 RUE DES ARPENTS - ANDIGNE	21/09/1948 à SAINTE GEMME D'ANDIGNE	AGRICULTEUR RETRAITE
6	DAILLEZ ALAIN	16 RUE SAINT AUBIN - ANDIGNE	17/02/1947 à MAUBEUGE (59)	DIRIGEANT D'ENTREPRISE
7	BOULAY THOMAS	LOGIS DES FEES	25/12/1980 à CHÂTEAU- GONTIER (53)	Chef d'entreprise en métallerie
8	PELLETIER ESTELLE	2 ROUTE DE GREZ-NEUVILLE	28/11/1967 à VIRE (14)	CHEF DE SERVICE
9	BAUDRY MATHIEU	7 AVENUE DE L'EUROPE	30/07/1985 à NANTES (44)	TECHNICIEN TERRITORIAL
10	CARRIOU ANNE	20 BD JOSEPH HALLIGON	13/11/1981 à VANNES (56)	CADRE DE PRODUCTION
11	DOISNEAU KARINE	24 RUE JEAN MONNET	04/06/1973 à CRAON (53)	ASSISTANTE COMMERCIALE
12	BLIN CLEMENT	RIVIERES MOUTONS	10/09/1993 à CHÂTEAU- GONTIER	RESPONSABLE QUALITE
13	HOUDUSSE BRUNO	29 AVENUE JULES VERNE	23/06/1973 à MAYENNE (53)	TECHNICIEN TERRITORIAL

14	PLARD THIBAUT	2 COUR BANALE	28/07/1986	URBANISTE
----	---------------	---------------	------------	-----------

b) domiciliés en dehors de la commune :

	Nom et Prénom (en majuscules)	A : adresse dans la commune B : adresse du domicile hors commune	Date et lieu de naissance	Profession
15	LEBRETON DOMINIQUE	LE BOIS DE L'AUBERTIERE - SEGRE	09/10/1954 à SEGRE	COMMERCANT
16	THUIA BRUNO	ROUTE DE MONTREUIL/MAINE - CHAMBELLAY	27/05/1979 à ANGERS	RESPONSABLE DE SERVICES ADMINISTRATIF

Mme STEINIRGER : « par rapport à l'achat du nébuliseur, est-ce qu'il va servir pour les salles de sports ?

M le Maire : Il va servir ponctuellement sur les salles de sports, je sais qu'il a déjà servi.

Mme STEINIRGER : on pourra avoir un planning éventuellement pour savoir quand c'est fait ?

M MUHAMMAD : le nébuliseur sert une fois, théoriquement une fois qu'il a servi il y a un temps de latence.

M le Maire : ce sont des solutions qui fonctionnent bien. La seule problématique du nébuliseur qui est faite c'est avec du chlore et ça peut être agressif sur les parties métalliques. Ponctuellement raisonnablement une fois par mois cela peut être fait sans difficulté. »

Prochaine commission Finances-Personnel : le mercredi 23 septembre à 8h30.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT - SANTÉ

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Jérôme MAURIER

Compte rendu du 3 septembre 2020 :

Point financier : recettes, dépenses / **Dossiers sociaux** : 2 situations sociales étudiées. Accord pour la prise en charge aide sociale du prix de la journée en EHPAD. 1 aide à l'adhésion sportive / **Programme canicule** : 106 personnes visitées et appelées plusieurs fois par semaine. Visites qui ont fait ressortir la difficulté du confinement, besoin de relations familiales et de voisinage, nombreuses personnes expriment leur souhait de communiquer. Ces visites ont été bien appréciées / **Représentation du CCAS à l'ESAT du Haut Anjou** : revoir avec la représentante des personnes en situation de handicap / **Repas des aînés** : report au printemps en fonction de la situation sanitaire / **Nombre de demandeurs d'emploi** : 298 (dont 130 hommes et 168 femmes).

/ **Ordre du Jour de la prochaine commission** :

- Visite du local d'urgence des sans-abri.

Prochaine commission CCAS : le jeudi 1^{er} octobre à 19h30.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Décision du Maire 2020-08 :**

Locaux communaux : marché de prestation de consommables hygiéniques – entreprise BDLS.

Décision du Maire	numéro de compte	PATRIMOINE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
			HT	TTC	HT	TTC
		Ecole				
	21538	Tvx électrique bungalow	DBE	2 431,00 €	2 917,20 €	
	21568	Achat 2 extincteurs	ISS	338,96 €	406,75 €	
	2313	Marché travaux groupe scolaire	GREGOIRE ARCHITECTE	94 674,00 €	113 608,80 €	
		Ecole cantine				
	2184	Achat coupe légumes	FCPL	1 709,00 €	2 050,80 €	
	2184	Achat étuve mobile	FCPL	2 916,00 €	3 499,20 €	
	61558	Réparation congélateur	LABEL TABLE			691,32 €
		Mairie				
	615221	Film miroir salle des passeports	Ateliers MICHEL			246,90 €
	2183	Achat de 2 Iphone	MCT	1 030,30 €	1 236,36 €	
2020-08	60631	Fournitures essuie mains papier toilette savon liquide	BDLS			10 540,11 €
		Complexe sportif Merignac - salle de gym				
	2188	Equipements salle de gym	GYMNOVA	3 510,20 €	4 212,24 €	
	2135	Signalétique	L'ATELIER DU LION	2 091,00 €	2 509,20 €	
		DOJO/TENNIS				
	60632	Fourniture clé passes	SIGMA	575,00 €	690,00 €	
	2135	Encoffrement tuyau WC	SIGMA	450,00 €	540,00 €	
Décision du Maire	numéro de compte	VOIRIE	HT	TTC	HT	TTC
		Véhicules				
	61558	Lamier Kirogn	AGREOM			490,40 €
	61558	Réparation tracteur-roue tondeuse	AGREOM			115,32 €
	61551	Réparation logan	GARAGE RAMAGE			139,44 €
	2182	Autocollant logo véhicules	L'ATELIER DU LION	30,00 €	36,00 €	
	61551	Réparation minibus	JM Automobiles			600,02 €
		Terrain de Football				
	2158	Canon enrouleur	SYMAVAL PRO	142,57 €	171,08 €	
	2158	Enrouleur	SYMAVAL PRO	4 398,30 €	5 277,96 €	
		Voirie				
	61524	Dessouchage (6 souches) Clos du Pré de la Croix	DURAND	4 768,00 €	5 721,60 €	
		Local Services Techniques				
	60636	Achats de gants	Protecthoms			851,70 €
	60624	Achat de ouate	ROIMIER TESNIERE			69,39 €
	60624	Super absorbat	IPC			43,20 €

→ Inauguration des salles du DOJO et TENNIS le 12 septembre 2020 à partir de 11h.

→ Séance de cinéma en plein air à l'Hippodrome le 18 septembre 2020 à 20h45.

Clôture de la séance à 22h20.

Prochain Conseil Municipal : lundi 5 octobre 2020 à 20h30.

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Séverine MADIOT

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 5 OCTOBRE 2020 à 20H30**

L'an deux mille vingt, le cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-neuf septembre deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace Emile JOULAIN du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

M Étienne GLÉMOT, M Nooruddine MUHAMMAD, Mme Marie-Claude HAMARD, M David GEORGET, Mme Isabelle CHARRAUD, M Arnaud GUEUDET, Mme Muriel NOIROT, M Jérôme DELOIRE, M GUILLEMIN Richard, Mme DESNOS Caroline, M DURAND Guillaume, Mme FURIC Tiphaine, M GABORIAUD Bernard, Mme GROSBOIS Mélanie, Mme HUBERT Céline, Mme MADIOT Séverine, M MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, Mme PAQUEREAU Amélie, M PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M PERRAULT Sylvain, M PISCIONE Patrick, M RAYNAL Michel, M ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Emeline, Mme THEBAULT Angélique.

Était excusé :

M LOREAU Samuel, qui a donné pouvoir à Mme HUBERT Céline.

Secrétaire de séance : M DURAND Guillaume.

Nombre de conseillers en exercice.....	29
Nombre de conseillers présents.....	28
Nombre de suffrages exprimés.....	29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2020-10-01/ Retrait de la délibération d'approbation et approbation du PLU (Plan local d'Urbanisme) du Lion d'Angers

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-21 du code de l'urbanisme.

Vu la délibération n°2020-03-15 du 09 mars 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Lion d'Angers.

Vu les avis rendus par les personnes publiques associées et consultées suite à l'arrêt de projet voté en Conseil municipal du 27 août 2019.

Vu l'arrêté du 3 décembre 2019 n°2019-410 prescrivant l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Lion d'Angers.

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable sous réserves du respect des observations des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale de la commissaire enquêtrice remis le 21 février 2020 suite à l'enquête publique sur le projet de PLU.

Considérant le recours gracieux formé par la Sous-préfète tendant au retrait de la délibération d'approbation du PLU.

Considérant que les modifications au règlement du PLU suivantes ont été apportées :

- ✓ Suppression du paragraphe concernant les haies bocagères identifiées au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme suivant : « *Si des constats de terrain permettent de mettre en évidence une erreur sur un linéaire de haies identifiées sur le règlement graphique, les prescriptions du règlement s'appliqueront à partir de cette nouvelle délimitation.* »

- ✓ Suppression de la sous-destination artisanat et commerce de détail de la zone 1AUY.
- ✓ Ajout du mot « supérieure » à l'article 3.1.2 du règlement de la zone N.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A prononcé le retrait de la délibération n°2020-03-15 du 09 mars 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Lion d'Angers.
- A approuvé le Plan Local d'Urbanisme du Lion d'Angers.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant une durée d'un mois et d'une publication au géoportail de l'urbanisme. Une mention de l'affichage sera faite par voie de presse.

La présente délibération accompagnée du dossier de PLU qui lui est annexé, est transmise à la Sous-préfecture.

Le dossier du PLU approuvé est tenu à la disposition du public aux jours et horaires d'ouverture de la mairie du Lion d'Angers.

La délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

2020-10-02/ Projet éolien Grez-Neuville – Longuenée-en-Anjou

Considérant le dossier reçu le 14 août 2020 par la mairie du Lion d'Angers pour avis.

Considérant les avis rendus par les personnes publiques associées à cette procédure.

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'il a été informé lors de l'envoi de la note de synthèse en application des dispositions de l'article L2121-12 du CGCT, des éléments relatifs au projet éolien de Grez-Neuville et de Longuenée-en-Anjou dont il est ici question.

Demande déposée par la SAS PARC EOLIEN DE LONGUENEE visant à obtenir l'autorisation d'installer un parc de 4 éoliennes d'une hauteur maximale en bout de pale de 180 mètres et d'un poste de livraison. Ces installations seront situées aux lieux dits « Fromenterie » et « Landes de Grez » à Grez-Neuville et au lieu-dit « Fendonnet » à Longuenée-en-Anjou. La puissance électrique du projet est estimée entre 8.8 et 16.8MW ce qui correspond à la consommation électrique annuelle (chauffage inclus) de 10 000 à 13 600 habitants environ.

Le projet concerne donc l'implantation de deux éoliennes sur chacune des communes de Grez-Neuville et de Longuenée-en-Anjou.

Il ressort des éléments du dossier soumis à l'avis de la commune, que le site d'implantation des éoliennes (plan annexé) a été retenu en raison de son éloignement des habitations : plus de 500 mètres en respect de la réglementation en vigueur. En plus de ne pas présenter de contraintes techniques de réseaux, le site retenu est également un gisement en vent intéressant qui peut facilement être raccordé au poste source du Plessis Macé.

L'étude d'impact sur l'environnement communiquée ne montre pas d'incidences majeures sur les milieux physiques, sur la biodiversité ou le milieu humain au vu des effets positifs sur la production des énergies renouvelables et des retombées économiques directes et indirectes de ce projet. L'insertion paysagère du projet est taillée afin d'en limiter les impacts bien que présentant un impact modéré vis-à-vis de l'église Saint Martin de Vertou au Lion d'Angers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet éolien de Grez-Neuville et Longuenée-en-Anjou.

2020-10-03/ Institution du Droit de Prémption Urbain Renforcé

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal du Lion d'Angers, compétent en matière de PLU et est également compétent en matière de droit de préemption.

Vu la délibération n°2020-03-16 du 09 mars 2020 instaurant un droit de préemption simple sur l'ensemble des zones U et AU du Plan local d'Urbanisme.

Vu la délibération n°2020-03-17 du 09 mars 2020 excluant de ce droit de préemption simple la Tranche 5 de la Zone d'Aménagement Concerté DURVAL.

Monsieur le Maire précise qu'au sein des périmètres où le droit de préemption urbain est institué, la commune a la faculté d'acquérir prioritairement un bien à l'occasion de son

aliénation, à titre onéreux ou à titre gratuit, dans le but de réaliser une opération d'intérêt général.

Cependant, certaines aliénations listées à l'article L211-4 du code de l'urbanisme, sont exclues de l'exercice de ce droit de préemption urbain ;

- ✓ L'aliénation d'un ou plusieurs lots constitués soit par un seul local à usage d'habitation, à usage professionnel ou à usage professionnel et d'habitation, soit par un tel local et ses locaux accessoires, soit par un ou plusieurs locaux accessoires d'un tel local, compris dans un bâtiment effectivement soumis, à la date du projet d'aliénation, au régime de la copropriété, soit à la suite du partage total ou partiel d'une société d'attribution, soit depuis dix années au moins dans les cas où la mise en copropriété ne résulte pas d'un tel partage, la date de publication du règlement de copropriété au fichier immobilier constituant le point de départ de ce délai ;
- ✓ La cession de parts ou d'actions de sociétés visées aux titres II et III de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 et donnant vocation à l'attribution d'un local d'habitation, d'un local professionnel ou d'un local mixte et des locaux qui lui sont accessoires ;
- ✓ L'aliénation d'un immeuble bâti, pendant une période de quatre ans à compter de son achèvement.

Toutefois, ce même article permet à la collectivité titulaire du droit de préemption urbain d'étendre, par délibération motivée, le champ d'application matériel de ce droit à ces aliénations, par l'instauration d'un droit de préemption urbain renforcé sur la totalité ou certaines parties du territoire soumis à ce droit.

Monsieur le Maire propose d'instaurer ce droit de préemption urbain renforcé sur une partie de la zone UA et UB du PLU du Lion d'Angers telles que correspondant au périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) du centre-ville du Lion d'Angers et de l'emplacement réservé n°1 de la commune du Lion d'Angers.

Cette délibération ne remet pas en cause la compétence de la commune à exercer un droit de préemption sur l'aliénation des biens situés sur le reste des zones U et AU de la commune, exception faite des biens expressément exclus par le code de l'urbanisme précédemment listés.

L'instauration de ce droit de préemption renforcé est justifiée par le caractère central et majeur des terrains qu'il comprend pour la réalisation des projets de la commune en matière de maintien d'une offre commerciale et d'habitat de qualité, décent et de préservation du patrimoine bâti. Cette instauration permettra également à la commune de réaliser des projets importants en matière de renouvellement urbain et d'offre de stationnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A décidé d'instaurer un droit de préemption urbain renforcé sur les parties en zonage UA et UB identifiées au plan annexé, correspondant au périmètre de l'OPAH RU et de l'emplacement réservé n°1 de la commune du Lion d'Angers.

2020-10-04/ Groupe Scolaire Edmond GIRARD : autorisation de déposer des demandes de subventions auprès des différents organismes tels que l'Etat au titre de la DETR et la DSIL, le Conseil régional, pour les travaux de rénovation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la décision de lancer d'importants travaux de rénovation énergétique et d'agrandissement au Groupe Scolaire Edmond Girard ainsi que le choix de l'architecte missionné sur ce dossier pour un montant global du projet estimé à 1 000 000 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, des demandes de subventions auprès des différents organismes tels que l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le Conseil régional ou toute autre entité juridique susceptible d'être concernée par le projet.

2020-10-05/ Création du Conseil Communal de la commune déléguée d'Andigné

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'aux termes de l'article L. 2113-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal d'une commune nouvelle peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres, la création dans une commune déléguée d'un

Conseil Communal de commune déléguée composé du Maire délégué et de conseillers communaux, dont il fixe le nombre, désignés par le Conseil Municipal parmi ses membres. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de créer un Conseil Communal de la commune déléguée d'Andigné composé de 4 membres du Conseil Municipal :

- Madame NOIROT Muriel,
- Madame GROSBOIS Mélanie,
- Monsieur RAYNAL Michel
- Monsieur GUILLEMIN Richard.

2020-10-06/ Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannage réalisées entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020 sur le réseau de l'éclairage public

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

- Dépannages réalisés entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020 sur le réseau de l'éclairage public.
- Montant total de la dépense : 10 340.99 € TTC.
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 7 755.76 € TTC.

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

décision du Maire	numéro de compte	PATRIMOINE		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
				HT	TTC	HT	TTC
		Cantine Andigné					
	2184	Chariot de service 3 plateaux inox	HONORANCE	201,00 €	241,20 €		
		Mairie					
2020-09		Avenant à la convention de mobilier urbain	ABRI SERVICES	/	/	/	/
		Complexe sportif Mérignac					
	2188	Station désinfection main (salle Boucher et Riffard)	ROIMIER TESNIERE	700,00 €	840,00 €		
	2183	Achat ordinateur	MCT	895,23 €	1 074,28 €		
		DOJO/TENNIS					
	2188	Achat d'un réfrigérateur	PULSAT	555,83 €	667,00 €		
	2188	Achats divers pour équipement	PULSAT	2 468,24 €	2 961,89 €		
	60632	Filet tennis entrainement	MARTY Sports			67,00 €	80,40 €
	2184	Mobilier	Bureau Vallée	1 498,50 €	1 798,20 €		
	2313	Habillage vitre bureau tennis	L'ATELIER DU LION	234,00 €	280,80 €		
	6068	Achat matériel (raquettes, filets...)	INTERSPORT			2 286,08 €	2 743,30 €
	2313	Signalétique intérieur Alain Cartigny	L'ATELIER DU LION	324,00 €	388,80 €		

décision du Maire	numéro de compte	VOIRIE		HT	TTC	HT	TTC
		Véhicules					
	61551	Remplacement 2 pneus véhicules	JM Automobiles			272,62 €	327,14 €
	61551	Fuite d'huile réducteur arrière gauche tracteur	LE LION Verts Loisirs			260,41 €	312,50 €
	2182	remorque à feuille	ESPACE EMERAUDE	1 600,00 €	1 920,00 €		
		Terrain de Foot					
	60632	Dose peinture concentrée de traçage blanc	PHM			600,00 €	720,00 €
		DOJO Tennis					
	2315	Construction réseau	Luc DURAND	2 574,10 €	3 088,92 €		
		Ecole					
	2135	Ajout 2 prises pour modulaires	D.B.E.	588,60 €	706,32 €		
		MATRIEL					
	60631	Achat cartouche désinfection	STH			423,00 €	507,60 €

Clôture de la séance à 21h55.

Fait au Lion d'Angers, le 6 octobre 2020.

Compte rendu complet disponible à compter du 23 octobre 2020.

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 5 OCTOBRE 2020
P R O C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt, le cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-neuf septembre deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace Emile JOULAIN du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

M Étienne GLÉMOT, M Nooruddine MUHAMMAD, Mme Marie-Claude HAMARD, M David GEORGET, Mme Isabelle CHARRAUD, M Arnaud GUEUDET, Mme Muriel NOIROT, M Jérôme DELOIRE, M GUILLEMIN Richard, Mme DESNOS Caroline, M DURAND Guillaume, Mme FURIC Tiphaine, M GABORIAUD Bernard, Mme GROSBOIS Mélanie, Mme HUBERT Céline, Mme MADIOT Séverine, M MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, Mme PAQUEREAU Amélie, M PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M PERRAULT Sylvain, M PISCIONE Patrick, M RAYNAL Michel, M ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Emeline, Mme THEBAULT Angélique.

Était excusé :

M LOREAU Samuel, qui a donné pouvoir à Mme HUBERT Céline.

Secrétaire de séance : M DURAND Guillaume.

Nombre de conseillers en exercice.....	29
Nombre de conseillers présents.....	28
Nombre de suffrages exprimés.....	29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

Hommage à Monsieur Michel BOURGEAIS ancien élu et journaliste à Ouest France, décédé le 27 septembre 2020.

M le Maire : « Bonsoir à tous, avant de démarrer je voudrais rappeler à tous la mémoire de Michel BOURGEAIS. Il a été élu en 1995 avec André THIBAUT et ensuite a été sur la liste de Louis SAULOUP en 2001 où il était adjoint à la communication, c'est lui qui a créé le bulletin municipal. J'ai eu le plaisir de l'avoir à mes côtés dans le mandat de 2008, Michel est décédé dimanche dernier, il a toujours été très impliqué dans la commune, c'est un enfant de Noyant-La-Gravoyère, très discret, il avait une caractéristique : une très belle plume, il maîtrisait les mots et quand il prenait la parole c'était toujours avec finesse et élégance, avec un choix des mots qui était toujours juste. C'était quelqu'un au sein de l'équipe qui était apaisant, c'est-à-dire qu'il savait reformuler. Il savait éclairer les sujets d'une position sociale très marquée. Il était toujours très attentif aux autres, c'était vraiment quelque chose qui l'animait beaucoup et qu'il nous faisait partager. Au sein de l'équipe, Michel était quelqu'un très solidaire de la décision de l'équipe, un très grand démocrate : il aimait bien qu'on fasse le tour du sujet dans la réflexion et une fois que le Conseil prenait position, Michel quelle que soit sa position, était solidaire de cette vie démocratique qu'il aimait tant. En sa mémoire je vais vous demander de vous lever pour observer une minute de silence. »

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020.

Adoption à l'unanimité.

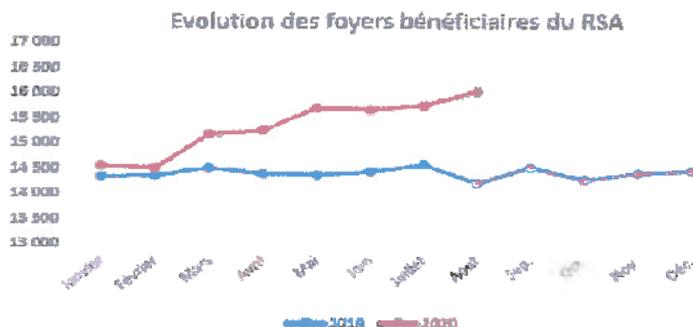
➤ **Agenda de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

- ✓ Evolution des foyers bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active)



- ✓ Sport : Jeux Olympiques (JO) Paris 2024 :

- Pour le département de Maine-et-Loire, les communes de Saumur et du Lion d'Angers ont été retenues comme centres de préparation olympique pour les sports équestres, où les cavaliers de différents pays pourront venir séjourner pour des durées pouvant aller jusqu'à 6 mois avant les JO pour que les chevaux puissent s'acclimater..

➤ **Compte rendu Conseil Communautaire du 24 septembre 2020.**

M. MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

⇒ **COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE – SPORTS**

Mme CHARRAUD : « les membres de la commission se réuniront le 12 octobre à 20h. »

⇒ **COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE**

➤ *Orientations retenues*

Rapporteur : *Amaud GUEUDET*

Compte rendu du 22 septembre 2020 :

2020-10-01/ Retrait de la délibération d'approbation et approbation du PLU (Plan local d'Urbanisme) du Lion d'Angers

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-21 du code de l'urbanisme.

Vu la délibération n°2020-03-15 du 09 mars 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Lion d'Angers.

Vu les avis rendus par les personnes publiques associées et consultées suite à l'arrêt de projet voté en Conseil municipal du 27 août 2019.

Vu l'arrêté du 3 décembre 2019 n°2019-410 prescrivant l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Lion d'Angers.

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable sous réserves du respect des observations des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale de la commissaire enquêtrice remis le 21 février 2020 suite à l'enquête publique sur le projet de PLU.

Considérant le recours gracieux formé par la Sous-préfète tendant au retrait de la délibération d'approbation du PLU.

Considérant que les modifications au règlement du PLU suivantes ont été apportées :

- ✓ Suppression du paragraphe concernant les haies bocagères identifiées au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme suivant : « Si des constats de terrain permettent de mettre en évidence une erreur sur un linéaire de haies identifiées

sur le règlement graphique, les prescriptions du règlement s'appliqueront à partir de cette nouvelle délimitation. »

- ✓ Suppression de la sous-destination artisanat et commerce de détail de la zone 1AUY.
- ✓ Ajout du mot « supérieure » à l'article 3.1.2 du règlement de la zone N.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal :

- Article 1 : Prononce le retrait de la délibération du Conseil Municipal n°2020-03-15 en date du 09 mars 2020 approuvant le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune du Lion d'Angers.
- Article 2 : Approuve le Plan Local d'Urbanisme du Lion d'Angers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Prononce le retrait de la délibération du Conseil Municipal n°2020-03-15 en date du 09 mars 2020.
- Approuve le Plan Local d'Urbanisme du Lion d'Angers, tel qu'annexé à la délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant une durée d'un mois et d'une publication au géoportail de l'urbanisme. Une mention de l'affichage sera faite par voie de presse.

La présente délibération accompagnée du dossier de PLU qui lui est annexé, est transmise à la Sous-préfecture.

Le dossier du PLU approuvé est tenu à la disposition du public aux jours et horaires d'ouverture de la mairie du Lion d'Angers.

La délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

2020-10-02/ Projet éolien Grez-Neuville – Longuenée-en-Anjou

Considérant le dossier reçu le 14 août 2020 par la mairie du Lion d'Angers pour avis.

Considérant les avis rendus par les personnes publiques associées à cette procédure.

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'il a été informé lors de l'envoi de la note de synthèse en application des dispositions de l'article L2121-12 du CGCT, des éléments relatifs au projet éolien de Grez-Neuville et de Longuenée-en-Anjou dont il est ici question.

Demande déposée par la SAS PARC EOLIEN DE LONGUENEE visant à obtenir l'autorisation d'installer un parc de 4 éoliennes d'une hauteur maximale en bout de pale de 180 mètres et d'un poste de livraison. Ces installations seront situées aux lieux dits « Fromenterie » et « Landes de Grez » à Grez-Neuville et au lieu-dit « Fendonnet » à Longuenée-en-Anjou. La puissance électrique du projet est estimée entre 8.8 et 16.8MW ce qui correspond à la consommation électrique annuelle (chauffage inclus) de 10 000 à 13 600 habitants environ.

Le projet concerne donc l'implantation de deux éoliennes sur chacune des communes de Grez-Neuville et de Longuenée-en-Anjou.

Il ressort des éléments du dossier soumis à l'avis de la commune, que le site d'implantation des éoliennes (*plan annexé*) a été retenu en raison de son éloignement des habitations : plus de 500 mètres en respect de la réglementation en vigueur. En plus de ne pas présenter de contraintes techniques de réseaux, le site retenu est également un gisement en vent intéressant qui peut facilement être raccordé au poste source du Plessis Macé.

L'étude d'impact sur l'environnement communiquée ne montre pas d'incidences majeures sur les milieux physiques, sur la biodiversité ou le milieu humain au vu des effets positifs sur la production des énergies renouvelables et des retombées économiques directes et indirectes de ce projet. L'insertion paysagère du projet est taillée afin d'en limiter les impacts bien que présentant un impact modéré vis-à-vis de l'église Saint Martin de Vertou au Lion d'Angers.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rendre un avis favorable au projet éolien de Grez-Neuville et Longuenée-en-Anjou.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable au projet éolien de Grez-Neuville et Longuenée-en-Anjou.

2020-10-03/ Institution du Droit de Préemption Urbain Renforcé

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal du Lion d'Angers, compétent en matière de PLU est également compétent en matière de droit de préemption.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-03-16 en date du 09 mars 2020 instaurant un droit de préemption simple sur l'ensemble des zones U et AU du Plan local d'Urbanisme.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-03-17 en date du 09 mars 2020 excluant de ce droit de préemption simple la Tranche 5 de la Zone d'Aménagement Concerté DURVAL.

Monsieur le Maire précise qu'au sein des périmètres où le droit de préemption urbain est institué, la commune a la faculté d'acquérir prioritairement un bien à l'occasion de son aliénation, à titre onéreux ou à titre gratuit, dans le but de réaliser une opération d'intérêt général.

Cependant, certaines aliénations listées à l'article L211-4 du code de l'urbanisme, sont exclues de l'exercice de ce droit de préemption urbain ;

- L'aliénation d'un ou plusieurs lots constitués soit par un seul local à usage d'habitation, à usage professionnel ou à usage professionnel et d'habitation, soit par un tel local et ses locaux accessoires, soit par un ou plusieurs locaux accessoires d'un tel local, compris dans un bâtiment effectivement soumis, à la date du projet d'aliénation, au régime de la copropriété, soit à la suite du partage total ou partiel d'une société d'attribution, soit depuis dix années au moins dans les cas où la mise en copropriété ne résulte pas d'un tel partage, la date de publication du règlement de copropriété au fichier immobilier constituant le point de départ de ce délai ;
- La cession de parts ou d'actions de sociétés visées aux titres II et III de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 et donnant vocation à l'attribution d'un local d'habitation, d'un local professionnel ou d'un local mixte et des locaux qui lui sont accessoires ;
- L'aliénation d'un immeuble bâti, pendant une période de quatre ans à compter de son achèvement.

Toutefois, ce même article permet à la collectivité titulaire du droit de préemption urbain d'étendre, par délibération motivée, le champ d'application matériel de ce droit à ces aliénations, par l'instauration d'un droit de préemption urbain renforcé sur la totalité ou certaines parties du territoire soumis à ce droit.

Monsieur le Maire propose d'instaurer ce droit de préemption urbain renforcé sur une partie de la zone UA et UB du PLU du Lion d'Angers telles que correspondant au périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) du centre-ville du Lion d'Angers et de l'emplacement réservé n°1 de la commune du Lion d'Angers.

Cette délibération ne remet pas en cause la compétence de la commune à exercer un droit de préemption sur l'aliénation des biens situés sur le reste des zones U et AU de la commune, exception faite des biens expressément exclus par le code de l'urbanisme précédemment listés.

L'instauration de ce droit de préemption renforcé est justifié par le caractère central et majeur des terrains qu'il comprend pour la réalisation des projets de la commune en matière de maintien d'une offre commerciale et d'habitat de qualité, décent et de préservation du patrimoine bâti. Cette instauration permettra également à la commune de réaliser des projets importants en matière de renouvellement urbain et d'offre de stationnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'instituer un droit de préemption urbain renforcé sur les parties en zonage UA et UB identifiées au *plan annexé*, correspondant au périmètre de l'OPAH RU et de l'emplacement réservé n°1 de la commune du Lion d'Angers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'instituer un droit de préemption urbain renforcé sur les parties en zonage UA et UB identifiées au plan annexé, correspondant au périmètre de l'OPAH RU et de l'emplacement réservé n°1 de la commune du Lion d'Angers.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaine commission URBANISME : le lundi 19 octobre à 19h30.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – CITOYENNETÉ – ANIMATION

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Tiphaine FURIC

Compte rendu du 16 septembre 2020 :

Remise des prix citoyenneté à l'Hôtel du Département le 22 septembre, le collège du Val d'Oudon était lauréat / **Le projet place au citoyen du Département** passe dans sa phase opérationnelle avec la mise en place de groupe de réflexion pour la mise en œuvre des 7 projets lauréat retenus / **Projet Patrimoine** : ce projet, où les enfants vont collecter tous les éléments valorisant notre patrimoine local, devrait aboutir à la réalisation de supports reliés « physiquement, visuellement » par un fil vert. Pour la confection des supports, un appel à projet d'artistes pourrait être lancé. Cet artiste serait ensuite choisi par un comité consultatif des enfants, qui est en cours de réflexion / **Journée citoyenne** : la date a été fixée au 13 juin 2021. Quelles animations avec les habitants peuvent être imaginées ? Quelques idées :

- Panneaux d'affichages libres à rendre plus beau.
- Mettre en place un chantier pour création des décorations de Noël ou fête de la musique.
- Chantier sur la végétalisation des rues.
- Embellissement des cimetières.
- Atlas de la biodiversité pour répertorier toutes les espèces de flores et faunes de la commune.
- Repeindre les locaux à disposition pour les voyageurs.
- Atelier porteur de parole.
- Murs d'expression.
- (liste non exhaustive).

Une inter-commission travaille sur son élaboration et se réunira le 17 novembre à 20h30. / **Cinéma du Lion** : le cinéma proposé par l'association Familles Rurales sera autorisé avec toutes les mesures « barrières ». Prochaines séances le 27 octobre à partir de 18h pour les enfants et 20h30 pour les adultes.

Prochaine commission COMMUNICATION : le mardi 13 octobre à 20h.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Sylvain PERRAULT

Compte rendu du 24 septembre 2020 :

Visite de l'ancienne maison du gardien du complexe sportif et du local solidarité / Chantiers à venir : le local vélo (réhabilitation de la maison + hangar attenant) et le local solidarité : 1 bureau et 1 salle d'attente. Rencontre avec l'architecte M. PERRIN le 30 septembre / **Complexe sportif** : suite à l'inauguration du DOJO/TENNIS quelques réserves ont été rapportées sur la gestion des badges qui sont en cours de perfectionnement et un problème sur la résine du terrain de tennis. Arrivée du gestionnaire du complexe positionné dans le bureau d'accueil de la salle de la Mare aux Coqs. Les membres de la commission ont validé la démolition du bâtiment Gaboriaud à prévoir au plus tôt. Changement de la toiture de la Mare aux Coqs (estimation pour 2021). Problème de nettoyage dans les salles du complexe : une solution a été trouvée. / **Groupe Scolaire Edmond Girard** : l'agence GREGOIRE a été retenue, rencontre le 9 septembre, demande de nombreux diagnostics pour établir le planning des travaux à venir / **Aides de la Préfecture (demande de subvention)** : il a été décidé d'ajouter les sanitaires de l'école et les façades du Presbytère / **Aides de la Région (plan de relance)** : pont (obturation des ouvertures sous le tablier) pour éviter nichoirs des pigeons, parquet et luminaires salle des fêtes d'Andigné, plafond maternelle, éclairage Chapelle Andigné, pignon peinture pour la Mare aux Coqs.

Prochaine commission PATRIMOINE : le mardi 20 octobre à 18h30.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

→ Commission « FINANCES » du 23 septembre 2020 :

ORANGE : solder toutes les factures et réflexion sur une révision globale des contrats téléphonie et conséquences de la mise en concurrence.

2020-10-04/ Groupe Scolaire Edmond GIRARD ; autorisation de déposer des demandes de subventions auprès des différents organismes tels que l'Etat au titre de la DETR et la DSIL, le Conseil régional, pour les travaux de rénovation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la décision de lancer d'importants travaux de rénovation énergétique et d'agrandissement au Groupe Scolaire Edmond Girard ainsi que le choix de l'architecte missionné sur ce dossier pour un montant global du projet estimé à 1 000 000 € HT.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour l'autoriser à déposer, au nom de la commune, des demandes de subventions auprès des différents organismes tels que l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le Conseil régional ou toute autre entité juridique susceptible d'être concernée par le projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer au nom de la commune, des demandes de subventions auprès des différents organismes tels que l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le Conseil régional ou toute autre entité juridique susceptible d'être concernée par le projet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

→ Commission « du PERSONNEL » du 23 septembre 2020 :

- Renforcement des équipes (service communication, services techniques...)
- Budget 2021 : + 55 à 60 000 € de plus de frais de personnel.

→ Commission « ADMINISTRATION » du 23 septembre 2020 :

2020-10-05/ Création du Conseil Communal de la commune déléguée d'Andigné

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'aux termes de l'article L. 2113-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal d'une commune nouvelle peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres, la création dans une commune déléguée d'un Conseil Communal de commune déléguée composé du Maire délégué et de conseillers communaux, dont il fixe le nombre, désignés par le Conseil Municipal parmi ses membres. En conséquence, il est proposé de créer un Conseil Communal de la commune déléguée d'Andigné composé de 4 membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote la création du Conseil Communal de la commune déléguée d'Andigné, composé de 4 membres du Conseil Municipal :
 - Madame NOIROT Muriel
 - Madame GROSBOIS Mélanie
 - Monsieur RAYNAL Michel
 - Monsieur GUILLEMIN Richard.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaine commission Finances-Personnel : le mercredi 21 octobre à 8h30.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT - SANTÉ**

➤ *Orientations retenues*

Rapporteur : *Caroline DESNOS*

Compte rendu du 1^{er} octobre 2020 :

Visite du local « A la Croisée des Chemins » : local fonctionnel et agréable qui accueille d'un côté les sans-abri et de l'autre les randonneurs/pèlerins. Quelques aménagements pourront être réalisés dans le cadre de la journée citoyenne. Pour mémoire, nombre de personnes accueillies en 2019 : 154 sans-abri et 47 randonneurs/pèlerins / **Dossiers sociaux** : 1 aide financière. 2 dossiers hébergement en EHPAD. 1 dossier services ménagers ADMR, pension de famille. 1 dossier hébergement en foyer occupationnel. 3 notifications hébergement EHPAD. Aide aux vacances : 2 dossiers (4 enfants) accueil de loisirs RECREA'LION / **Planning d'accueil des sans-abri** :

- Le 115 appelle. Si place disponible, la mairie appelle un bénévole pour accompagner la personne au local. Un panier est préparé avec linges de toilette + draps + repas.
- Il est décidé de ne pas préétablir de planning et de mettre en place des binômes pour ceux qui commencent. L'agent appelle si besoin.
- Dans le cadre du réseau « les accueils ruraux » en lien avec l'Abri de la Providence qui gère le 115 et le Secours Catholique, Madame HAMARD nous contactera lors des réunions d'échanges, pour être accompagnée par 1 ou 2 personnes.

Mme HAMARD : « une information sur l'accueil des sans-abri, si dans la semaine l'accueil est fait par les membres du CCAS, je voudrais le souligner parce que dans beaucoup de communes ce n'est pas la même chose, le week-end, ce sont les élus d'astreinte qui font l'accueil des sans-abri. Une deuxième chose par rapport à la banque alimentaire, vous avez bien noté que la collecte aura lieu les 27 et 28 novembre : si vous souhaitez participer à cette collecte, merci de me le signaler pour vous inscrire, ce sont des créneaux d'1h30 le vendredi et le samedi. »

/ **Organisation de la collecte de la banque alimentaire** (27 et 28 novembre 2020) : quelques inquiétudes suite aux contraintes sanitaires. Les permanences ont été fixées / **Informations diverses** : Madame Stéphanie GALLAIS représentera la Commune au Foyer d'Adultes Handicapés de Noyant-la-Gravoyère. Madame Muriel NOIROT a présenté un projet à l'échelle départementale sur des initiatives citoyennes - exemples :

- Violences faites aux femmes par une association de femmes.
- Améliorer la propreté dans l'espace public et sur les routes...

Le Lion d'Angers pourrait s'impliquer dans un ou plusieurs projets pour répondre aux enjeux et participer au rayonnement du Lion d'Angers. Date buttoir pour s'inscrire le 15 octobre 2020.

/ **Pôle Santé Social du Lion d'Angers** : depuis septembre 2019 : consultations de médecins spécialisés du Centre Hospitalier de Château-Gontier.

Bilan depuis un an :

- 126 consultations en cardiologie.
- 32 consultations en diabétologie.
- 213 nouveaux patients.

Ils ont tous été envoyés par les médecins du Pôle (la moitié n'avait jamais vu de cardiologue). Bilan très positif, ça permet de toucher des personnes qui n'iraient pas consulter ni à Château-Gontier ni à Angers, il est envisagé d'étendre ces consultations avec d'autres spécialistes.

/ **Ouverture de France Service le 7 décembre 2020 au Pôle Santé Social** :

- La MSA est pilote en la matière, un bureau d'accueil avec deux personnes et deux bureaux informatiques en libre-service.
- Les personnes qui n'ont pas d'ordinateur ou qui ne sont pas à l'aise avec Internet, pourront être accompagnées dans leur démarche.
- Horaires d'ouverture : lundi – mardi – jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 – mercredi de 9 h à 12h – vendredi de 13h30 à 16h30.

/ **Nombre de demandeurs d'emploi** : 284 au 15 septembre 2020.

Prochaine commission CCAS : le mardi 3 novembre à 19h30.

⇒ COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Séverine MADIOT

Compte rendu du 21 septembre 2020 :

Etude d'économie d'éclairage : rencontre avec le SIEMML le 21 septembre pour évoquer les pistes d'économies d'énergie pour réaliser des économies d'énergie dans le cadre de l'éclairage public

- Remplacement des équipements les plus anciens par des LED.
- Baisse progressive de l'éclairage au cours de la nuit dans les rues restant éclairées.
- Suppression de l'éclairage dans les rues pratiquées essentiellement par les voitures.
- Extinction de l'éclairage à 22h ou 22h30 le soir.

Un diagnostic précis des équipements d'éclairage public de la commune est à faire. Le groupe de travail devra aussi se poser la question de l'objectif visé par l'éclairage public et des besoins associés. Prochaine réunion avec le SIEMML fin novembre / **Andigné – rue de la Pezette** : réflexion aménagement et sécurisation (endroit très fréquenté par les enfants, nombreux piétons). Rencontre le 6 octobre / **Andigné – effacement des réseaux** : estimatif des travaux à programmer :

- Rue de la Main de Fer et de l'Echelle : 111 960 € HT, participation commune : 39 292 € HT
- Rue de la Libération et de l'Oudon : 184 260 € HT, participation commune : 67 272 € HT
- Rue de la Libération : réflexion globale à mener avec le Département pour la sécurisation de l'entrée Segré.

/ **Pigeons** : utilité de mener les actions suivantes en parallèle :

- Restaurer une population dans le pigeonnier (contrôle, couples et suivis des naissances)
- Bouchage des creux sous le tablier du pont (devis en cours)
- Prélèvement des pigeons (devis en cours) + pièges Eglise

Outil de mesure à mettre en place. Communication à prévoir pour que les riverains soient informés des démarches en cours et les inciter à protéger leur sous-bassement.

/ **Pistes cyclables** : la nouvelle équipe municipale souhaite réfléchir à la place du vélo dans les déplacements pour relier les équipements publics, les établissements scolaires et les commerces. Une étude sera menée afin de proposer un plan d'aménagement sur l'ensemble des voies de circulation, élaborer un plan d'action sur plusieurs années et exploiter toutes les pistes de financement. En 2021 : projet de déplacement de la gare routière pour sécuriser le parking des vélos. La commission va travailler sur la finalisation d'un itinéraire cyclable, identifié et sécurisé autour du complexe sportif Mérignac et des établissements scolaires. Un itinéraire global sera réalisé par les élus de la commission voirie pour aller faire un diagnostic à vélo et réfléchir aux aménagements cyclables à prévoir / **Divers** : achat de nouveau matériel suite aux conseils du kiné pour limiter les risques musculaires pour les agents des services techniques, complémentaire avec l'aspirateur à feuilles.

2020-10-06/ Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannage réalisées entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020 sur le réseau de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe le Conseil des réparations réalisées sur le réseau de l'éclairage public pour un montant total de 10 340.99 € TTC. Le taux du fonds de concours au SIEMML étant de 75 %, le montant à verser au SIEMML est de 7 755.76 € TTC.

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ARTICLE 1

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :
 - Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020

- Montant de la dépense : 10 340.99 € TTC
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 7 755.76 € TTC.

PÉRIODE DU 01/09/2019 AU 31/08/2020

N° opération	Collectivités GEOLUX	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Dépannage mois
EP005-20-42	LE LION D'ANGERS (Andigné)	326.53 €	75%	244.90 €	09/06/2020
EP005-20-43	LE LION D'ANGERS (Andigné)	401.10 €	75%	300.83 €	18/06/2020
EP176-19-180	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	455.95 €	75%	341.96 €	14/11/2019
EP176-19-181	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	409.19 €	75%	306.89 €	18/11/2019
EP176-19-177	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	783.24 €	75%	587.43 €	04/10/2019
EP176-19-179	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	702.36 €	75%	526.77 €	15/10/2019
EP176-19-187	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	287.58 €	75%	215.69 €	03/01/2020
EP176-19-183	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	466.39 €	75%	349.79 €	27/11/2019
EP176-19-185	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	187.70 €	75%	140.78 €	11/12/2019
EP176-19-186	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	1 097.84 €	75%	823.38 €	16/12/2019
EP176-20-188	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	756.01€	75%	567.01 €	05/02/2020
EP176-20-192	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	1 601.88 €	75%	1 201.41 €	08/06/2020
EP176-20-195	LE LION D'ANGERS (Le Lion d'Angers)	2 865.22 €	75%	2 148.92 €	18/06/2020

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,
Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,
Le Président du SIEML,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Prochaine commission VOIRIE : le mardi 20 octobre à 20h.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Décision du Maire 2020-09 : Avenant à la convention de mobilier urbain - ABRI SERVICES

décision du Maire	numéro de compte	PATRIMOINE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
			HT	TTC	HT	TTC
		Cantine Andigné				
	2184	Chariot de service 3 plateaux inox	HONORANCE	201,00 €	241,20 €	
		Mairie				
2020-09		Avenant à la convention de mobilier urbain	ABRI SERVICES	/	/	/
		Complexe sportif Mérignac				
	2188	Station désinfection main (salle Boucher et Riffard)	ROIMIER TESNIERE	700,00 €	840,00 €	
	2183	Achat ordinateur	MCT	895,23 €	1 074,28 €	
		DOJO/TENNIS				
	2188	Achat d'un réfrigérateur	PULSAT	555,83 €	667,00 €	
	2188	Achats divers pour équipement	PULSAT	2 468,24 €	2 961,89 €	
	60632	Filet tennis entrainement	MARTY Sports			67,00 €
	2184	Mobilier	Bureau Vailée	1 498,50 €	1 798,20 €	
	2313	Habillage vitre bureau tennis	L'ATELIER DU LION	234,00 €	280,80 €	
	6068	Achat matériel (raquettes, filets...)	INTERSPORT			2 286,08 €
	2313	Signalétique Intérieur Alain Cartigny	L'ATELIER DU LION	324,00 €	388,80 €	
décision du Maire	numéro de compte	VOIRIE	HT	TTC	HT	TTC
		Véhicules				
	61551	Remplacement 2 pneus véhicules	JM Automobiles			272,62 €
	61551	Fuite d'huile réducteur arrière gauche tracteur	LE LION Verts Loisirs			260,41 €
	2182	remorque à feuille	ESPACE EMERAUDE	1 600,00 €	1 920,00 €	
		Terrain de Foot				
	60632	Dose peinture concentrée de traçage blanc	PHM			600,00 €
		DOJO Tennis				
	2315	Construction réseau	Luc DURAND	2 574,10 €	3 088,92 €	
		Ecole				
	2135	Ajout 2 prises pour modulaires	D.B.E.	588,60 €	706,32 €	
		MATERIEL				
	60631	Achat cartouche désinfection	STH			423,00 €

Clôture de la séance à 21h55.

Prochain Conseil Municipal : **lundi 2 novembre 2020 à 20h30.**

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire,
Guillaume DURAND



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2020 à 20H30**

L'an deux mille vingt, le deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-sept octobre deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace Emile JOULAIN du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

M Étienne GLÉMOT, M Nooruddine MUHAMMAD, Mme Marie-Claude HAMARD, M David GEORGET, Mme Isabelle CHARRAUD, M Arnaud GUEUDET, Mme Muriel NOIROT, M Jérôme DELOIRE, M GUILLEMIN Richard, Mme FURIC Tiphaine, M GABORIAUD Bernard, Mme GROSOIS Mélanie, Mme HUBERT Céline, M LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, Mme PAQUEREAU Amélie, M PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M PERRAULT Sylvain, M PISCIONE Patrick, M RAYNAL Michel, M ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Emeline, Mme THEBAULT Angélique.

Étaient excusés :

Mme DESNOS Caroline, qui a donné pouvoir à Mme HAMARD Marie-Claude.
M DURAND Guillaume, qui a donné pouvoir à M PISCIONE Patrick.

Secrétaire de séance : Mme SORET-LENEUTRE Valérie.

Nombre de conseillers en exercice.....	29
Nombre de conseillers présents.....	27
Nombre de suffrages exprimés.....	29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2020-11-01/ Avis sur le projet de Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC), sur le territoire du SPC Maine-Loire-Aval

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2006, la procédure de vigilance crue est organisée autour d'un règlement de surveillance, de prévention et de transmission de l'information sur les crues.

La DREAL actuellement révisé le règlement concernant le périmètre du SPC Maine-Loire-Aval. Ainsi elle sollicite les communes du périmètre pour avis sur les modifications du règlement :

- Intégration du tronçon de vigilance de la rivière du « LAY » en Vendée dans le périmètre du SPC de Maine-Loire-Aval, géré par la DREAL des Pays de la Loire. Ce tronçon était auparavant géré par la DREAL Nouvelle Aquitaine.
- Redécoupage des tronçons de vigilance sur les cours d'eau du Loir et de la Sèvre Nantaise pour mieux prendre en compte les propagations des crues.
- Modification de certaines stations de vigilances pour mieux prendre en compte les enjeux exposés aux crues sur ces secteurs.

Ces modifications n'ayant pas d'influences directes sur la Commune du Lion d'Angers, aucune observation n'est faite par la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'émettre un avis favorable au projet de règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues sur le territoire.

2020-11-02/ Signature de la convention de remboursement de frais de missions « Adressage / SIG » entre la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) et la Commune du Lion d'Angers

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes prend en charge une mission Adressage SIG au bénéfice de plusieurs communes dont fait partie le Lion d'Angers. Un chargé de missions, recruté à cet effet, a les missions suivantes :

- Mener une veille territoriale sur l'adressage à l'échelle départementale ;
- Adopter une conduite de projet pour la mise à jour du plan d'adressage des communes ;
- Définir des règles de bonnes pratiques un adressage adapté et standardisé entre les communes ;
- Installer et faire vivre une gouvernance propre au projet ;
- Procéder à un état des lieux et identifier les problématiques d'adressage ;
- Créer, administrer et mettre à jour les données de la base adresse nationale ;
- Accompagner les communes dans l'écriture des actes administratifs ;
- Intégrer les administrés dans l'évolution de l'adressage ;
- Développer un plan de communication ;
- Lancer un marché groupé de fourniture et pose de signalétique ;
- Informer les organismes de l'adressage ;
- Informer les collectivités utilisatrices de l'adressage ;
- Définir une procédure de mise à jour de l'adressage ;
- Former les agents de communes.

Monsieur le Maire rappelle que l'adressage est un point clé du déploiement de la fibre optique sur la commune et qu'elle est indispensable aux services postaux et de secours.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes prend en charge les frais de missions liés au poste de chargé de missions « Adressage / SIG » d'un montant total de 33 993,00 € TTC. Ce coût est réparti entre les communes au prorata de leur population. Ainsi la commune du Lion d'Angers, avec 4 996 habitants, se verra imputer 6 777 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de remboursement des frais de missions « Adressage / SIG » avec la CCVHA.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et dépenses liées à cette convention.

2020-11-03/ Salle Gaboriaud – autorisation de lancer et conclure un marché d'appel d'offres à procédure adaptée pour réaliser les travaux de démolition

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite à la construction du nouveau dojo Alain Cartigny, la commune du Lion d'Angers souhaite démolir l'ancien dojo, nommé Gaboriaud. Des travaux de démolition sont donc à planifier car ce bâtiment n'est plus utilisé et contient de l'amiante et du plomb.

Délais souhaités : janvier à mars 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire :

- À lancer un appel d'offre à procédure adaptée pour choisir une entreprise de démolition.
- À réunir les commissions MAPA (marché à procédure adaptée) pour choisir les entreprises et de l'autoriser à retenir les entreprises choisies par les commissions.
- À signer, ou son représentant, tous les documents afférents à l'issue de la procédure.
- De réceptionner les travaux.

2020-11-04/ Salle des Tilleuls – lancement d'un appel d'offres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le sol de la salle des Tilleuls est abîmé et les tracés pour les joueurs de tennis sont à présent obsolètes avec la nouvelle salle de tennis Marcel PLASSAIS.

Il est donc proposé de refaire ce sol pour poursuivre l'amélioration des salles du complexe sportif Mérignac.

Estimation des travaux : 95/99 000 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire :

- À lancer un appel d'offre pour choisir l'entreprise qui effectuera cette prestation : sur le sol existant, mise en œuvre d'un film polyéthylène, d'un tapis mousse, d'un plancher bois et d'un revêtement adapté avec les tracés sportifs souhaités.
- À réunir les commissions MAPA (marché à procédure adaptée) pour choisir les entreprises et de l'autoriser à retenir les entreprises choisies par les commissions.
- À signer, ou son représentant, tous les documents afférents à l'issue de la procédure.
- De réceptionner les travaux.

2020-11-05/ Vote du budget annexe REVION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté le budget annexe « REVION » tel que présenté dans le document comptable.

2020-11-06/ Vote de la décision modificative n°1

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager la décision modificative n°1 du BP 2020 suite aux dépenses liées au COVID non budgétées et au glissement de facture de 2019 sur 2020, et à signer, ou son représentant, les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2020-11-07/ Participation de la Commune pour le logiciel MUSHROOM relatif à la compétence enfance jeunesse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la décision de la Communauté de Commune des Vallées du Haut Anjou de déployer un logiciel enfance jeunesse (MUSHROOM) pour l'ensemble des communes du territoire. Dans ce cadre, il appartient à chaque commune de prendre à sa charge les montants suivants conformément à la délibération en date du 23 avril 2019 :

- ✓ Le déploiement initial, pour un montant de 708 € (car 50% de subvention CAF) pour la commune ;
- ✓ La refacturation des tablettes de pointage, pour un montant de 880 € (4x220€) pour la commune ;
- ✓ La maintenance, assistance et hébergement, déjà pris en compte dans le cadre du schéma de mutualisation ;
- ✓ La refacturation d'une fonction particulière développée à la demande de la commune, pour un montant de 3 000 € pour la gestion des prix dégressifs à la cantine d'Edmond.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder au paiement des dépenses susmentionnées.

2020-11-08/ Résidence Bocage d'Anjou – désignation d'un membre qualifié au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a nommé Monsieur Paul SPIESSER domicilié 5 rue des 3 Piliers au Lion d'Angers, comme membre qualifié pour siéger au Conseil d'Administration de la Résidence Bocage d'Anjou.

2020-11-09/ Rue Henri et Robert de CHOLET – demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la rue Henri et Robert de CHOLET : portion allant du rond-point du Collège du Val d'Oudon au carrefour avenue des Tilleuls, en intégrant un dépose minute.

- Réflexion sur les parkings voitures et vélos.
- Reprise de la voie partagée piétons/cyclistes de l'avenue des Tilleuls.
- Réflexion sur le sens de circulation du bas de la rue Henri et Robert de CHOLET.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire :

- À déposer, au nom de la commune, une demande de subvention auprès du Conseil départemental, au titre des amendes de police, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Henri et Robert de CHOLET.
- À signer, ou son représentant, tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

2020-11-10/ Plan de circulation communal – demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de procéder à l'étude des voies douces sur l'ensemble de la commune.

Etude globale sur la commune en intégrant la modification de circulation des bus, le déplacement du Calvaire place du Champ de Foire, l'adaptation de la gare routière, une passerelle au-dessus de l'Oudon, des aménagements cyclables...

Cette étude permettra de planifier sur les 5 ans de mandat les grandes lignes à mener pour répondre en partie aux engagements des nouveaux élus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire :

- À déposer, au nom de la commune, une demande de subvention auprès du Conseil départemental, au titre des amendes de police.
- À signer, ou son représentant, tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

2020-11-11/ Rue de La Pezette Andigné – demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux vont être engagés rue de La Pezette à Andigné : réalisation d'un trottoir pour sécuriser le passage des piétons en sortie d'école vers le lotissement et l'espace de jeux.

La commune a demandé au Département de l'épauler : plan, estimation, cahier des charges...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire :

- À déposer, au nom de la commune, une demande de subvention auprès du Conseil départemental, au titre des amendes de police, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de La Pezette à Andigné.
- À signer, ou son représentant, tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

2020-11-12/ Délégation de Service Public (DSP) pour l'accueil périscolaire avec l'association RÉCRÉA'LION : avenant n° 2 portant prolongation pour une durée d'un an et prenant en charge les frais exceptionnels liés à la garde d'enfants des personnels prioritaires pendant la période de confinement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 10 juillet 2017 l'autorisant à signer un contrat de Délégation de Service Public avec l'association RÉCRÉA'LION pour la gestion de l'accueil périscolaire du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil que, dans l'attente de la réflexion en cours de la nouvelle équipe municipale sur les modalités de gestion à mettre en œuvre pour ce service public, il s'avère nécessaire d'assurer la continuité du service et donc de prolonger en conséquence la DSP d'une année pour motif d'intérêt général selon les termes de l'article L.1411-2 du CGCT.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil que, conformément aux engagements pris avec l'association RÉCRÉA'LION pendant la période de confinement pour la garde des enfants des personnels prioritaires, la commune prend à sa charge les frais supplémentaires exceptionnels engendrés dans ce cadre, soit 16 881.54 €. Ce montant fera l'objet d'un réajustement définitif en tant que de besoin lors du 1^{er} trimestre 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la Délégation de Service Public pour l'accueil périscolaire avec l'association RÉCRÉA'LION.

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Décision du Maire 2020-10 :

Choix de l'architecte « Atelier Maxime PERRIN Architectures » pour les travaux du local solidarité et du local des clubs vélos.

décision du Maire	numéro de compte	PATRIMOINE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		
			HT	TTC	HT	TTC	
		GROUPE SCOLAIRE E. GIRARD					
	2313	Travaux topographiques	CABINET GUIHAIRE	3 085,00 €	3 702,00 €		
	2313	Plan de Façade	CABINET GUIHAIRE	3 000,00 €	3 600,00 €		
	615221	Reprise zinguerie	DUCHESNE			3 250,00 € 3 900,00 €	
	2184	Création placard menuisé (L: 3,95m, Ht: 2,65m)	MELLIER	4 534,00 €	5 440,80 €		
	61558	Intervention panne internet et téléphone maternelle	SEMAPHORS			863,00 € 1 035,60 €	
		MAIRIE					
	2188	Achat de drapeaux	DOUBLET	466,90 €	607,08 €		
		COMPLEXE SPORTIF MÉRIGNAC					
	2135	Signalétique Gardien	ATELIER DU LION	104,00 €	124,80 €		
		DOJO / TENNIS					
	2184	3 TAPIS	ISBA	875,10 €	1 050,12 €		
		ESPACE ÉMILE JOULAIN					
	60632	Peinture	PPG			300,24 360,29	
		LOCAL VÉLOS ET SOLIDARITÉ					
	2313	Relevé topo local solidarité	LIGEIS	1 280,00 €	1 536,00 €		
	2313	Relevé topo local vélos	LIGEIS	1 280,00 €	1 536,00 €		
2020-10	2313	Choix de l'architecte	Maxime PERRIN	15 600,00 €	18 720,00 €		
décision Maire	numéro de compte	VOIRIE		HT	TTC	HT	TTC
		VÉHICULES					
	61551	Réparation Tondeuse John Deere	AGREOM			219,38 €	263,26 €
	61551	Réparation Micro tracteur	VERT LOISIRS			294,02 €	352,82 €
	6226	Mise en fourrière des véhicules à l'abandon	GARAGE RENAULT			375,00 €	450,00 €
	6226	Expert des véhicules mis en fourrière	REFERENCE EXPERTISE			133,76 €	160,51 €
		VILLE DU LION					
	6068	Achat de fleurs (bulbes rond-point Maurice FOUCHER)	VERVER Export			116,50 €	131,80 €
		GUIRLANDES					
	6135	Location nacelle guirlandes/Noël	CCMB49			352,80 €	423,36 €
	6135	Location nacelle guirlandes/Noël	CCMB49			494,70 €	593,64 €
		MATÉRIELS					
	60632	Ouate chamols/essuie tout	ROIMIER			178,20 €	213,84 €
	60624	Chaux/engrais	RIPERT			852,00 €	1 022,40 €

Clôture de la séance à 21h30.

Fait au Lion d'Angers, le 3 novembre 2020.

Compte rendu complet disponible à compter du 27 novembre 2020.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2020
PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt, le deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-sept octobre deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace Emile JOULAIN du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

M Étienne GLÉMOT, M Nooruddine MUHAMMAD, Mme Marie-Claude HAMARD, M David GEORGET, Mme Isabelle CHARRAUD, M Arnaud GUEUDET, Mme Muriel NOIROT, M Jérôme DELOIRE, M GUILLEMIN Richard, Mme FURIC Tiphaine, M GABORIAUD Bernard, Mme GROSOIS Mélanie, Mme HUBERT Céline, M LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, Mme PAQUEREAU Amélie, M PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M PERRAULT Sylvain, M PISCIONE Patrick, M RAYNAL Michel, M ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Emeline, Mme THEBAULT Angélique.

Étaient excusés :

Mme DESNOS Caroline, qui a donné pouvoir à Mme HAMARD Marie-Claude.
M DURAND Guillaume, qui a donné pouvoir à M PISCIONE Patrick.

Secrétaire de séance : Mme SORET-LENEUTRE Valérie.

Nombre de conseillers en exercice.....	29
Nombre de conseillers présents.....	27
Nombre de suffrages exprimés.....	29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

M le Maire : « avant de démarrer je souhaite vous relire l'article 11 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 qui a été repris dans la constitution de 1946 :

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Samuel PATY était enseignant, l'enseignement de nos jeunes d'accompagnement dans la réflexion, la construction intellectuelle de nos jeunes est extrêmement important, ce qu'il s'est passé est complètement inacceptable, le terrorisme c'est l'obscurantisme, c'est l'opposé de la citoyenneté, c'est l'opposé de l'épanouissement de l'homme et de la femme, et il est extrêmement important que nous puissions souligner notre solidarité avec les agents, à la fois les agents de la fonction publique qui sont les acteurs de la démocratie, , soutenir aussi la liberté d'expression de la presse parce qu'il n'y a pas de démocratie qui fonctionne s'il n'y a pas de presse libre. J'accueille Christian MEROT (Ouest France) ce soir qui succède à Michel BOURGEAIS pour qui nous avons fait une minute de silence au dernier Conseil

En la mémoire de Samuel PATY et en soutien à tous ceux qui font que notre République fonctionne ? Je vais vous demander de vous lever et de respecter une minute de silence. »

M le Maire : « nous accueillons donc ce soir Christian MEROT nouveau correspondant presse du Ouest France, je vous remercie très chaleureusement de relever ce flambeau, on sait que c'est beaucoup de temps, c'est beaucoup d'implication, parce que si nous on s'expose dans nos propos le correspondant s'expose aussi dans ses écrits ce n'est pas facile je suis complètement confiant et heureux que vous ayez accepté cette mission. Je remercie aussi Frédéric RENAULT (correspondant Haut-Anjou) qui nous accompagne et qui accompagne les associations parce qu'il y a l'institution mais aussi tout le mouvement associatif la richesse tout ce qui se passe sur la ville et une petite pensée pour André BOURGEOIS (correspondant Courrier de l'Ouest) j'espère qu'il va bien lui qui est toujours présent habituellement. »

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020.**

Adoption à l'unanimité.

M le Maire : « la particularité de ce soir par rapport au Conseil précédent est que nous sommes en confinement, donc sous les directives de l'État. Une observation sur tout ce qu'il se passe en ce moment : il n'y a qu'un seul État dans notre nation, il n'y a qu'un chef de l'État c'est Emmanuel MACRON. Il est essentiel que les élus de la République, dont je fais partie, soutiennent l'action dans cette guerre que nous menons contre un virus. Il est essentiel qu'il n'y ait qu'une République et qu'une voix... Si nous montrons une autre position ce n'est plus compréhensif pour le citoyen et ça le libère quelque part de respecter la loi, ça n'est pas possible. Nous ne sommes pas en anarchie nous sommes en République et c'est bien parce nous restons en cohésion et que nous respectons la République que cela fonctionne. C'est pour cela, et malgré ce que disent certains sur les réseaux sociaux, que nous ne pouvons pas appeler à la désobéissance ou prendre des arrêtés qui seraient illégaux car nous exposerions les gens à payer 135 € d'amende. Les choses sont claires, il est extrêmement important de rester solidaire par rapport au gouvernement et si nous avons des remarques à faire remontons-les via les réseaux parlementaires et on fait remonter nos avis. »

M le Maire : « pas d'agendas car nous sommes en confinement. Il est impossible que nous enlevions nos masques pour quelque raison que ce soit tant que nous sommes en confinement. Pour les réunions, M. le Préfet a demandé que la vie publique, la municipalité, le conseil, continuent c'est important même si l'heure est un peu tardive etc... Pourquoi il souhaite que l'on continue nos travaux, c'est-à-dire les réunions de commissions, les réunions de conseil, toutes les réunions qui font que nos travaux avancent, c'est parce qu'il faut qu'il y ait un budget qui soit voté l'année prochaine, il y a des commissions qui préparent les budgets. Il faut que les entreprises aient du travail l'année prochaine, il faut que notre production puisse être mise sur l'ouvrage des outils des entreprises qui attendent nos dépenses pour avoir une activité économique.

Nous avons une licence Zoom à la discrétion de tous les adjoints, pour des réunions que l'on peut faire en visioconférence.

Je vous remercie de respecter ces consignes. »

⇒ **COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE**

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Arnaud GUEUDET

Compte rendu du 19 octobre 2020 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 6 permis de construire
- ⇒ 11 déclarations préalables
- 10 certificats d'urbanisme
- 9 DIA (déclarations d'intention d'alléner)

2020-11-01/ Avis sur le projet de Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC), sur le territoire du SPC Maine-Loire-Aval

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2006, la procédure de vigilance crue est organisée autour d'un règlement de surveillance, de prévention et de transmission de l'information sur les crues.

La DREAL actuellement révisé le règlement concernant le périmètre du SPC Maine-Loire-Aval. Ainsi elle sollicite les communes du périmètre pour avis sur les modifications du règlement :

- Intégration du tronçon de vigilance de la rivière du « LAY » en Vendée dans le périmètre du SPC de Maine-Loire-Aval, géré par la DREAL des Pays de la Loire. Ce tronçon était auparavant géré par la DREAL Nouvelle Aquitaine.
- Redécoupage des tronçons de vigilance sur les cours d'eau du Loir et de la Sèvre Nantaise pour mieux prendre en compte les propagations des crues.
- Modification de certaines stations de vigilances pour mieux prendre en compte les enjeux exposés aux crues sur ces secteurs.

Ces modifications n'ayant pas d'influences directes sur la Commune du Lion d'Angers, aucune observation n'est faite par la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable quant au projet de règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues sur le territoire.

2020-11-02/ Signature de la convention de remboursement de frais de missions « Adressage / SIG » entre la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) et la Commune du Lion d'Angers

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes prend en charge une mission Adressage SIG au bénéfice de plusieurs communes dont fait partie le Lion d'Angers. Un chargé de missions, recruté à cet effet, a les missions suivantes :

- Mener une veille territoriale sur l'adressage à l'échelle départementale ;
- Adopter une conduite de projet pour la mise à jour du plan d'adressage des communes ;
- Définir des règles de bonnes pratiques un adressage adapté et standardisé entre les communes ;
- Installer et faire vivre une gouvernance propre au projet ;
- Procéder à un état des lieux et identifier les problématiques d'adressage ;
- Créer, administrer et mettre à jour les données de la base adresse nationale ;
- Accompagner les communes dans l'écriture des actes administratifs ;
- Intégrer les administrés dans l'évolution de l'adressage ;
- Développer un plan de communication ;
- Lancer un marché groupé de fourniture et pose de signalétique ;
- Informer les organismes de l'adressage ;
- Informer les collectivités utilisatrices de l'adressage ;
- Définir une procédure de mise à jour de l'adressage ;
- Former les agents de communes.

Monsieur le Maire rappelle que l'adressage est un point clé du déploiement de la fibre optique sur la commune et qu'elle est indispensable aux services postaux et de secours.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes prend en charge les frais de missions liés au poste de chargé de missions « Adressage / SIG » d'un montant total de 33 993,00 € TTC. Ce coût est réparti entre les communes au prorata de leur population. Ainsi la commune du Lion d'Angers, avec 4 996 habitants, se verra imputer 6 777 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention de remboursement de frais de missions « Adressage / SIG » avec la CCVHA.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tous les actes et dépenses liées à cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de remboursement de frais de missions « Adressage / SIG » (*en annexe*) avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et dépenses liées à cette convention.

Prochaine commission URBANISME : le lundi 23 novembre à 20h.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – CITOYENNETÉ – ANIMATION

➤ *Orientations retenues*

Rapporteur : Muriel NOIROT

Compte rendu du 13 octobre 2020 :

Journal du Lion : lancement d'un nouveau marché public comprenant un lot n°1 pour la conception, un lot n°2 pour l'impression et un lot n°3 pour la distribution, avec la volonté de réserver le dernier lot aux entreprises de l'économie sociale et solidaire / **Le projet Patrimoine Fil Vert :** avance avec les différents établissements scolaires sur la rentrée 2020/2021 avec des établissements pour le recensement à la collecte des éléments qui vont constituer les futurs panneaux indicatifs du projet Patrimoine Fil Vert. Par ailleurs nous avons lancé l'instance participative prévue dans le mandat, à partir de la semaine du 13 novembre, j'irai dans les 3 établissements scolaires pour lancer l'instance participative le conseil consultatif des enfants ; toutes les écoles élémentaires participent et nous avons le soutien dans la rédaction du règlement de l'association RÉCRÉA'LION et de SOS VILLAGE / **Cinéma au Lion d'Angers :** hors période de confinement, le cinéma proposé par l'association Familles Rurales sera maintenu / **Elaboration des cartes de vœux 2021 :** thèmes sur la citoyenneté et la solidarité.

M le Maire : « un petit commentaire sur le projet Patrimoine Fil Vert, j'étais surpris de voir arriver des courriers de gens en maison de retraite, parfois d'assez loin d'ailleurs pour nous envoyer des photos, comme quoi c'est un sujet qui mobilise.

Mme NOIROT : c'est Arnaud GUEUDET qui centralise toute l'information avec les autres établissements scolaires et je le remercie. »

Prochaine commission COMMUNICATION : le mardi 24 novembre à 19h30.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ *Orientations retenues*

Rapporteur : Jérôme DELOIRE

Compte rendu du 20 octobre 2020 :

Local solidarité et local des clubs vélos : dépôt des 2 permis de construire pour janvier 2021 / **Complexe Mérignac :** peinture à l'intérieur de la salle de la Mare aux Coqs pour finaliser le relooking ; devis de l'entreprise FREMY / **Devis divers** (voir tableau dernière page : information au Conseil).

2020-11-03/ Salle Maurice GABORIAUD – autorisation de lancer et conclure un marché d'appel d'offres à procédure adaptée pour réaliser les travaux de démolition

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la construction du nouveau DOJO Alain CARTIGNY, la commune du Lion d'Angers souhaite démolir l'ancien DOJO, nommé GABORIAUD.

Des travaux de démolition sont donc à planifier car ce bâtiment n'est plus utilisé et contient de l'amiante et du plomb.

Délais souhaités : janvier à mars 2021.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De l'autoriser à lancer un appel d'offre à procédure adaptée pour choisir une entreprise de démolition.
- De réunir les commissions MAPA (marché à procédure adaptée) pour choisir les entreprises et de l'autoriser à retenir les entreprises choisies par les commissions.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à l'issue de la procédure.
- De réceptionner les travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres à procédure adaptée pour choisir une entreprise de démolition pour l'ancien DOJO nommé GABORIAUD.
- Autorise Monsieur le Maire à réunir les commissions MAPA (marché à procédure adaptée) pour choisir les entreprises et de l'autoriser à retenir les entreprises choisies par les commissions.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à l'issue de la procédure.
- Autorise la réception des travaux.

2020-11-04/ Salle des Tilleuls – lancement d'un appel d'offres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le sol de la salle des Tilleuls est abimé et les tracés pour les joueurs de Tennis sont à présent obsolètes avec la nouvelle salle de Tennis Marcel PLASSAIS.

Il est donc proposé de refaire ce sol pour poursuivre l'amélioration des salles du complexe sportif MÉRIGNAC.

Estimation des travaux : 95/99 000 euros.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil :

- De lancer un appel d'offres pour choisir l'entreprise qui effectuera cette prestation :
 - Sur le sol existant, mise en œuvre d'un film polyéthylène, d'un tapis mousse, d'un plancher bois et d'un revêtement adapté avec les tracés sportifs souhaités.
- De réunir les commissions MAPA (marché à procédure adaptée) pour choisir les entreprises et de l'autoriser à retenir les entreprises choisies par les commissions.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à l'issue de la procédure.
- De réceptionner les travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour choisir l'entreprise qui effectuera les travaux dans la salle des Tilleuls :
 - Sur le sol existant, mise en œuvre d'un film polyéthylène, d'un tapis mousse, d'un plancher bois et d'un revêtement adapté avec les tracés sportifs souhaités.
- Autorise Monsieur le Maire à réunir les commissions MAPA (marché à procédure adaptée) pour choisir les entreprises et de l'autoriser à retenir les entreprises choisies par les commissions.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à l'issue de la procédure.
- Autorise la réception des travaux.

M le Maire : « Je félicite Jérôme DELOIRE et son équipe d'avoir réussi à enlever les voitures ventouses qui étaient dispersées un peu partout sur la commune, maintenant que nous avons une procédure pour le faire, les choses seront plus faciles. Merci de cette efficacité. »

Prochaine commission PATRIMOINE : le lundi 16 novembre à 19h.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

➢ Orientations retenues

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

→ **Commission « FINANCES » du 21 octobre 2020 :**

2020-11-05/ Vote du budget annexe REVION

Monsieur le Maire propose de voter le budget annexe 2020 de REVION.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote le budget annexe REVION tel que présenté dans le document comptable.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2020-11-06/ Vote de la décision modificative n°1

Monsieur le Maire présente au Conseil une décision modificative du BP 2020 suite aux dépenses liées au COVID non budgétées et au glissement de facture de 2019 sur 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à engager la décision modificative n°1, et à signer, ou son représentant, tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2020-11-07/ Participation de la Commune pour le logiciel MUSHROOM relatif à la compétence enfance jeunesse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la décision de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) de déployer un logiciel enfance jeunesse (MUSHROOM) pour l'ensemble des communes du territoire.

Dans ce cadre, il appartient à chaque commune de prendre à sa charge les montants suivants conformément à la délibération de la CCVHA en date du 23 avril 2019 :

- ✓ Le déploiement initial, pour un montant de 708 € (car 50% de subvention CAF) pour la commune ;
- ✓ La refacturation des tablettes de pointage, pour un montant de 880 € (4x220€) pour la commune ;
- ✓ La maintenance, assistance et hébergement, déjà pris en compte dans le cadre du schéma de mutualisation ;
- ✓ La refacturation d'une fonction particulière développée à la demande de la commune, pour un montant de 3 000 € pour la gestion des prix dégressifs à la cantine d'Edmond.

En conséquence Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à procéder au paiement des dépenses susmentionnées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement des dépenses susmentionnées.

→ Commission « du PERSONNEL » du 21 octobre 2020 :

Information concernant les heures d'ouverture de la mairie :

- Pendant les fêtes de fin d'année, fermeture de l'accueil à 16h45 au lieu de 17h45 :
 - Le jeudi 24 décembre 2020
 - Et le jeudi 31 décembre 2020.
- La mairie sera fermée :
 - Le samedi 26 décembre 2020
 - Et le samedi 2 janvier 2021.

Prochaine commission Finances-Personnel : le mercredi 25 novembre à 8h30.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

Mme HAMARD : « les membres de la commission se réuniront le 3 novembre à 19h30. »

2020-11-08/ Résidence Bocage d'Anjou – désignation d'un membre qualifié au Conseil d'Administration

La Résidence Bocage d'Anjou sollicite la commune pour la désignation d'un membre qualifié nommé par le Maire, pour siéger au Conseil d'Administration.

Monsieur le Maire propose Monsieur Paul SPIESSER domicilié 5 rue des Trois Piliers au Lion d'Angers, comme membre qualifié pour siéger au Conseil d'Administration de la Résidence Bocage d'Anjou.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Désigne Monsieur Paul SPIESSER, domicilié 5 rue des Trois Piliers 49220 Le Lion d'Angers, pour siéger au Conseil d'Administration de la Résidence Bocage d'Anjou.

⇒ **COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS**

➤ *Orientations retenues*

Rapporteur : David GEORGET

Compte rendu du 22 octobre 2020 :

La démolition du bâtiment GABORIAUD permettra d'imaginer un nouvel espace favorisant l'intermodalité / **La rue Henri et Robert de CHOLET** va devoir être réaménagée. Les membres de la commission voirie, espaces verts souhaitent garder une cohérence avec l'aménagement réalisé sur le boulevard Joseph HALLIGON

2020-11-09/ Rue Henri et Robert de CHOLET – demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la rue Henri et Robert de CHOLET : portion allant du rond-point du Collège du Val d'Oudon au carrefour avenue des Tilleuls, en intégrant un dépose minute.

- Réflexion sur les parkings voitures et vélos.
- Reprise de la voie partagée piétons/cyclistes de l'avenue des Tilleuls.
- Réflexion sur le sens de circulation du bas de la rue Henri et Robert de CHOLET.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à déposer, au nom de la commune, une demande de subvention auprès du Conseil départemental, au titre des amendes de police, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Henri et Robert de Cholet.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, une demande de subvention auprès du Conseil départemental, au titre des amendes de police, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Henri et Robert de CHOLET.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

2020-11-10/ Plan de circulation communal – demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de procéder à l'étude des voies douces sur l'ensemble de la commune.

Etude globale sur la commune en intégrant la modification de circulation des bus, le déplacement du Calvaire place du Champ de Foire, l'adaptation de la gare routière, une passerelle au-dessus de l'Oudon, des aménagements cyclables...

Cette étude permettra de planifier sur les 5 ans de mandat les grandes lignes à mener pour répondre en partie aux engagements des nouveaux élus.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à déposer, au nom de la commune, une demande de subvention auprès du Conseil départemental, au titre des amendes de police.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, une demande de subvention auprès du Conseil départemental, au titre des amendes de police dans le cadre du plan de circulation communal.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

2020-11-11/ Rue de La Pezette Andigné – demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux vont être engagés rue de La Pezette à Andigné : réalisation d'un trottoir pour sécuriser le passage des piétons en sortie d'école vers le lotissement et l'espace de jeux.

La commune a demandé au Département de l'épauler : plan, estimation, cahier des charges...

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à déposer, au nom de la commune, une demande de subvention auprès du Conseil départemental, au titre des amendes de police, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de La Pezette à Andigné.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, une demande de subvention auprès du Conseil départemental, au titre des amendes de police, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de La Pezette à Andigné.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Prochaine commission VOIRIE : le lundi 16 novembre à 20h30.

⇒ **COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE – SPORTS**

➤ *Orientations retenues*

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 12 octobre 2020 :

Enfance-Jeunesse : dans le cadre du projet de territoire, un diagnostic avait été réalisé avec un questionnaire distribué lors du forum des associations en 2019. La synthèse a mis en avant les atouts et faiblesses du territoire, les habitudes de vie et attentes des habitants, notamment en ce qui concerne l'Enfance-Jeunesse / **Nouveau bâtiment Enfance-Jeunesse** (ex-siège de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou)) : échange sur des projets à proposer en lien avec la CCVHA / **Sports** : synthèse du 1^{er} mois avec le gestionnaire des salles du complexe Mérignac et ses relations avec les associations sportives et ses missions. L'agent semble être bien apprécié des bénévoles, peut-être faudra-t-il prévoir une rencontre, lorsqu'on le pourra, sur le complexe avec les présidents et encadrants associatifs pour préciser son rôle et évoquer des sujets du quotidien. La commission propose aussi de communiquer davantage sur le complexe dans le Journal du Lion : déchets, circulation à pieds ou en vélo... / **Etude sur le règlement d'utilisation et de circulation dans le complexe Mérignac.**

2020-11-12/ Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion de l'accueil périscolaire avec l'association RÉCRÉALION : avenant n° 2 portant prolongation pour une durée d'un an et prenant en charge les frais exceptionnels liés à la garde d'enfants des personnels prioritaires pendant la période de confinement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 10 juillet 2017 l'autorisant à signer un contrat de Délégation de Service Public avec l'association RÉCRÉALION pour la gestion de l'accueil périscolaire du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil que, dans l'attente de la réflexion en cours de la nouvelle équipe municipale sur les modalités de gestion à mettre en œuvre pour ce service public, il s'avère nécessaire d'assurer la continuité du service et donc de prolonger en conséquence la DSP d'une année pour motif d'intérêt général selon les termes de l'article L.1411-2 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil que, conformément aux engagements pris avec l'association RÉCRÉALION pendant la période de confinement pour la garde des enfants des personnels prioritaires, la commune prend à sa charge les frais supplémentaires exceptionnels engendrés dans ce cadre, soit 16 881.54 €. Ce montant fera l'objet d'un réajustement définitif en tant que de besoin lors du 1^{er} trimestre 2021.

En conséquence, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour signer l'avenant n°2 à la Délégation de Service Public pour l'accueil périscolaire avec l'association RÉCRÉALION.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de prolonger la DSP (Délégation de Service Public) pour la gestion de l'accueil périscolaire d'une année pour motif d'intérêt général selon les termes de l'article L.1411-2 du CGCT,
 - Soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- Décide de prendre en charge les frais supplémentaires exceptionnels engendrés pendant la période de confinement,
 - Soit 16 881.54 €.
 - Ce montant fera l'objet d'un réajustement définitif en tant que de besoin lors du 1^{er} trimestre 2021.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de DSP (Délégation de Service Public) (annexé) avec l'association RÉCRÉA'LION pour la gestion de l'accueil périscolaire et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaine commission EEJS : le lundi 23 novembre à 20h.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Décision du Maire 2020-10 :

Choix de l'architecte « Atelier Maxime PERRIN Architectures » pour les travaux du local solidarité et du local des clubs vélos.

décision du Maire	numéro de compte	PATRIMOINE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		
			HT	TTC	HT	TTC	
		GROUPE SCOLAIRE E. GIRARD					
	2313	Travaux topographiques	CABINET GUIHAIRE	3 085,00 €	3 702,00 €		
	2313	Plan de Façade	CABINET GUIHAIRE	3 000,00 €	3 600,00 €		
	615221	Reprise zinguerie	DUCHESNE			3 250,00 €	3 900,00 €
	2184	Création placard menuisé (L: 3,95m, Ht: 2,65m)	MELLIER	4 534,00 €	5 440,80 €		
	61558	Intervention panne internet et téléphone maternelle	SEMAPHORS			863,00 €	1 035,60 €
		MAIRIE					
	2188	Achat de drapeaux	DOUBLET	466,90 €	607,08 €		
		COMPLEXE SPORTIF MÉRIGNAC					
	2135	Signalétique Gardien	ATELIER DU LION	104,00 €	124,80 €		
		DOJO / TENNIS					
	2184	3 TAPIS	ISBA	875,10 €	1 050,12 €		
		ESPACE ÉMILE JOULAIN					
	60632	Peinture	PPG			300,24	360,29
		LOCAL VÉLOS ET SOLIDARITÉ					
	2313	Relevé topo local solidarité	LIGEIS	1 280,00 €	1 536,00 €		
	2313	Relevé topo local vélos	LIGEIS	1 280,00 €	1 536,00 €		
2020-10	2313	Choix de l'architecte	Maxime PERRIN	15 600,00 €	18 720,00 €		

décision Maire	numéro de compte	VOIRIE		HT	TTC	HT	TTC
		VÉHICULES					
	61551	Réparation Tondeuse John Deere	AGREOM			219,38 €	263,26 €
	61551	Réparation Micro tracteur	VERT LOISIRS			294,02 €	352,82 €
	6226	Mise en fourrière des véhicules à l'abandon	GARAGE RENAULT			375,00 €	450,00 €
	6226	Expert des véhicules mis en fourrière	REFERENCE EXPERTISE			133,76 €	160,51 €
		VILLE DU LION					
	6068	Achat de fleurs (bulbes rond-point Maurice FOUCHER)	VERVER Export			116,50 €	131,80 €
		GUIRLANDES					
	6135	Location nacelle guirlandes/Noël	CCMB49			352,80 €	423,36 €
	6135	Location nacelle guirlandes/Noël	CCMB49			494,70 €	593,64 €
		MATÉRIELS					
	60632	Ouate chamois/essuie tout	ROIMIER			178,20 €	213,84 €
	60624	Chaux/engrais	RIPERT			852,00 €	1 022,40 €

Clôture de la séance à 21h30.

Prochain Conseil Municipal : lundi 7 décembre 2020 à 20h30.

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Valérie Soret-LENEUTRE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2020 à 20H30**

L'an deux mille vingt, le sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le premier décembre deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace Emile JOULAIN du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient présents :

M GLÉMOT Étienne, M MUHAMMAD Nooruddine, Mme HAMARD Marie-Claude, M GEORGET David, Mme CHARRAUD Isabelle, M GUEUDET Arnaud, Mme NOIROT Muriel, M DELOIRE Jérôme, M GUILLEMIN Richard, Mme DESNOS Caroline, M DURAND Guillaume, Mme FURIC Tiphaine, M GABORIAUD Bernard, Mme HUBERT Céline, M LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, Mme PAQUEREAU Amélie, M PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M PERRAULT Sylvain, M PISCIONE Patrick, M RAYNAL Michel, M ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Emeline, Mme THEBAULT Angélique.

Était excusée :

Mme GROSBOIS Mélanie.

Secrétaire de séance : M LOREAU Samuel.

Nombre de conseillers en exercice.....	29
Nombre de conseillers présents.....	28
Nombre de suffrages exprimés.....	28
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer dans le point « Information au Conseil » la Décision du Maire suivante :

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Décision du Maire n°2020-14 :

Complexe sportif MÉRIGNAC – Salle Maurice Gaboriaud – récupération de la couverture (dépose) – entreprise DUCHESNE.

Ces travaux de dépose ne seront pas réalisés. En effet, cette toiture devait être récupérée pour la salle Paillard, mais cette salle étant dans le périmètre de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) il s'avère qu'il y a obligation de mettre en œuvre de la tôle à joint debout et non de la tôle ondulée.

Adoption à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2020-12-01/ Services publics – Tarifs année 2021

Après en avoir délibéré, avec 27 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal a voté les grilles tarifaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, et affichées ci-après en parallèle de ce compte rendu.

2020-12-02/ Décision modificative n°2 du BP 2020 Budget général suite aux travaux en régie

Monsieur le Maire expose au Conseil l'ensemble des travaux réalisés en régie par le personnel des services techniques municipaux.

A ce titre, il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin d'intégrer le montant de l'ensemble de ces travaux à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager la décision modificative n°2 du BP Budget général suite aux travaux en régie et à signer, ou son représentant, les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2020-12-03/ Décision modificative n°1 du BP 2020 Budget annexe lotissement des Hauts du Courgeon

Monsieur le Maire expose au Conseil que le budget voté en mars dernier n'a pas prévu le remboursement de l'emprunt.

A ce titre, il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin de prévoir le budget nécessaire au remboursement du capital et des intérêts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager la décision modificative n°1 du BP 2020 Budget annexe lotissement des Hauts du Courgeon et à signer, ou son représentant, les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2020-12-04/ Rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) du 1^{er} octobre 2020 relatif aux eaux pluviales, voirie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le rapport de la CLETC du 1^{er} octobre 2020 relatif à :

- ✓ Eaux pluviales :
 - Simplification et actualisation de l'AC (attribution de compensation) 2020 à partir des données réelles.
- ✓ Voirie :
 - Révision et simplification de l'actualisation tarifaire.

2020-12-05/ Rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) du 15 octobre 2020 relatif à la compétence enfance

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le rapport de la CLETC du 15 octobre 2020 relatif à :

- ✓ Enfance :
 - Proposition de nouvelles modalités de répartition de l'AC (attribution de compensation) refacturée aux communes.
 - Modalités actuelles de calcul de l'AC Enfance ;
 - Nouvelles propositions.

2020-12-06/ Chapelle d'Andigné (rue de la Libération) : versement d'un fonds de concours au SIEML pour ajouter un projecteur Led sur le candélabre existant pour mise en valeur de la façade de la Chapelle (n°DEV005-20-44)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un fonds de concours à verser au SIEML pour ajouter un projecteur Led sur le candélabre existant pour mise en valeur de la façade de la Chapelle d'Andigné :

- Montant de l'opération : 1 289.91 € nets de taxes
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 967.43 € nets de taxes.

2020-12-07/ Clocher de l'Église du Lion d'Angers : versement d'un fonds de concours au SIEML suite dépannage – remplacement 2 projecteurs HS n°175-2 – MEL Clocher Eglise (n°DEV176-20-198)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un fonds de concours à verser au SIEML suite dépannage – remplacement de 2 projecteurs HS n°175-2 – MEL Clocher Eglise du Lion d'Angers :

- Montant de l'opération : 2 986.01 € nets de taxes
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 2 239.51 € nets de taxes.

2020-12-08/ Route de Grez-Neuville, rues de la Maréchalerie et de la Sellerie : versement d'un fonds de concours au SIEML – effacement réseaux DP, éclairage public et travaux de génie civil télécommunications – convention tripartite entre ORANGE, le SIEML et la Commune (n° 176.17.02)

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre une délibération de principe quant aux futurs travaux d'effacement des réseaux DP et d'éclairage public pour la route de Grez-Neuville, les rue de la Maréchalerie et de la Sellerie.

En effet, le SIEML demande à la commune de confirmer, avant le 31 décembre 2020, son intention ou non de réaliser ces travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SIEML présente un récapitulatif des travaux à réaliser qui s'élève à 378 112.69 € nets de taxes.

Monsieur le Maire précise au Conseil qu'au regard du règlement financier arrêté par le Comité Syndical du SIEML, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 151 245.07 € nets de taxes.

Une proposition de convention établie entre le SIEML, ORANGE et la Commune sera adressée ultérieurement, elle précisera notamment le montant du génie civil télécommunications à notre charge et le montant de la redevance annuelle de location qui sera versé par ORANGE pour l'utilisation des fourreaux mis à leur disposition. A noter que les travaux de câblage du réseau téléphonique seront intégralement pris en charge par ORANGE.

Dans l'attente de l'établissement de ladite convention, Monsieur le Maire demande au Conseil son accord quant au montant relatif au génie civil télécommunications, à savoir 85 731.49 € TTC. Il demande également au Conseil de l'autoriser à signer la convention à venir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A approuvé la réalisation des futurs travaux route de Grez-Neuville, rues de la Maréchalerie et de la Sellerie.
- A acté le fonds de concours à verser au SIEML d'un montant de 151 245.07 € nets de taxes au titre des travaux d'effacement des réseaux.
- A acté le fonds de concours à verser au SIEML d'un montant de 85 731.49 € TTC relatif aux travaux de génie civil Télécommunications.
- A autorisé Monsieur le Maire à signer la convention à venir entre ORANGE, le SIEML et la Commune.

2020-12-09/ RD775 PS (Passage Supérieur) de l'échangeur « du Bois de la Cour » Andigné : convention de gestion des ouvrages de rétablissement des voies communales : signature avec le Département

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Département de Maine-et-Loire assure, en pratique, la surveillance et la gestion des ouvrages d'arts construits dans le cadre de l'opération « Angers-Rennes » de rétablissement des voies communales.

La jurisprudence considère que les ouvrages d'art appartiennent au propriétaire de la voie portée et font partie de son domaine public. En l'absence de convention, cela revient à considérer que la commune se trouve gestionnaire des ouvrages d'art qui supportent des voies communales, qui franchissent la route départementale.

A cet effet, le Département a adressé un courrier à la commune proposant une convention fixant les conditions de gestion entre le de Département et la Commune du Lion d'Angers. Cette convention acte les pratiques actuelles avec le Département, qui entretient et surveille la structure de l'ouvrage d'art, et dont la commune se charge de la gestion des voies rétablies.

Est concerné sur la commune, un ouvrage d'art en franchissement de la RD775 à l'échangeur « du Bois de la Cour » (La Chapelle-Andigné).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une convention de gestion des ouvrages de rétablissement des voies communes avec le Département.

2020-12-10/ PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) : validation et signature de la convention relative à la mise à jour du Plan de Corps de Rue Simplifié entre la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) et la Commune

La réforme anti-éclatement des réseaux du 1^{er} juillet 2012 impose aux gestionnaires de réseaux sensibles de détecter et d'identifier leurs réseaux. Les exploitants doivent localiser leurs réseaux avec une incertitude maximale inférieure à 40cm pour les réseaux rigides et de 50cm pour les réseaux souples. La réforme s'applique à partir du 1^{er} janvier 2026 pour les communes hors communautés urbaines.

Les gestionnaires répondront alors aux DT-DICT en superposant leurs réseaux sur un fond de plan corps de rue simplifié décrivant de façon précise les objets topographiques du corps de rue : limite de voirie, seuil, proéminences du bâti, façade, mur, affleurant, ...

Le SIEML s'est positionné en 2016 pour gérer le PCRS à l'échelle départementale, le rendant compétent pour élaborer et mettre à jour le PCRS. En 2017 la CCVHA, porteur du projet, s'est associée au SIEML dans cette démarche d'élaboration du PCRS.

La CCVHA propose aujourd'hui à la commune de signer une convention relative aux modalités de mise à jour du PCRS et, au fur et à mesure des aménagements de voirie. Une charte graphique unique des plans de récolement des aménagements réalisés permettra de mettre à jour le PCRS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise à jour du PCRS et a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, et les actes s'y rattachant, avec la CCVHA.

2020-12-11/ Avis de la commune du Lion d'Angers sur le plan d'épandage de l'unité de méthanisation Méta-Bio-Énergies – Ombrée d'Anjou

Considérant le dossier communiqué par le Préfet de Maine-et-Loire concernant le plan d'épandage de la SAS Méta-Bio-Énergies afin de solliciter l'avis de la commune du Lion d'Angers ;

Considérant le dossier notamment son rapport non technique et les différents avis rendus par les personnes publiques associées dont les différentes commissions locales de l'eau concernées, l'Agence Régionale de la Santé et la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale ;

Considérant que ces avis font apparaître des questionnements sur la qualité des études menées, l'impact sur l'eau ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet de plan d'épandage de la SAS Méta-Bio-Énergies, avec réserves de la fourniture d'éléments complémentaires au dossier permettant de garantir la qualité de l'eau et de contrôler la qualité des digestats épandues afin de réduire les nuisances olfactives.

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Décision du Maire n°2020-11 :**

Rue Henri et Robert de Cholet – aménagement et maîtrise d'œuvre - lancement appel d'offres pour choix cabinet.

→ **Décision du Maire n°2020-12 :**

Plan de circulation communal – lancement appel d'offres choix cabinet pour l'étude des voies douces sur la commune.

→ **Décision du Maire n°2020-13 :**

Sécurisation rue de La Pezette Andigné.

décision du maire	numéro de compte	PATRIMOINE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
			HT	TTC	HT	TTC
		DOJO TENNIS				
	2183	Borne IP + analogique	MCT	231,22 €	277,46 €	

	2313	Modification portillon accès au court de Tennis extérieur	LES ATELIERS MICHEL	388,62 €	466,34 €		
		LES GUENELLES					
	61558	Remplacement pavés de verres après sinistre	SARL BURON			670,00 €	804,00 €
		ESPACE EMILE JOULAIN					
	2135	Devis travaux électriques (déplacement coffret ENEDIS)	ENEDIS	1 628,35 €	1 954,02 €		
	61558	Régulation GTC Contrôle d'accès (ETT)	I/O CONCEPT			2 700,00 €	3 240,00 €
		GABORIAUD					
	2313	Déconnexion canalisation gaz salle de judo	ANJOU ÉNERGIE	447,80 €	537,36 €		
	2313	Mission SPS	LPR	622,50 €	747,00 €		
		MARE AUX COQS					
	2313	Peinture	FRÉMY PEINTURE	4 508,71 €	5 410,45 €		
		GROUPE SCOLAIRE EDMOND GIRARD					
	2188	Projecteur extérieur BUNGALOW	DBE	250,00 €	300,00 €		
	2188	Réfrigérateurs (qt:2) + micro-onde	PULSAT	907,48 €	1 088,98 €		
		MAIRIE					
	6262	Carte SIM Portable	MCT			14,90 €	17,88 €
				INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
décision du maire	numéro de compte	VOIRIE		HT	TTC	HT	TTC
	61558	Réparation tondeuse	AGREOM			105,48 €	126,58 €
	6135	Location mini pelle	CCMB49			207,36 €	250,03 €
	61558	Courroie Broyeur	LE LION VERTS LOISIRS			171,50 €	205,80 €
	60628	Fleurs pied murs et gazon fleuri	NOVAFLORE PRO			288,54 €	319,34 €
		REVIION					
	6045	Programmiste/DCE/Analyse	VIC OUEST	4 700,00 €	5 640,00 €		
	6045	Etude sol (définition périmètre)	HYDRATOP	3 500,00 €	4 200,00 €		
		JARDINS FAMILIAUX					
	2313	Dalle béton	BURON	2 735,00 €	3 282,00 €		

Clôture de la séance à 22h40.

Fait au Lion d'Angers, le 8 décembre 2020.

Compte rendu complet disponible à compter du 18 décembre 2020.

**Le Maire,
Étienne GLÉMOT**



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020
PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt, le sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le premier décembre deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace Emile JOULAIN du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient présents :

M GLÉMOT Étienne, M MUHAMMAD Nooruddine, Mme HAMARD Marie-Claude, M GEORGET David, Mme CHARRAUD Isabelle, M GUEUDET Arnaud, Mme NOIROT Muriel, M DELOIRE Jérôme, M GUILLEMIN Richard, Mme DESNOS Caroline, M DURAND Guillaume, Mme FURIC Tiphaine, M GABORIAUD Bernard, Mme HUBERT Céline, M LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, Mme PAQUEREAU Amélie, M PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M PERRAULT Sylvain, M PISCIONE Patrick, M RAYNAL Michel, M ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Emeline, Mme THEBAULT Angélique.

Était excusée :

Mme GROSBOIS Mélanie.

Secrétaire de séance : M LOREAU Samuel.

Nombre de conseillers en exercice.....	29
Nombre de conseillers présents.....	28
Nombre de suffrages exprimés.....	28
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

M le Maire : « avant de démarrer nos travaux, suite au décès de l'ancien Président de la République Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING, intervenu le 2 décembre dernier, une journée de deuil national aura lieu mercredi 9 décembre et en hommage à tout ce qu'il a fait pour la France, le Président de la République a demandé que nous puissions prendre le temps de lui rendre hommage.

En la mémoire de Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING, je vous demande de vous lever et de respecter une minute de silence. »

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020.

Adoption à l'unanimité.

➤ Agenda de M. le Maire.

M. le Maire présente son agenda.

M le Maire : « un point Ressources Humaines, je remercie Sophie d'avoir très bien préparé ce Conseil, et pour vous annoncer que Maider THIBAUT était DGS (Directrice Générale des Services) de la ville jusqu'au 30 novembre, et elle est passée dorénavant entièrement, entre guillemets, à l'étage. Vous vous souvenez qu'elle était à mi-temps DGS des services de la ville et à mi-temps Directrice Générale Adjointe aux RH (Ressources Humaines) de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou). Suite à différentes

réorganisations, la commission des RH m'avait demandé en octobre 2019 que Maïder puisse consacrer un temps plein à sa mission des RH, et je ne vous cache pas que le Maire du Lion d'Angers avait du mal à lâcher, et donc je pense que d'abord le confinement puis de nombreux paramètres ont fait que cette décision a finalement été prise. Nous avons, avec la CCVHA, souhaité basculer Maïder à temps plein aux RH et nous avons promu Isabelle GINESTE qui avait en charge les services techniques dont elle conserve la direction, avec une organisation que Noorudine vous parlera tout à l'heure, Directrice Générale des Services de la ville. Je voudrai remercier très chaleureusement Maïder puisque si le Maire du Lion et le Président de la CCVHA lui ont demandé de patienter aussi longtemps c'était quand même dans des conditions pas faciles pour elle car ce sont deux missions vraiment très différentes, et faire le grand écart pendant une période aussi longue n'a pas toujours été simple et donc je la remercie publiquement d'avoir continué à œuvrer sur les deux tableaux. Je voudrai aussi dire que j'ai toujours été très attaché avec elle à ce que nos missions, même si parfois ça n'allait pas très vite, soient robustes et solides pour que tout ce qui est mis en place puisse être solide et que nous puissions nous appuyer dessus, et j'espère qu'après le confinement, nous aurons l'occasion de la remercier d'une autre manière. »

> Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

- ✓ Agenda essentiellement placé sous le signe des solidarités :
 - Recherche de solutions pour surmonter la crise et aussi de solutions financières pour surmonter la crise du RSA (au minimum +10% d'augmentation du nombre de demandeurs).
- ✓ Un mois consacré au SDIS (service départemental d'incendie et de secours) – annulation de la Ste Barbe à cause de la COVID.
- ✓ Le 16 décembre 2020 : pose de la 1^{ère} pierre de la Maison des Solidarités (MDS) des Hauts Anjou située ZAC de la Grée à Grez-Neuville.
 - Environ une cinquantaine d'emplois rapatriés ici
 - Il existe 11 maisons dans le Maine-et-Loire
 - Ces maisons recensent toutes les compétences sociales à la discrétion des habitants des territoires
 - Les professionnels présents seront : des assistants sociaux, des éducateurs, des puéricultrices, des infirmières, des sages-femmes, des médecins de la PMI, des conseillers budget famille...

> Compte rendu Conseil Communautaire du 19 novembre 2020

M. MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

- ✓ Discussion entre les communes ou certains groupes de communes de la Communauté de Communes liée à des transferts de compétence et notamment liée à la création du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).
 - A compter du 1^{er} juillet 2021, si les communes ne s'y opposent pas en fonction d'une majorité, il y aura un transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer dans le point « Information au Conseil » la Décision du Maire suivante :

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Décision du Maire n°2020-14 :

Complexe sportif MÉRIGNAC – Salle Maurice Gaboriaud – récupération de la couverture (dépose) – entreprise DUCHESNE.

Ces travaux de dépose ne seront pas réalisés. En effet, cette toiture devait être récupérée pour la salle Paillard, mais cette salle étant dans le périmètre de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) il s'avère qu'il y a obligation de mettre en œuvre de la tôle à joint debout et non de la tôle ondulée.

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – CITOYENNETÉ – ANIMATION

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Emeline STEINIRGER

Compte rendu du 24 novembre 2020 :

Point d'avancement sur la journée citoyenne :

Fiches chantier : elles sont en cours d'élaboration.

Madame NOIROT (Adjointe au Maire, déléguée à la Communication, Culture, Citoyenneté et Animation) et un agent du service communication sont disponibles pour aider à l'écriture des fiches chantier.

Date limite pour transmission des fiches chantiers : fin décembre.

Réseau ODAS (observatoire national de l'action sociale) et plus particulièrement le réseau des villes qui organisent des journées citoyennes : la ville du Lion d'Angers va y adhérer d'autant plus que l'inscription est gratuite.

En parallèle, le Département est en cours de formalisation d'un réseau des communes du Département autour des questions citoyenneté et plus particulièrement sur la journée citoyenne. Réseau auquel nous allons activement participer.

Sur le dispositif « place aux citoyens » le lauréat n°7, le collège de l'Oudon s'est désisté. Nous restons impliqués sur le projet n°5 concernant l'accès aux droits des femmes. Par ailleurs, le CCAS (centre communal d'action sociale) mène une réflexion sur cette thématique (rencontre avec le CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) programmée).

/ Comité consultatif des enfants et autres modalités participatives :

Un temps d'échange a été fait avec les instituteurs des écoles, un règlement de l'instance a pu être rédigé. Une présentation du projet est en cours auprès de chaque établissement participant.

L'autorisation parentale sera faite semaine 49 avec courrier explicatif adressé aux parents.

Temporalité :

- Avant vacances de Noël : faire les élections
- Janvier : mise en place du comité

D'autres idées, formes, voire outils de participation citoyenne avec les enfants, les jeunes sont à imaginer.

/ Vœux 2021 :

Carte de vœux : 4 cartes de vœux prévues :

- 1 par le CCAS (centre communal d'action sociale)
- 1 pour les partenaires et institutionnels
- 1 pour l'ensemble des foyers du Lion d'Angers
- 1 déclinaison numérique

Vœux à la population : pas de cérémonies des vœux cette année au vu du contexte sanitaire.

/ Outils d'interaction avec les habitants :

Projet 2021 : réflexions au tour de l'installation d'une borne interactive.

Réseaux sociaux :

Après des mois d'inactivité, le compte Instagram de la Ville va être relancé par un agent du service communication, ce qui permettra de toucher une cible plus jeune (15-25 ans) entre autre, et qui verra compléter les utilisateurs de notre page Facebook.

/ Informations diverses :

- L'ensemble des membres de la commission est favorable pour l'inscription au Label ville sportive.
- Cinéma au Lion d'Angers : avis favorable des membres de la commission pour maintenir les séances du 23 décembre en décalant les horaires pour éviter le couvre-feu. Soutien à l'association Familles Rurales pour l'organisation de ces séances.

Prochaine commission COMMUNICATION : le mercredi 16 décembre à 20h.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Jérôme DELOIRE

Compte rendu du 16 novembre 2020 :

Visite du Groupe Scolaire Edmond GIRARD :

Présentation de l'esquisse par l'Agence GRÉGOIRE

Rencontre le 30 novembre dernier avec l'Agence GRÉGOIRE, les représentants des parents d'élèves, les directeurs de l'école maternelle et élémentaire et la cantine d'Edmond, pour la présentation des deux esquisses, remontée des remarques, en attente de la 3^{ème} esquisse et prise en compte du budget.

Prochaine commission PATRIMOINE : le lundi 14 décembre à 19h.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

M MUHAMMAD : « avant de commencer la commission Finances, juste une petite incise par rapport à ce que disait Muriel NOIROT. Surveillez bien dans vos boîtes aux lettres, le prochain journal du Département parce qu'il y aura des nouvelles du Lion d'Angers et du travail de la citoyenneté et la commune du Lion d'Angers sera citée comme un exemple départemental. Bravo pour votre investissement. »

→ Commission « FINANCES » du 25 novembre 2020 :

2020-12-01/ Services publics – Tarifs année 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la grille tarifaire des services publics, applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.

Mme STEINIRGER : « est-ce qu'on était obligé de suivre l'inflation ? Tout ce qui est sur la partie cimetière ça me fait mal au cœur, il n'y a que cette partie-là qui est augmentée et après les salles pour les associations, certes 0.25€ c'est rien mais l'inflation n'a pas été appliquée partout.

M le Maire : nous avons plusieurs tarifs qui entrent en ligne de compte dans nos recettes, la règle de base c'est d'augmenter de l'inflation parce que sinon, année après année, nous nous enterrons et le moment venu, nous ne savons pas remonter de plusieurs pourcents une recette. Pour le cimetière, je vais laisser Jérôme DELOIRE vous en parler, nous sommes en décalage par rapport aux communes qui nous entourent, et donc il y avait une harmonisation déjà même si ce n'est pas la même prestation entre Andigné et Le Lion d'Angers.

M DELOIRE : il fallait qu'on augmente pour rattraper les communes aux alentours, ce sont des concessions de 30 ans.

M le Maire : et pour les salles, je rappelle que le panier du Maire (Indice spécifique qui mesure l'inflation constatée pour les communes) est entre 3 et 4% tous les ans, c'est-à-dire que les dépenses d'une commune dérivent là où l'inflation en ce moment est à 1%. et c'est pour ça que nous faisons à minima l'inflation.

Mme NOIROT : il y a le nettoyage des salles aussi.

M MUHAMMAD : et le cimetière qui est nettoyé, il y a plus de besoins.

M le Maire : cette salle c'est un déficit d'au moins 25 000 € par an.

M MUHAMMAD : je vous rappelle que du fait de la COVID on aura un manque à gagner assez important, que nous sommes en train de calculer, avec des recettes de salles non louées en moins. »

Après en avoir délibéré, avec 27 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- Approuve les tarifs municipaux pour l'année 2021, comme annexés à la présente délibération.

2020-12-02/ Décision modificative n°2 du BP 2020 Budget général suite aux travaux en régie

Monsieur le Maire expose au Conseil l'ensemble des travaux réalisés en régie par le personnel des services techniques municipaux.

A ce titre, il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin d'intégrer le montant de l'ensemble de ces travaux à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à engager la décision modificative n°2 (*annexée*) du BP 2020 Budget général suite aux travaux en régie et à signer, ou son représentant, les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2020-12-03/ Décision modificative n°1 du BP 2020 Budget annexe lotissement des Hauts du Courgeon

Monsieur le Maire expose au Conseil que le budget voté en mars dernier n'a pas prévu le remboursement de l'emprunt.

A ce titre, il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin de prévoir le budget nécessaire au remboursement du capital et des intérêts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à engager la décision modificative n°1 (*annexée*) du BP 2020 Budget annexe lotissement des Hauts du Courgeon et à signer, ou son représentant, les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

→ Commission « du PERSONNEL » du 25 novembre 2020 :

- Madame Maïder THIBAUT DGS (Directrice Générale des Services) de la ville a quitté ses fonctions le 30 novembre dernier pour rejoindre dès le 1^{er} décembre 2020 la direction RH (ressources humaines) de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) à temps plein.
- Madame Isabelle GINESTE qui a en charge les services techniques dont elle conserve la direction est promue DGS (Directrice Générale des Services) de la ville et pour ce faire réorganisera les services en s'appuyant sur les adjoints.
- Un agent qui travaillait à mi-temps aux services techniques de la ville et à mi-temps aux RH de la CCVHA est passé à temps plein aux services techniques de la ville à compter du 1^{er} décembre 2020.
- Pour seconder Madame Isabelle GINESTE, une partie du personnel communal des bâtiments et du personnel d'entretien desdits bâtiments sera sous la responsabilité d'un agent des services techniques.
- Une fiche de poste est en cours de finalisation pour recruter un agent administratif à temps plein pour la gouvernance (préparation des Conseils Municipaux, délibérations...) et pour l'encadrement du personnel administratif, à compter du 1^{er} février 2021.

M MUHAMMAD ajoute : « *l'équipe sera complète d'ici deux mois. L'idée est que Madame Isabelle GINESTE garde aussi la compétence sur les services techniques. C'est une organisation que nous avons souhaitée souple pour permettre que les services aux habitants soient toujours respectés et que nous puissions y répondre avec agilité.* »

Service administratif :

- Note de service sur le télétravail afin de respecter les règles du Ministère public.
- Attente des discussions entre les partenaires sociaux en cours vis-à-vis des demandes syndicales concernant :
 - ✓ L'utilisation des téléphones personnels.
 - ✓ Le chauffage des habitations pendant le télétravail.
 - ✓ Le mobilier adapté pour éviter par exemple des douleurs dos/cou.

Service ATSEM et personnel d'entretien :

- Remplacement d'un agent recruté par la commune d'Erdre-en-Anjou par un agent en CDD (contrat à durée déterminée) jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Augmentation de la DHS (dotation horaire) d'un agent suite au ménage d'une classe supplémentaire au Groupe Scolaire Edmond GIRARD.

→ **Commission « ADMINISTRATION » du 25 novembre 2020 :**

2020-12-04/ Rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) du 1^{er} octobre 2020 relatif aux eaux pluviales, voirie

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

SUR proposition du Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C ;

VU le rapport de la CLETC de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou du 1^{er} octobre 2020 concernant les eaux pluviales et la voirie.

CONSIDERANT que le rapport de la CLETC doit être approuvé par délibérations concordantes des Conseils Municipaux de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou à la majorité qualifiée de la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

CONSIDERANT que la Commune du Lion d'Angers doit se prononcer dans un délai de trois mois suivant la date de transmission du rapport de la CLETC du 1^{er} octobre 2020 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le rapport de la CLETC du 1^{er} octobre 2020 (*annexé*) concernant les eaux pluviales et voirie, tel que présenté en séance.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

2020-12-05/ Rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) du 15 octobre 2020 relatif à la compétence enfance

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

SUR proposition du Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C ;

VU le rapport de la CLETC de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou du 15 octobre 2020 concernant le transfert de charges lié à la compétence enfance-jeunesse ;

CONSIDERANT que le rapport de la CLETC doit être approuvé par délibérations concordantes des Conseils Municipaux de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou à la majorité qualifiée de la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

CONSIDERANT que la Commune du Lion d'Angers doit se prononcer dans un délai de trois mois suivant la date de transmission du rapport de la CLETC du 15 octobre 2020 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le rapport de la CLETC du 15 octobre 2020 (*annexé*) concernant le transfert de charges lié à la compétence enfance-jeunesse.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Prochaine commission Finances-Personnel : le mercredi 16 décembre à 8h30.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT - SANTÉ**

➤ *Orientations retenues*

Rapporteur : Amélie PAQUEREAU

Compte rendu du 3 novembre 2020 :

Validation règlement Intérieur de fonctionnement / Décision modificative : régularisation d'écriture / **Aide adhésion sportive** : 9 enfants, 7 associations.

/ Collecte de la Banque Alimentaire : 27 et 28 novembre dernier.

- ☞ La collecte a été organisée d'une manière différente puisqu'il n'y avait plus de dons en nature mais des bons avec code barre, (2 € pour 1 repas et 5 € pour 3 repas),

système mis en place par la Banque Alimentaire. C'est un processus sécurisant à la fois pour les bénévoles et les donateurs.

Un montant financier a été collecté et transmis directement à la Banque Alimentaire, laquelle va transformer la somme en équivalent produits.

Nous n'avons pas encore le résultat précis pour le Lion d'Angers. La seule indication que nous ayons de la Banque Alimentaire, c'est que la collecte a été plutôt bonne sur le plan départemental.

40 bénévoles de tous les CCAS de l'ancienne Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers ont participé à cette collecte. Cette collecte s'est déroulée au SUPER U mais aussi au magasin PROXI avec un dépôt de denrées

/ Local des sans-abri (A la Croisée des Chemins) : maintien de l'ouverture dans le respect des gestes barrières avec un passage régulier d'un agent municipal pour le nettoyage / **Appel téléphonique aux personnes âgées, isolées et vulnérables** / **Carte de vœux** : elle sera envoyée à toutes personnes âgées de plus de 70 ans / **Présentation du projet social de territoire** réalisé sur le territoire de la Communauté de Communes, et élaboré à partir de différents diagnostics tels que l'analyse des besoins sociaux, la charte des familles par la MSA et la CAF. Ce projet de territoire balaye plusieurs champs à la fois : l'habitat, les seniors, l'enfance jeunesse, l'accès aux soins, les gens du voyage, l'accès aux droits aux services et à la mobilité, le handicap, l'accompagnement des seniors et des personnes porteuses de handicap.

Mme HAMARD ajoute : « par rapport à la collecte de la banque alimentaire, je voudrais remercier l'ensemble des bénévoles qui ont permis cette organisation et puis aussi merci à tous les Lionnais ou tous ceux qui sont venus au Super U et au PROXI puisque cela a permis un élan de générosité et de solidarité au bénéfice des plus fragiles et aujourd'hui on voit bien depuis quinze jours une augmentation très nette des demandes de colis alimentaires.

Je voulais aussi rebondir par rapport à la présentation du projet social de territoire : en fonction des compétences respectives on peut se rassurer car il y a déjà beaucoup de réponses apportées dans tous ces domaines par nos collectivités telles que les CCAS, la Maison Départementale des Solidarités (MDS), ainsi que la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou. Et je voudrais redire avec la MDS, nos services et moi-même nous avons un contact plusieurs fois par semaine, c'est important qu'elle s'implante complètement au plus près du Lion d'Angers.

M le Maire : et ça fait un complément avec la Maison France Services qui a ouvert aujourd'hui.

Mme HAMARD : en termes d'accès aux droits, c'est très important. »

Prochaine commission CCAS : le jeudi 10 décembre à 19h30.

⇒ **COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS**

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Marie MELLIER

Compte rendu du 16 novembre 2020 :

Etude d'économie d'éclairage public :

Un groupe de travail s'est réuni le 12 novembre avec le SIEM. Cette réunion a permis de faire émerger des axes de travail possibles pour réduire à la consommation d'énergie.

4 axes ont été évoqués :

- ✓ Axe 1 : rénover les 104 points d'une puissance >150 watts
- ✓ Axe 2 : rénover les 55 points d'une puissance >100 watts
- ✓ Axe 3 : changement des 45 armoires pour passer en télégestion
- ✓ Axe 4 : l'éclairage des terrains sportifs.

La mise en place d'une coupure estivale de l'éclairage public et la réduction du nombre de points lumineux permanents sont aussi à réfléchir.

Le prochain groupe de travail se déroulera le 10 décembre et arbitrera les différentes propositions pour aboutir à un plan global qui serait mis en œuvre à partir de mars 2021.

/ Sortie DURVAL 5 :

Une réflexion est en cours pour sécuriser le passage des vélos à la sortie du lotissement DURVAL 5. Les premières pistes de réflexions ont été présentées à la commission.

/ Informations diverses :

- Un point sur les travaux de voirie rue du Général Leclerc a été réalisé. Une première phase de remplacement des pavés abîmés a été réalisée cet été, une seconde sera réalisée l'été prochain pour les pavés fragilisés. Un devis est en cours pour le remplacement des potelets endommagés.
- Le SIEMML nous informe du résultat de l'appel d'offres de fourniture d'électricité du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023
 - o EDF pour la fourniture et l'acheminement d'électricité des points de livraison dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kilovoltampères.
 - o TOTAL DIRECT ENERGIE fourniture et l'acheminement d'électricité des points de livraison dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kilovoltampères.
- Andigné : un point sur les premières propositions du Conseil Communal d'Andigné a été fait. Le projet qui retient l'attention est l'aménagement de l'ancien « terrain de camping » pour en faire un espace de convivialité. La commission a accueilli favorablement ce projet et va continuer à y travailler.

2020-12-06/ Chapelle d'Andigné (rue de la Libération) : versement d'un fonds de concours au SIEMML pour ajouter un projecteur Led sur le candélabre existant pour mise en valeur de la façade de la Chapelle (n°DEV005-20-44)

Monsieur le Maire présente au Conseil le fonds de concours à verser au SIEMML pour ajouter un projecteur Led sur le candélabre existant pour mise en valeur de la façade de la Chapelle d'Andigné.

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante :
 - « Suite demande Mairie pour ajouter un projecteur Led sur le candélabre existant pour mise en valeur de la façade de la Chapelle d'Andigné » (n°DEV005-20-44) :
 - Montant de la dépense : 1 289.91 € nets de taxes
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 967.43 € nets de taxes.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML en vigueur à la date de la commande.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,

Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,

Le Président du SIEMML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2020-12-07/ Clocher de l'Église du Lion d'Angers : versement d'un fonds de concours au SIEMML suite dépannage - remplacement 2 projecteurs HS n°175-2 - MEL Clocher Eglise (n°DEV176-20-198)

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :
 - « Suite dépannage – remplacement de 2 projecteurs HS n°175-2 – MEL Clocher Eglise du Lion d'Angers (n°DEV176-20-198) :
 - Montant de l'opération : 2 986.01 € nets de taxes
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 2 239.51 € nets de taxes.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,

Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,

Le Président du SIEML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2020-12-08/ Route de Grez-Neuville, rues de la Maréchalerie et de la Sellerie : versement d'un fonds de concours au SIEML – effacement réseaux DP, éclairage public et travaux de génie civil télécommunications – convention tripartite entre ORANGE, le SIEML et la Commune (n° 176.17.02)

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre une délibération de principe quant aux futurs travaux d'effacement des réseaux DP et d'éclairage public pour la route de Grez-Neuville, les rue de la Maréchalerie et de la Sellerie.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SIEML présente un récapitulatif des travaux à réaliser qui s'élève à 378 112.69 € nets de taxes.

Monsieur le Maire précise qu'au regard du règlement financier arrêté par le Comité Syndical du SIEML, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de : 151 245.07 € nets de taxes.

Une proposition de convention établie entre le SIEML, ORANGE et la Commune sera adressée ultérieurement, elle précisera notamment le montant du génie civil télécommunications à notre charge et le montant de la redevance annuelle de location qui sera versé par ORANGE pour l'utilisation des fourreaux mis à leur disposition. A noter que les travaux de câblage du réseau téléphonique seront intégralement pris en charge par ORANGE.

Dans l'attente de l'établissement de ladite convention, Monsieur le Maire demande au Conseil son accord quant au montant relatif au génie civil télécommunications, à savoir 85 731.49 € TTC. Il demande également au Conseil de l'autoriser à signer la convention à venir.

Le SIEML précise que les montants des travaux sont garantis pour un engagement de la commune avant le 31 décembre 2020.

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML arrêtant le règlement financier en vigueur,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 15/12/2020 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours au SIEML d'un montant de 151 245.07 € nets de taxes pour l'opération route de Grez-Neuville et rues de la Maréchalerie et de la Sellerie, selon les modalités décrites et détaillées en annexe.

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention (à venir) entre ORANGE, le SIEMML et la Commune.
- Décide d'acter la participation communale de 85 731.49 € TTC relatif aux travaux de génie civil pour les télécommunications, route de Grez-Neuville et rues de la Maréchalerie et de la Sellerie.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML.

Article 2

Le SIEMML est le bénéficiaire des éventuels certificats d'économies d'énergie éligibles au titre des travaux de rénovation de l'éclairage public.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,
Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,
Le Président du SIEMML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2020-12-09/ RD775 PS (Passage Supérieur) de l'échangeur « du Bois de la Cour » Andigné : convention de gestion des ouvrages de rétablissement des voies communales : signature avec le Département

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Département de Maine-et-Loire assure, en pratique, la surveillance et la gestion des ouvrages d'arts construits dans le cadre de l'opération « Angers-Rennes » de rétablissement de voies communales.

La jurisprudence considère que les ouvrages d'art appartiennent au propriétaire de la voie portée et font partie de son domaine public. En l'absence de convention, cela revient à considérer que la commune se trouve gestionnaire des ouvrages d'art qui supportent des voies communales, qui franchissent la route départementale.

A cet effet, le Département a adressé un courrier à la commune proposant une convention fixant les conditions de gestion entre le Département et la Commune du Lion d'Angers. Cette convention acte les pratiques actuelles avec le Département, qui entretient et surveille la structure de l'ouvrage d'art, et dont la commune se charge de la gestion des voies rétablies.

Est concerné sur la commune, un ouvrage d'art en franchissement de la RD775 à l'échangeur « du Bois de la Cour » (La Chapelle-Andigné).

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer ladite convention avec le Département.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de gestion d'ouvrage d'art (*annexée*) avec le Département.

2020-12-10/ PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) : validation et signature de la convention relative à la mise à jour du Plan de Corps de Rue Simplifié entre la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) et la Commune

La réforme « anti-endommagement des réseaux » du 1^{er} juillet 2012 impose aux gestionnaires de réseaux sensibles de détecter et d'identifier leurs réseaux. Les exploitants de réseaux doivent localiser leurs réseaux avec une incertitude maximale inférieure ou égale à 40cm pour les réseaux rigides et de 50cm pour les réseaux souples.

La réforme s'applique à partir du 1^{er} janvier 2026 pour les communes hors communautés urbaines.

Les gestionnaires de réseaux répondront alors aux DT-DICT en superposant leurs réseaux sur un fond de plan de corps de rue simplifié (PCRS) décrivant de façon précise les objets topographiques du corps de rue : limite de voirie, seuil, proéminences du bâti, façade, mur, affleurant, ...

Le SIEML s'est positionné en 2016 pour gérer le PCRS à l'échelle départementale, le rendant compétent pour élaborer et mettre à jour le PCRS. En 2017 la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou), porteur du projet, s'est associée au SIEML dans cette démarche d'élaboration du PCRS.

La Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou propose aujourd'hui à la commune de signer une convention relative aux modalités de mise à jour du PCRS et, au fur et à mesure des aménagements de voirie. Une charte graphique unique des plans de récolement des aménagements réalisés permettra de mettre à jour le PCRS.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver la convention de mise à jour du PCRS (et ses annexes) et de l'autoriser, ou son représentant, à signer ladite convention et les actes s'y rattachant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention d'engagement (*annexée*) relatif à la mise à jour du PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié), et ses annexes.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et les actes s'y rattachant, avec la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou).

Prochaine commission VOIRIE : le lundi 14 décembre à 20h30.

⇒ **COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE – SPORTS**

➤ *Orientations retenues*

Rapporteur : Jérôme MAURIER

Compte rendu du 26 novembre 2020 :

Enfance-Jeunesse : échanges sur les différentes rencontres qui ont eu lieu :

- RÉCRÉATION, concernant la Délégation de Service Public (DSP)
- Conseil d'école maternelle
- Conseil d'école élémentaire

/ Sport : accès aux salles de sport :

- Elles sont utilisées par les scolaires.
- L'accord a été donné par la Préfecture pour l'utilisation des vestiaires à la condition que les points contacts soient désinfectés par les utilisateurs. A cet effet, la ville a acheté le matériel de désinfection à destination des scolaires.
- Nous avons eu des demandes d'utilisation des salles pour des enregistrements de cours par les enseignants, preuve que les associations (enseignants et adhérents) souffrent de cette situation.
- Se pose par contre la désinfection des tatamis et du praticable dans la salle de gymnastique.

/ Dossiers de subventions :

Nous avons repris le dossier envoyé les années passées aux associations pour apporter quelques modifications cette année pour les associations sportives. Il nous a paru intéressant, par exemple de demander le nombre d'heures de cours effectué par les bénévoles et les salariés.

/ Règlement du complexe Mérignac :

Nous avons travaillé à nouveau sur ce règlement pour le simplifier par rapport à la précédente version. Nous souhaitons que la commission patrimoine donne son avis.

/ Divers :

Il a été proposé de préparer une plaquette d'aide à la gestion administrative pour les nouveaux présidents d'associations sportives, c'est un sujet sur lequel nous allons travailler.

Prochaine commission EEJS : le mercredi 9 décembre à 20h30.

⇒ **COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE**

➤ *Orientations retenues*

Rapporteur : Richard GUILLEMIN

Compte rendu du 23 novembre 2020 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 9 permis de construire
- 13 déclarations préalables
- 10 certificats d'urbanisme
- 8 DIA (déclarations d'intention d'aliéner)

Point marché REVION : abandon de la procédure actuelle concernant le marché de maîtrise d'œuvre. Des études de sols vont être effectuées après validation de devis. Un programme va être réalisé avec une équipe après validation de devis. Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre sera lancé en 2021 sur la base de ces études et de ce programme afin de cadrer les propositions des candidats.

/ **Retour sur le Copll adressage 3** : le nom des lieux-dits sera conservé.

Exemple d'adresse : Lieu-dit « XXX »
123 route de XXX
49220 Le Lion d'Angers

Les noms de voies ont été validés.

/ **ZAC DURVAL 5** : la totalité des lots sont sous options.

29 accordés. 34 permis sur 49 lots.

/ **Information diverse** : validation du devis étude géotechnique pour le lot n°5 du lotissement des Dolières Andigné.

2020-12-11/ Avis de la commune du Lion d'Angers sur le plan d'épandage de l'unité de méthanisation Méta-Bio-Énergies – Ombrée d'Anjou

Considérant le dossier communiqué par le Préfet de Maine-et-Loire concernant le plan d'épandage de la SAS Méta-Bio-Énergies afin de solliciter l'avis de la commune du Lion d'Angers ;

Considérant le dossier notamment son rapport non technique et les différents avis rendus par les personnes publiques associées dont les différentes commissions locales de l'eau concernées, l'Agence Régionale de la Santé et la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale ;

Considérant que ces avis font apparaître des questionnements sur la qualité des études menées, l'impact sur l'eau ;

Monsieur le Maire propose au Conseil de rendre un avis favorable au projet de plan d'épandage de la SAS Méta-Bio-Énergies, avec réserves de la fourniture d'éléments complémentaires au dossier permettant de garantir la qualité de l'eau et de contrôler la qualité des digestats épandues afin de réduire les nuisances olfactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable avec réserves au projet de plan d'épandage de la SAS Méta-Bio-Énergies.

Prochaine commission URBANISME : le mardi 15 décembre à 18h30.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Décision du Maire n°2020-11 :**

Rue Henri et Robert de Cholet – aménagement et maîtrise d'œuvre - lancement appel d'offres pour choix cabinet.

→ **Décision du Maire n°2020-12 :**

Plan de circulation communal – lancement appel d'offres choix cabinet pour l'étude des voies douces sur la commune.

→ **Décision du Maire n°2020-13 :**

Sécurisation rue de La Pezette – Andigné.

décision du maire	numéro de compte	PATRIMOINE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		
			HT	TTC	HT	TTC	
		DOJO TENNIS					
	2183	Borne IP + analogique	MCT	231,22 €	277,46 €		
	2313	Modification portillon accès au court de Tennis extérieur	LES ATELIERS MICHEL	388,62 €	466,34 €		
		LES GUENELLES					
	61558	Remplacement pavés de verres après sinistre	SARL BURON			670,00 € 804,00 €	
		ESPACE EMILE JOULAIN					
	2135	Devis travaux électriques (déplacement coffret ENEDIS)	ENEDIS	1 628,35 €	1 954,02 €		
	61558	Régulation GTC Contrôle d'accès (ETT)	I/O CONCEPT			2 700,00 € 3 240,00 €	
		GABORIAUD					
	2313	Déconnexion canalisation gaz salle de Judo	ANJOU ÉNERGIE	447,80 €	537,36 €		
	2313	Mission SPS	LPR	622,50 €	747,00 €		
		MARE AUX COQS					
	2313	Peinture	FRÉMY PEINTURE	4 508,71 €	5 410,45 €		
		EDMOND GIRARD					
	2188	Projecteur extérieur BUNGALOW	DBE	250,00 €	300,00 €		
	2188	Réfrigérateurs (qt:2) + micro-onde	PULSAT	907,48 €	1 089,98 €		
		MAIRIE					
	6262	Carte SIM Portable	MCT			14,90 € 17,88 €	
décision du maire	N° Cpt	VOIRIE		HT	TTC	HT	TTC
	61558	Réparation tondeuse	AGREOM			105,48 €	126,58 €
	6135	Location mini pelle	CCMB49			207,36 €	250,03 €
	61558	Courroie Broyeur	VERTS LOISIRS			171,50 €	205,80 €
	60628	Fleurs pled murs et gazon fleuri	NOVAFLORE PRO			288,54 €	319,34 €
		REVISION					
	6045	Programmiste/DCE/Analyse	VIC OUEST	4 700,00 €	5 640,00 €		
	6045	Etude sol (définition périmètre)	HYDRATOP	3 500,00 €	4 200,00 €		
		JARDINS FAMILIAUX					
	2313	Dalle béton	BURON	2 735,00 €	3 282,00 €		

Clôture de la séance à 22h40.

Prochain Conseil Municipal : lundi 4 janvier 2021 à 20h30.

Le Maire,

Étienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Samuel LOREAU

